Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

RECENSEMENT DES EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES 2015 - 2016

L'ATLAS DES RÉSULTATS DU RECENSEMENT DES EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'ATLAS DES RÉSULTATS DU RECENSEMENT DES EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS AGRICOLE (REEA)

Publié par
l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
et
le Ministère de l'agriculture et du développement rural, Côte d'Ivoire

Abidjan, 2019

FAO/Ministère de l'agriculture et du développement rural. 2019. *Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles.* Abidjan. 104 pp.
Licence: CC BY-NC-SA 3.0 IGO

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ou du Ministère de l'agriculture et du développement rural aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO ou du Ministère aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO ou du Ministère.

ISBN 978-92-5-131268-1 (FAO)

© FAO, 2019

Certains droits réservés. Ce travail est mis à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Internationales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr).

Selon les termes de cette licence, ce travail peut être copié, diffusé et adapté à des fins non commerciales, sous réserve de mention appropriée de la source. Lors de l'utilisation de ce travail, aucune indication relative à l'approbation de la part de la FAO d'une organisation, de produits ou de services spécifiques ne doit apparaître. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si le travail est adapté, il doit donc être sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si ce document fait l'objet d'une traduction, il est obligatoire d'intégrer la clause de non responsabilité suivante accompagnée de la citation indiquée ci-dessous: «Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ou de l'exactitude de cette traduction. L'édition originale [langue] doit être l'édition qui fait autorité.»

Tout litige relatif à la licence ne pouvant être réglé à l'amiable sera soumis à une procédure de médiation et d'arbitrage au sens de l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire aux présentes. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Documents de tierce partie. Les utilisateurs qui souhaitent réutiliser des matériels provenant de ce travail et qui sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, ont la responsabilité de déterminer si l'autorisation est requise pour la réutilisation et d'obtenir la permission du détenteur des droits d'auteur. Le risque de demandes résultant de la violation d'un composant du travail détenu par une tierce partie incombe exclusivement à l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être acquis par le biais du courriel suivant: publications-sales@fao.org. Les demandes pour usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Photographie de couverture: ©BEDEVELOPMENT

L'ATLAS DES RÉSULTATS DU REEA

SEPTEMBRE 2017

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités. Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO/Giulio Napolitano

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS vii

SIGLES ET ABRÉVIATIONS ix

INTRODUCTION 1

CHAPITRE 1 : BREFS RAPPELS SUR LES CONCEPTS ET LA MÉTHODOLOGIE DU REEA 3

1.1. Définition des principaux concepts 5
1.2. Synthèse de la méthodologie du REEA 6
1.2.1. Champ du REEA et Unités statistiques 6
1.2.2. Approche modulaire 6
1.2.3. Outils de collecte 6
1.3. Organisation de la collecte des données 7
1.3.1. Dispositif de terrain 7
1.3.2. Déploiement des équipes de collecte 7
1.3.3. Collecte des données 7
1.3.3.1. Collecte des données du Module de base 7
1.3.3.2. Collecte des données du Module communautaire 8
1.3.3.3. Collecte des données du Module OPA/OPE 8
1.3.3.4. Collecte des données du Module Exploitations modernes 8

CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION DES CARTES 9

2.1. Cartes relatives aux exploitants 12
2.2. Cartes relatives à la production végétale 30
2.3. Cartes relatives aux cultures d'exportation 40
2.4. Cartes relatives à l'élevage 56
2.5. Cartes relatives aux ressources naturelles 76
2.6. Cartes relatives aux infrastructures communautaires 84
2.7. Cartes relatives aux organisations paysannes 92

CONCLUSION 93

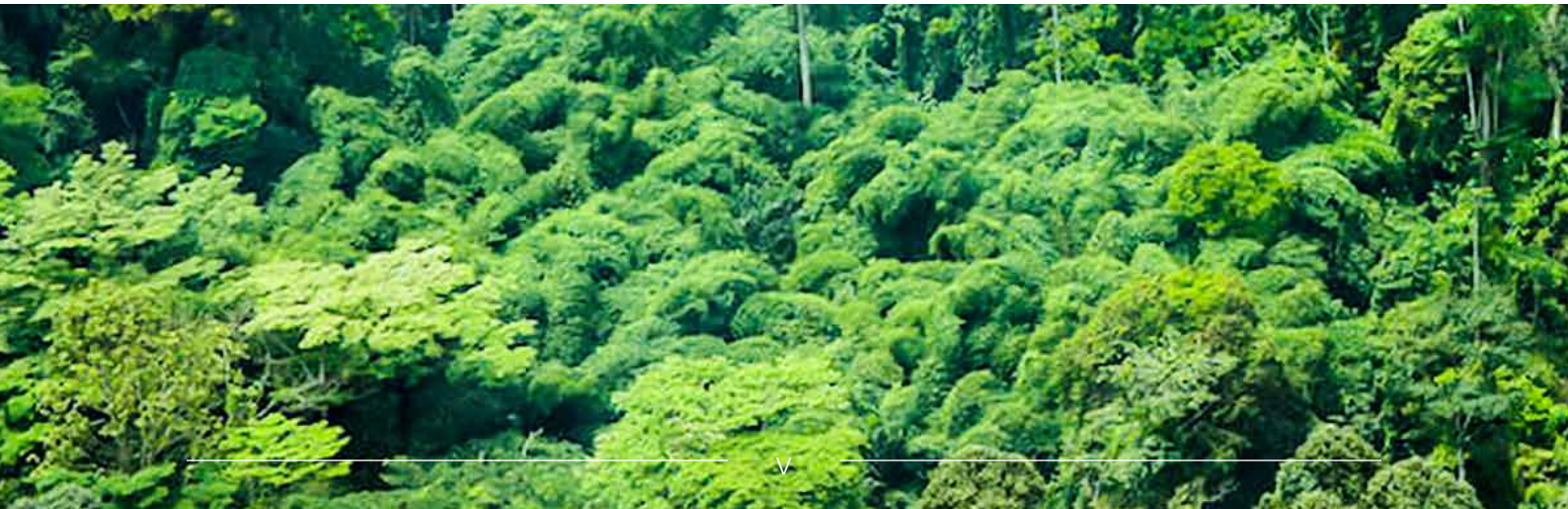

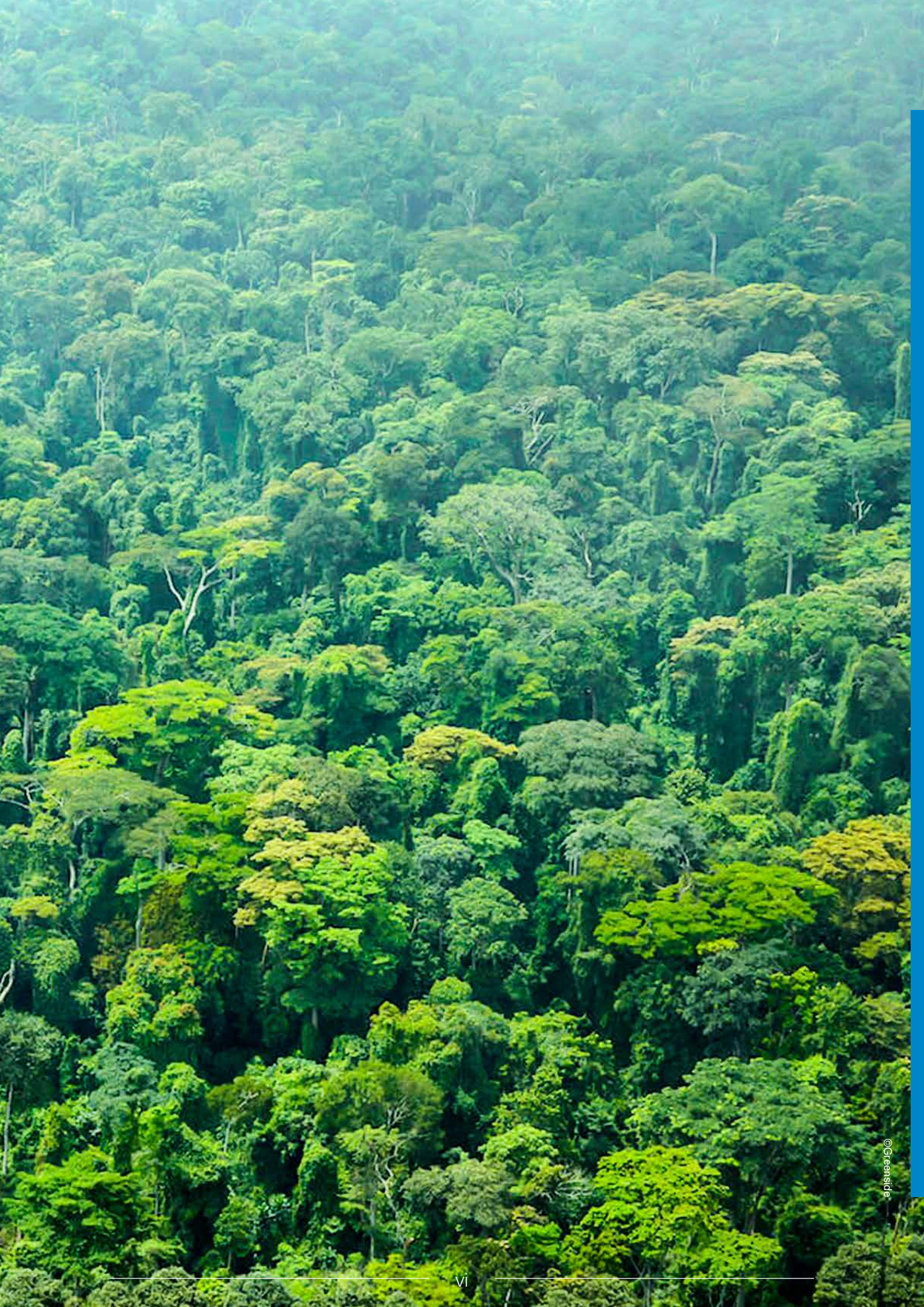

©Greenside

AVANT-PROPOS

La Côte d'Ivoire vient de réaliser son troisième recensement agricole dénommé Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA) 2015/2016.

La particularité de ce recensement est l'enquête exhaustive et systématique auprès de tous les ménages agricoles, villages ruraux, organisations professionnelles agricoles ou d'élevage (OPA/OPE) et exploitations modernes du pays à l'aide des nouvelles technologies. La méthode CAPI (entretien individuel assisté par ordinateur) couplée avec le relevé des coordonnées géographiques à l'aide du Système de Positionnement Global (GPS) ont permis de mener ce recensement.

La mise en œuvre du REEA s'est faite selon l'approche modulaire recommandée dans le Programme Mondial de Recensement de l'Agriculture (PMRA) 2010. Un module de base a été couplé avec un module de données communautaire, un module des OPA/OPE et un module sur les exploitations modernes. Cette opération a permis de disposer d'informations structurelles qui seront complétées par des informations conjoncturelles lors de la mise en œuvre des modules complémentaires.

L'atlas des résultats du REEA vient compléter les sept volumes consacrés à la publication des résultats du recensement en proposant une collection de 41 cartes commentées sur les principaux indicateurs, du REEA.

L'ensemble des publications sur le REEA est le résultat d'une synergie d'actions entre les institutions nationales et les partenaires au développement. Plus particulièrement entre le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF), le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable (MINSEDD), les agences techniques nationales (INS et ANADER) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Ces publications constituent, à l'instar des précédents rapports de recensements de l'agriculture, un excellent instrument d'orientation qui favorise la prise de décisions dans le secteur agricole au sens large et le monde rural.

Nos remerciements vont à l'Union Européenne à travers sa Délégation en Côte d'Ivoire dont l'appui financier dans le cadre de son programme Flex 2008 d'appui au secteur agricole a rendu possible ce recensement.

Puisse les différentes publications sur le REEA apporter la preuve que l'on peut produire des statistiques crédibles en Côte d'Ivoire pour peu que les moyens suivent. Que ce couronnement puisse également être le point de départ d'une grande aventure : réussir, dans le moyen terme, la mise en place du Système Permanent Intégré des Statistiques Agricoles (SPISA) qui soit à la hauteur des attentes des gouvernants et utilisateurs.

Les utilisateurs pourront consulter et télécharger les tableaux aux niveaux national, régional et départemental ainsi que la documentation sur les résultats du REEA 2015/2016 sur la plateforme CountrySTAT à l'adresse cote-divoire.countrystat.org/fr.

Germain DASYLVA
Représentant de la FAO en Côte d'Ivoire

Mamadou SANGAFOWA COULIBALY
Ministre de l'agriculture et du développement rural

©FAO/Giulio Napolitano

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CAPI : Computer assisted personal interview (entretien individuel assisté par ordinateur)
CIE : Compagnie ivoirienne d'électricité
CNRA : Centre national de recherche agronomique
CPC : Classification centrale des produits
CSS : Cascading style sheet
CTP : Conseiller technique principal
D.A : District autonome
DOPA : Direction des organisations professionnelles agricoles
DSD : Data structure definition
DSDI : Direction des statistiques, de la socumentation et de l'informatique
DSRP : Document de stratégie de réduction de la pauvreté
ESPC : Etablissement sanitaire de premier contact
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA : Fonds international de développement agricole
FRAR : Fonds régional d'aménagement rural
GAUL : Global administrative unit layers
GPS : Système de positionnement global
HVA : Hydraulique villageoise améliorée
INS : Institut national de la statistique
LPSPA : Lettre de politique du secteur de la pêche et d'aquaculture
MINADER : Ministère de l'agriculture et du développement rural
MINEF : Ministère des eaux et forêts
MINSEDD : Ministère de la salubrité, de l'environnement et du développement durable
MIRAH : Ministère des ressources animales et halieutiques
OCPV : Office de la commercialisation des produits vivriers
ODD : Objectifs pour le développement durable
ONDR : Office national pour le développement de la riziculture
OPA : Organisations professionnelles agricoles
OPE : Organisations professionnelles de l'élevage
PDDA : Plan directeur de développement agricole
PDPA : Plan directeur de la pêche et de l'aquaculture
PID : Programme d'Investissement détaillé
PMRA : Programme mondial de recensement de l'agriculture
PNAGER : Programme national d'appui à la gestion de l'espace rural
PND : Plan national de développement
PNIA : Programme national d'investissement agricole

PSE : Programme sectoriel elevage
REEA : Recensement des exploitants et exploitations agricoles
RGPH : Recensement général de la population et de l'habitat
RNA : Recensement national de l'agriculture
SNDS : Stratégie nationale de développement de la statistique
SODE : Société de développement
SODECI : Société de distribution d'eau de la Côte d'Ivoire
SODEPALM : Société de développement du palmier à huile
SODEPRA : Société de développement des productions animales
SODERIZ : Société de développement de la riziculture
SPISA : Système permanent intégré des statistiques agricoles
SIPH : Société indochinoise d'hévéa
SIPRA : Société ivoirienne de productions animales
SYSPER : Système permanent de statistiques agricoles
TRS : Table retrieval structure
UE : Union européenne
UM : Unités de mesure
ZD : Zones de dénombrement

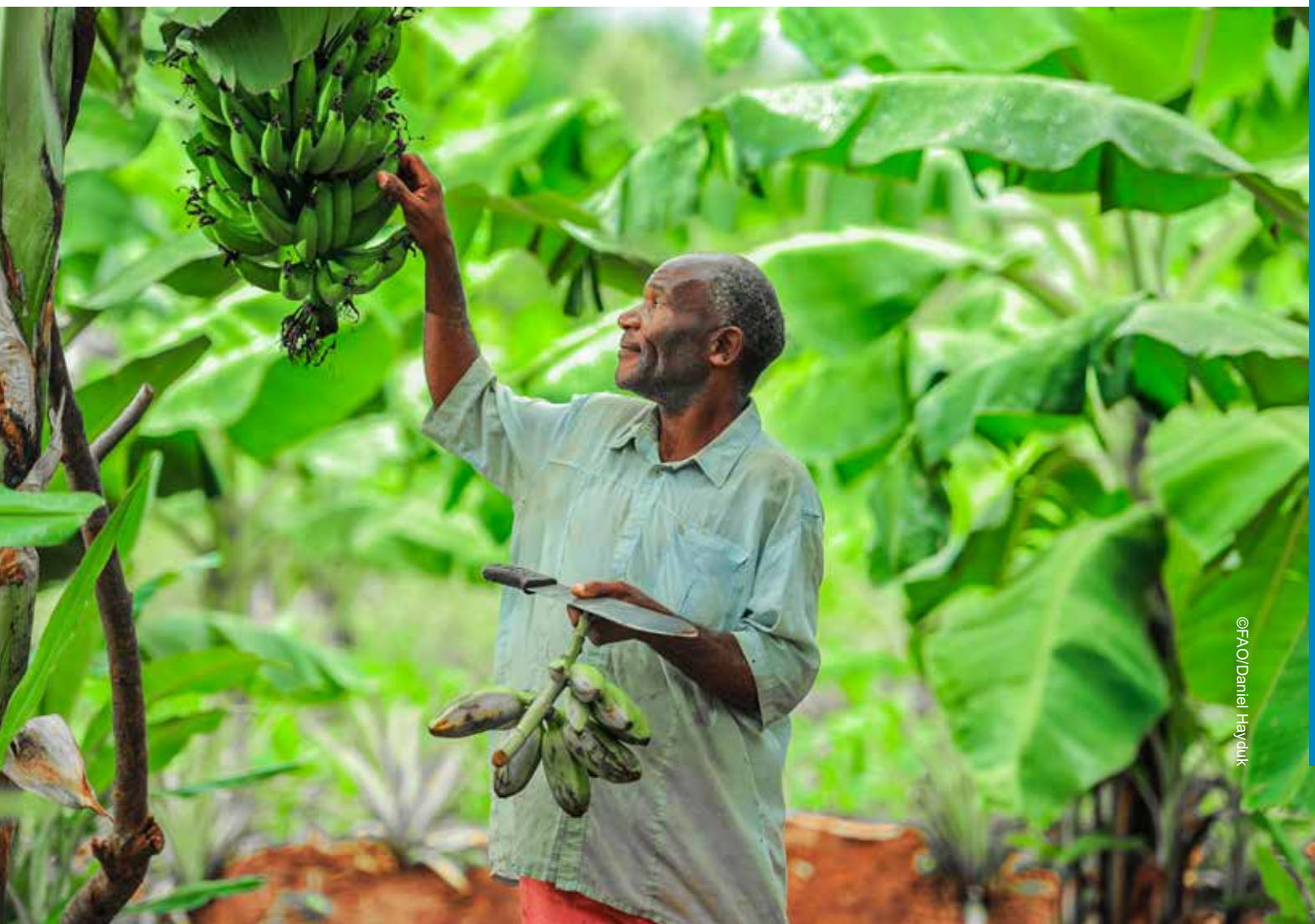

INTRODUCTION

Le secteur agricole constitue un des piliers de l'économie de la Côte d'Ivoire, ce qui lui a valu une place de choix dans la stratégie de relance économique du gouvernement.

A ce propos le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), a inscrit la réforme de la gouvernance du secteur agricole comme l'un de ses principaux axes. Cette réforme vise la professionnalisation de l'agriculture afin d'atténuer son caractère informel, et de remédier à la fragilité structurelle des organisations représentatives agricoles.

Le gouvernement juge donc nécessaire de disposer d'informations statistiques fiables et complètes sur la nature et la structure des exploitations agricoles.

Un projet a donc été inscrit à cet effet au PNIA avec deux volets :

- ***Volet 1: recensement des exploitants et exploitations agricoles (REEA) ;***
- ***Volet 2: amélioration de la représentativité du monde rural.***

Le REEA revêt pour le Gouvernement ivoirien un caractère prioritaire formellement exprimé dans le Programme d'Investissement Détaillé (PID).

En effet, plus de 10 ans après le dernier Recensement National de l'Agriculture (RNA) 2001 et compte tenu des bouleversements sociopolitiques que le pays a connus, tous les acteurs éprouvent la nécessité de la réalisation d'un nouveau recensement de l'agriculture dans les meilleurs délais afin de disposer d'un panorama actuel et complet du secteur agricole ivoirien pour mieux éclairer les politiques de développement sectoriel et notamment les différentes filières agricoles.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la mise en œuvre du Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (REEA) 2015/2016, troisième recensement de l'agriculture en Côte d'Ivoire après ceux réalisés en 1974 et 2001.

L'objectif général du REEA est d'aider le Gouvernement à assurer une croissance soutenue du secteur agricole à travers la collecte de données structurelles sur l'agriculture ivoirienne et la production de statistiques agricoles qui serviront de base à la réorganisation du monde rural et à l'optimisation des ressources.

Plus spécifiquement, le REEA vise à :

- ***mettre en place une base de sondage multisectorielle,***
- ***renforcer les capacités techniques et opérationnelles des structures nationales en vue de la préparation et la réalisation des modules complémentaires,***
- ***améliorer la disponibilité des données sur l'agriculture prise au sens large,***
- ***améliorer l'accès aux données du recensement agricole selon l'approche modulaire et celles des enquêtes spécifiques à travers la plateforme CountrySTAT et***
- ***contribuer à la mise en place d'un Système Permanent Intégré de Statistiques Agricoles (SPISA).***

Les résultats du REEA ont été répartis en quatre principaux volumes selon les quatre modules du Recensement (module de base, module communautaire, module OPA et module exploitations modernes).

La présente publication est un atlas qui fait la synthèse des quatre volumes. Le premier chapitre est un rappel des concepts et de la méthodologie utilisée par le REEA. Le second est composé des cartes commentées qui tentent d'illustrer la structure de l'agriculture ivoirienne avec des indicateurs portant sur les exploitants agricoles, la production végétale, les cultures d'exportation, l'élevage, les ressources naturelles, les infrastructures communautaires et les organisations paysannes.

©FAO/Marina Mea

CHAPITRE 1 : BREFS RAPPELS SUR LES CONCEPTS ET LA MÉTHODOLOGIE DU REEA

©FAO/Christena Dowsett

1.1. Définition des principaux concepts

Pour une bonne compréhension de la synthèse de la méthodologie du REEA et des statistiques présentées dans l'Atlas, il s'avère nécessaire de clarifier les concepts et définitions qui ont été adoptés pour la collecte des données.

- Volet administratif
  - ***Zones de dénombrement (ZD) : La zone de dénombrement (ZD) est une aire géographique de dénombrement qui compte 800 à 1000 habitants en milieu rural et 1000 à 1500 habitants en milieu urbain.***
  - ***En zone rurale, une ZD peut correspondre à un village, à un morceau de village ou à plusieurs villages selon les cas. En milieu urbain, la ZD correspond en général à un ou plusieurs carrés (bloc de maisons).***
- Volet agricole
  - ***Ménage : Le ménage est constitué d'un ensemble de personnes, apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé « chef de ménage », vivent sous le même toit, dans la même concession et dont les ressources sont mises en commun en totalité ou en partie pour subvenir aux dépenses courantes, prenant le plus souvent leurs repas en commun.***
  - ***Ménage agricole : C'est un ménage dans lequel au moins un membre exerce une activité agricole au sens large (agriculture végétale, sylviculture, élevage, aquaculture et pêche).***
  - ***Activités agricoles : Sont considérés comme activités agricoles, toutes les activités couvrant l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture.***
  - ***Résident : sont considérés résidents: les personnes présentes dans le ménage depuis au moins six (6) mois, (ii) les personnes absentes depuis moins de six (6) mois mais qui manifestent l'intention d'y revenir ; (iii) et les personnes présentes depuis moins de six (6) mois mais manifestent l'intention de s'y installer, y compris les élèves et étudiants.***
  - ***Exploitation agricole : Une exploitation agricole est une unité économique de production agricole (production végétale et animale) soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique ou de la taille.***
  - ***Exploitant agricole ou Chef d'exploitation : Personne physique ou personne morale responsable de la marche de l'exploitation agricole et des grandes décisions concernant l'utilisation des ressources qui a également la responsabilité technique et financière de l'exploitation.***
  - ***Parcelle : Une parcelle est une étendue de terre d'un seul tenant portant une seule culture ou une association de cultures semées en partie à la même date.***
  - ***Irrigation : Apport délibéré d'eau sur les terres pour améliorer la production des pâturages ou des cultures.***
  - ***Pêche artisanale : capture, c'est-à-dire la chasse, la collecte et le ramassage d'animaux aquatiques vivants (essentiellement des poissons, mollusques et crustacés) et également le ramassage de plantes provenant des eaux marines, côtières ou intérieures, propres à la consommation humaine et à d'autres usages, soit à la main, soit de manière plus courante, à l'aide de matériel de pêche comme les filets, les lignes et les pièges fixes.***
  - ***Pêche continentale : Pêche pratiquée sur les plans d'eau tels que les lacs, les fleuves, les rivières, etc.***
  - ***Pêche Maritime : Pêche pratiquée sur les mers.***
  - ***Sylviculture : Exploitation rationnelle des arbres forestiers (boisement, reboisement, transplantation, coupe d'éclaircie et conservation des forêts et des coupes).***
  - ***Aquaculture : Elevage d'organismes aquacoles tels que poissons, crustacés, mollusques et végétaux.***

- *Pisciculture : Production des poissons notamment des poissons d'eau douce par l'élevage.*
- *Bassin : Un bassin aquacole est un ouvrage destiné à contenir de l'eau et des poissons, généralement situé au-dessus du sol, typiquement caractérisé par un échange d'eau important dans un environnement hautement contrôlé.*
- *Etang : Petit étendu d'eau peu profonde (au plus 1 m 30), de forme généralement carrée ou rectangulaire, construit par un aménagiste ou un tâcheron, dont la superficie varie entre (400 m² et 1000 m²) servant à l'élevage des poissons.*

1.2. Synthèse de la méthodologie du REEA

1.2.1. Champ du REEA et Unités statistiques

Le REEA couvre l'ensemble du territoire national. L'opération a concerné le milieu urbain et rural. Le champ thématique est le secteur primaire dans son ensemble.

Les unités statistiques sont :

Module	Unités statistique
Module de base	**Ménages agricoles ;** **Exploitants agricoles ;** **Exploitations agricoles.**
Module Communautaire	**Villages ruraux**
Module OPA/OPE	**Organisations Professionnelles Agricoles et/ou d'Elevage (OPA/OPE)**
Module Exploitations Modernes	**Entreprises agricoles du secteur moderne**

1.2.2. Approche modulaire

L'exécution du REEA a été conduite selon l'approche modulaire tel que recommandé par la FAO dans le Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture (PMRA) 2010. Cette approche consiste à utiliser un module de base et des modules complémentaires pour la mise en œuvre des enquêtes annuelles entre deux recensements.

Pour le cas spécifique de la Côte d'Ivoire, la mise en œuvre du module de base a été couplée avec un module communautaire, un module des exploitations modernes et un module OPA/OPE.

Les données structurelles collectées dans le module de base du REEA seront utilisées comme base de sondage pour les modules complémentaires.

1.2.3. Outils de collecte

Les outils de collecte utilisés dans le cadre du REEA sont :

- *les fiches de dénombrement des ménages ;*
- *les questionnaires Module de base, Communautaire, OPA/OPE, Exploitation Moderne ;*
- *les manuels d'instructions des agents recenseurs, contrôleurs et superviseurs ;*
- *les répertoires des OPA/OPE et des Exploitations Modernes ;*
- *les tablettes des agents recenseurs ;*
- *les notebooks des contrôleurs ;*
- *les GPS.*

1.3. Organisation de la collecte des données

1.3.1. Dispositif de terrain

Le personnel de terrain pour la mise en œuvre du REEA se compose de fonctionnaires ou agents de l'Etat et de contractuels.

Le personnel fonctionnaire du REEA est constitué de quinze (15) superviseurs régionaux sélectionnés parmi les agents en service dans les Directions régionales de l'Agriculture et de cent (100) superviseurs départementaux issus des Directions départementales du MINADER, du MIRAH, du MINEF et du MINSEDD.

Le personnel contractuel du REEA est constitué de quinze (15) superviseurs informatiques, cinq cent (500) agents contrôleurs, deux mille cinq cents (2500) agents enquêteurs et de dix-huit (18) chauffeurs contractuels.

1.3.2. Déploiement des équipes de collecte

En termes d'organisation du travail, une équipe composée d'un (1) agent contrôleur et de cinq (5) agents recenseurs travaille dans une même zone de dénombrement sur une période donnée. L'évolution de l'équipe s'est faite ZD par ZD. Cette approche permet au contrôleur d'être plus apte à assister ses agents dans la résolution des problèmes qui se posaient.

Le contrôleur en tant que chef d'équipe est chargé d'assurer, en liaison avec le superviseur départemental, la planification des travaux de collecte dans sa zone de contrôle, en établissant le programme d'activité de l'équipe sur l'entendue de la zone de travail.

1.3.3. Collecte des données

1.3.3.1. Collecte des données du Module de base

Le dénombrement vise à répertorier l'ensemble des ménages sur l'étendue du territoire national.

Tous les sites habités (villages, campements, hameaux et villes) ont été visités par les équipes de collecte.

Pour la ville d'Abidjan, seules les zones périphériques de la ville ont été visitées. L'intérieur des dix (10) communes n'a pas été visité pour éviter de perdre beaucoup de temps pour peu de ménages agricoles à retrouver.

Dans la conduite des opérations de collecte du module de base, l'équipe de collecte procède à un dénombrement exhaustif de l'ensemble des ménages.

Ensuite l'agent contrôleur procède à l'assignation des ménages aux agents enquêteurs sous sa responsabilité. L'agent enquêteur procède à l'identification des ménages agricoles1, puis procède à l'interview des ménages et exploitants agricoles au moyen du questionnaire module de base selon la méthode « Entretien individuel assisté par ordinateur (Computer Assisted Personal Interview - CAPI) ».

1 Un ménage agricole est un ménage dans lequel au moins un membre exerce une activité agricole au sens large (agriculture, sylviculture, élevage, aquaculture, pêche).

En dehors du CAPI, le Système de Positionnement Global (GPS) a aussi été utilisé pendant la collecte des données du module de base du REEA pour déterminer la position géographique d'un ménage agricole par sa longitude et sa latitude. En effet, l'agent enquêteur enregistre également les coordonnées géographiques des ménages visités. La collecte des coordonnées GPS présente plusieurs avantages pour la préparation de la base de sondage du recensement ou de l'échantillon-maître. Ce système permet aussi de géo-référencer les exploitations et les terres dans les zones administratives.

Lors de la collecte des données sur le terrain, les contrôleurs et superviseurs s'assurent de la présence effective des enquêteurs dans les ménages et en même temps apportent des appuis techniques et administratifs aux enquêteurs si nécessaire.

1.3.3.2. Collecte des données du Module communautaire

La méthode utilisée a consisté en un focus group avec la chefferie. La collecte des données du module communautaire a été réalisée à partir des notebooks des contrôleurs. Les questions sont posées par l'agent contrôleur (assisté par les agents enquêteurs) au chef de village et ses notables. Après une concertation entre les membres de la chefferie, la réponse est donnée soit par le chef, son secrétaire ou son porte-parole selon les cas de figure.

Le GPS a été également utilisé pendant la collecte des données du module communautaire pour le relevé des coordonnées géographiques des villages ruraux.

1.3.3.3. Collecte des données du Module OPA/OPE

La collecte des données auprès des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA/OPE) s'est déroulée à trois (3) niveaux :

- ***Au niveau des sièges des OPA/OPE pré-identifiées par les Directions Régionales des ministères parties prenantes du REEA. Le questionnaire OPA/OPE a été administré par interview directe d'un responsable de la structure ;***
- ***Au niveau des communautés villageoises et des ménages pendant l'administration du module de base et du module communautaire ;***
- ***Au niveau des sources administratives (DOPA/MINADER, MIRAH).***

1.3.3.4. Collecte des données du Module Exploitations modernes

Le répertoire des Exploitations Modernes a été établi à partir des données de l'INS et des différentes Directions Régionales des ministères parties prenantes du REEA. En outre, l'administration du module communautaire a permis d'identifier de nouvelles exploitations modernes qui ont été ajouté à la liste.

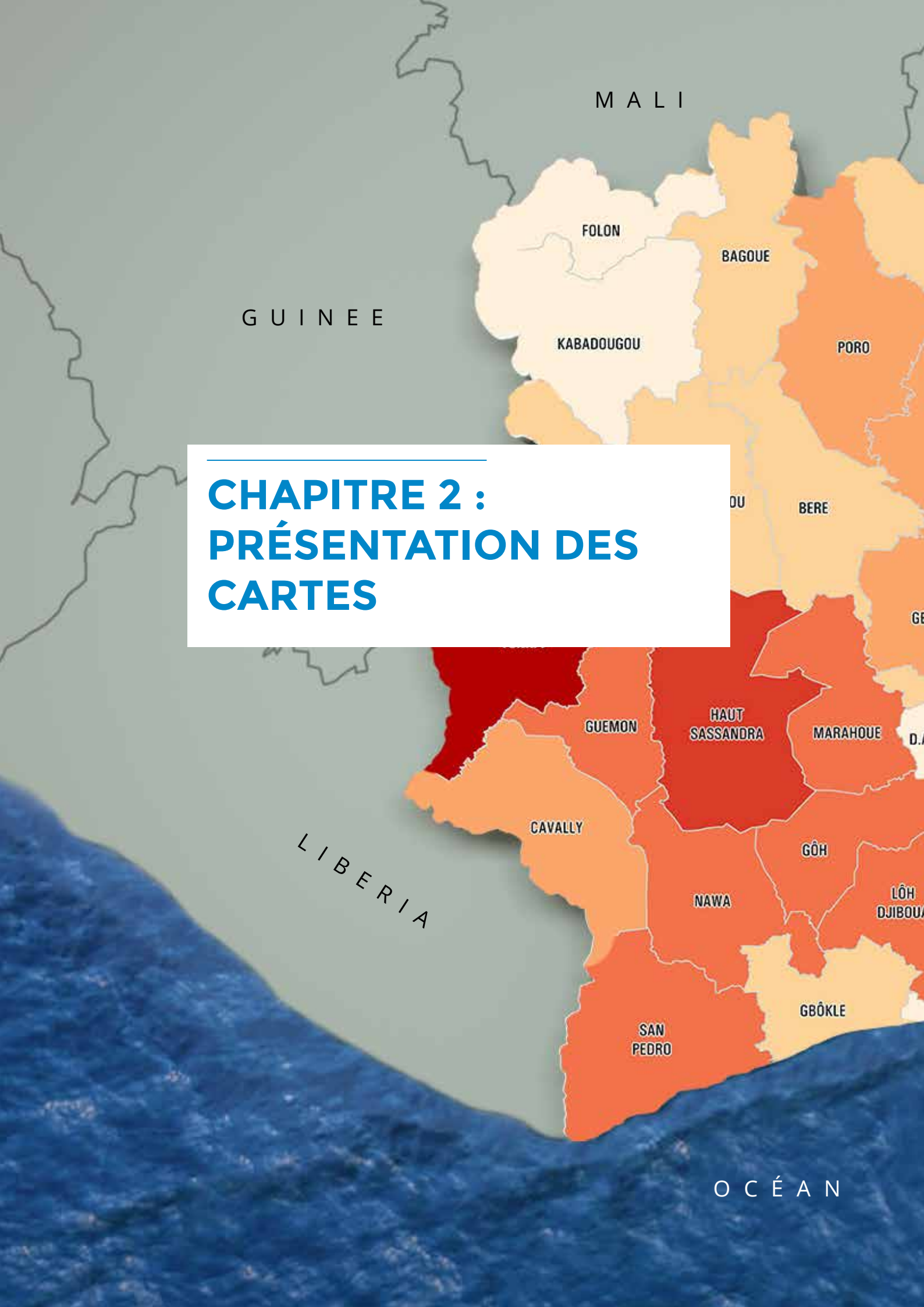

CHAPITRE 2 : PRÉSENTATION DES CARTES

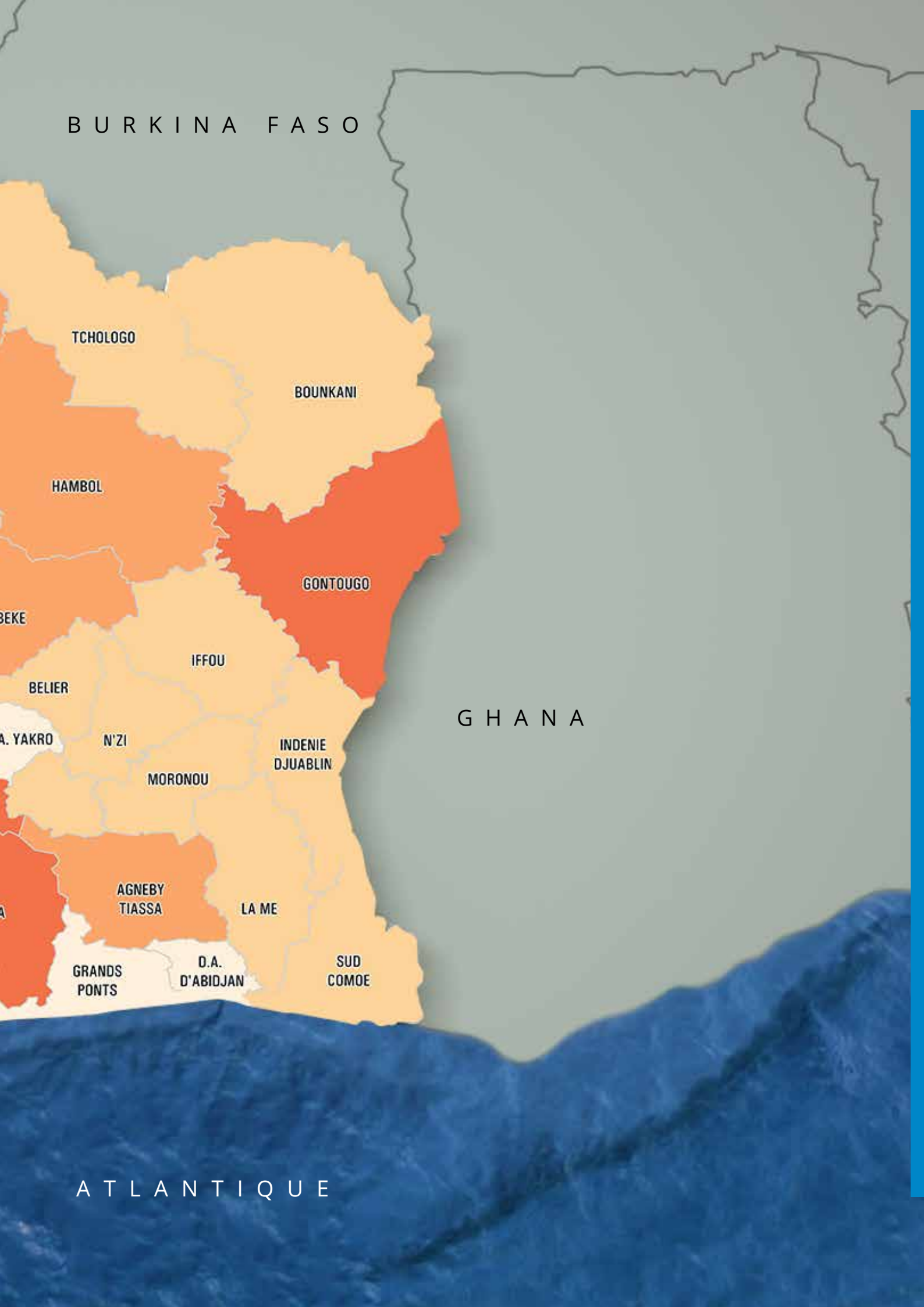
BURKINA FASO
TCHOLOGO
BOUNKANI
HAMBOL
GONTOUGO
BEKE
IFFOU
BELIER
A. YAKRO
N'ZI
INDENIE
DJUABLIN
MORONOU
GHANA
AGNEBY
TIASSA
LA ME
GRANDS
PONTS
D.A.
D'ABIDJAN
SUD
COMOE
ATLANTIQUE

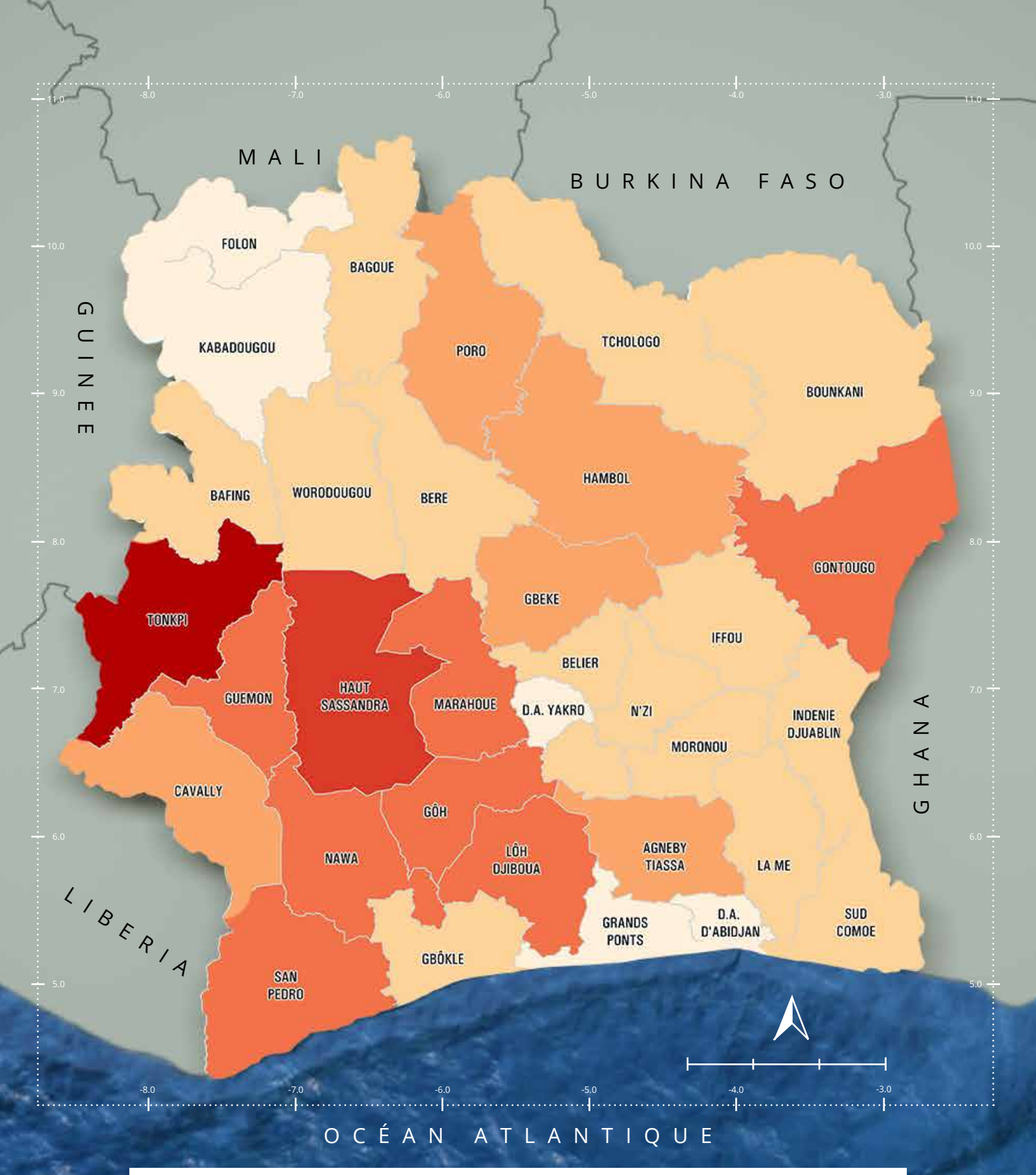

Nombre de ménages agricoles

- [0 - 20 000 [
- [20 000 - 40 000 [
- [40 000 - 60 000 [
- [60 000 - 80 000 [
- [80 000 - 100 000 [
- 100 000 et plus

Valeurs au niveau national
(nombre de ménages agricoles)

- Agriculture végétale : 1 355 277
- Elevage : 624 546
- Sylviculture : 12 142
- Aquaculture : 2 294
- Pêche : 30 369
- Effectif global : 1 407 451

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

2.1.

Cartes relatives aux exploitants

CARTE 1 : UNE CONCENTRATION DES MÉNAGES AGRICOLES DANS LES RÉGIONS DE L'OUEST ET DU SUD-OUEST DU PAYS

La région du Tonpki (ouest du pays) compte le plus grand nombre de ménages agricoles (106 469). Les régions du Haut-Sassandra,du Guemon, de la Nawa, du Lôh-Djiboua et du Gontougo (la seule région de l'est dans cette catégorie) dépasse chacune la barre de 70 000 ménages agricoles. Ceci dénote une forte concentration des ménages agricoles dans les régions de l'ouest et du sud-ouest incluses dans la zone forestière de la Côte d'Ivoire qui selon le RGPH 2014, abritee 75,5% de la population.

Les régions du nord et de l'est – à l'exception du Gontougo – sont parmi celles qui affichent les plus faibles effectifs de ménages agricole (moins de 60 000 ménages agricoles).

Par contre, les Districts Autonomes (D.A) d'Abidjan, de Yamoussoukro et la région du Folon constituent les trois régions qui enregistrent le plus faible nombre de ménages agricoles (moins de 9 000 ménages agricoles chacun). Il faut noter que les districts d'Abidjan et de Yamoussoukro sont des zones essentiellement urbaines (RGPH 2014) dans lesquelles se retrouve une proportion plus faible des ménages agricoles selon le REEA (72,9% des ménages agricoles en milieu rural contre 27,1% en milieu urbain).

La région du Folon compte 96 415 habitants selon le RGPH 2014. Avec une taille moyenne de ménage de 12 habitants par ménage (REEA 2015) la région 8 035 ménages de façon générale et présente naturellement le faible nombre de ménages agricoles.

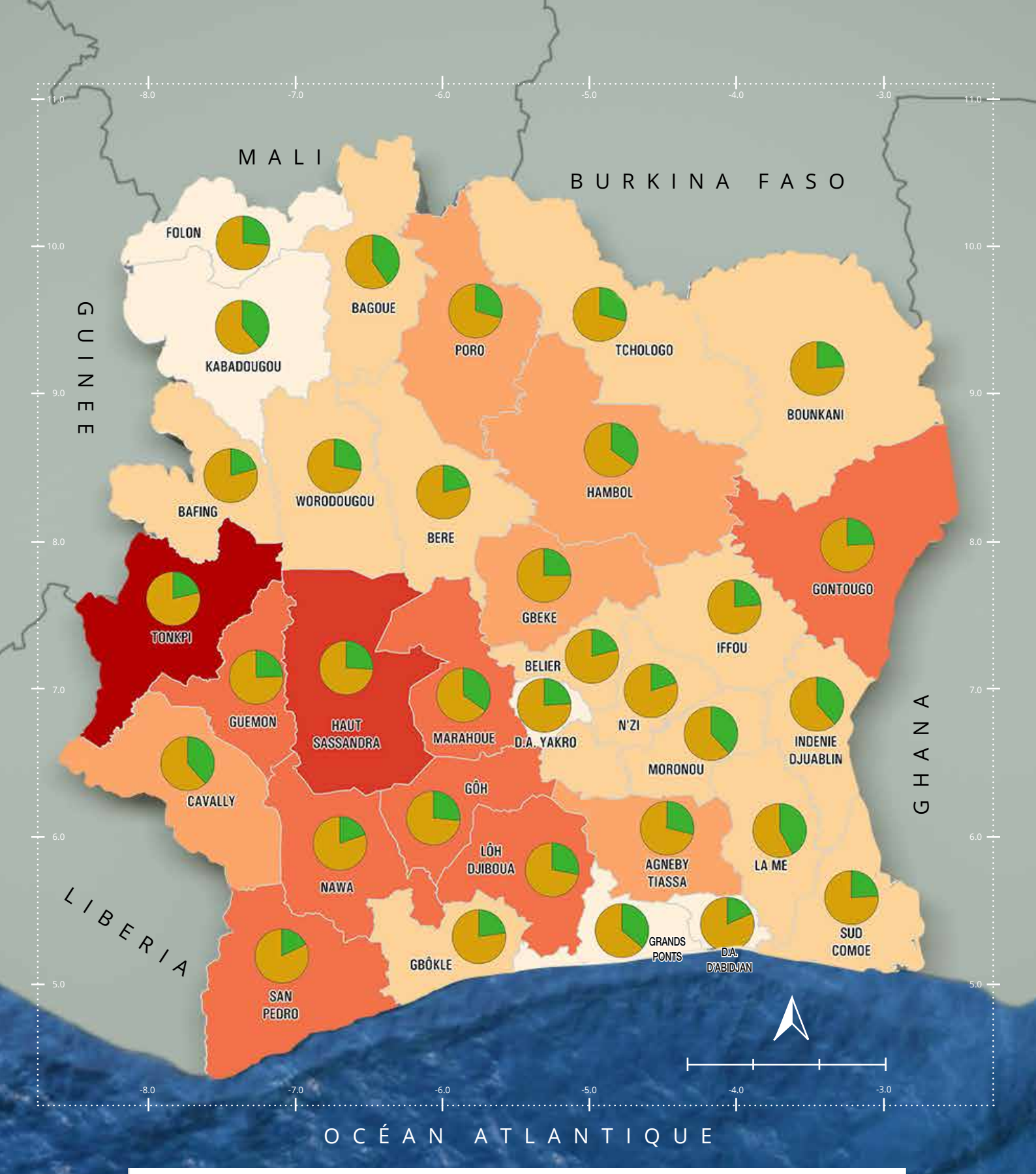

Milieu de résidence (%)

- Urbain
- Rural

Nombre de ménages agricoles

- [0 - 20 000 [
- [20 000 - 40 000 [
- [40 000 - 60 000 [
- [60 000 - 80 000 [
- [80 000 - 100 000 [
- 100 000 et plus

Valeurs au niveau national

- Ménages agricoles : 1 407 451
- Ménages agricoles en milieu rural : 1 026 564
- Ménages agricoles en milieu urbain : 380 887

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination

CARTE 2 : DES PROPORTIONS NON NÉGLIGEABLES DE MÉNAGES AGRICOLES RÉSIDENT EN MILIEU URBAIN

Dans l'ensemble des régions, une part notable des ménages agricoles résident dans les villes. Plus du quart des ménages agricoles sont des ménages urbains. Cette structure est presque conservée d'une région à l'autre sur l'ensemble du territoire national à l'exception des régions de San-Pédro et de la Nawa au sud-ouest ; et du Bélier et du Gbéké au centre.

La proportion des ménages agricoles urbains est légèrement plus importante dans les régions du nord-ouest (Kabadougou et Bagoué) dans celles du sud-est de la Côte d'Ivoire (Moronou, La Mé et Indénié Djuablin). Ce sont les effets de l'urbanisation du pays qui est en progression comme l'a révélé le RGPH-2014.

Selon le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et confirmé par le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2014), l'agriculture et le secteur agro-industriel occupent deux tiers de la population active contribuant ainsi pour 25 pour cent au PIB et pour 40 pour cent aux recettes d'exportation. C'est à juste titre que les populations vivent le plus proche de leurs activités surtout quand elles sont agricoles et pratiquées dans le milieu rural.

Cependant, dans le D.A d'Abidjan, bien que le nombre de ménages agricoles soit faible et que plus de 38,7 pour cent de la population urbaine s'y concentre (source : RGPH-2014), l'enquête fait ressortir une proportion plus élévée de ménages agricoles en milieu rural qu'en milieu urbain. Il faut lier cela à la méthodologie du REEA qui a fixé que les dix communes du District d'Abidjan ne soient pas enquêtées à l'exception des zones périphériques.

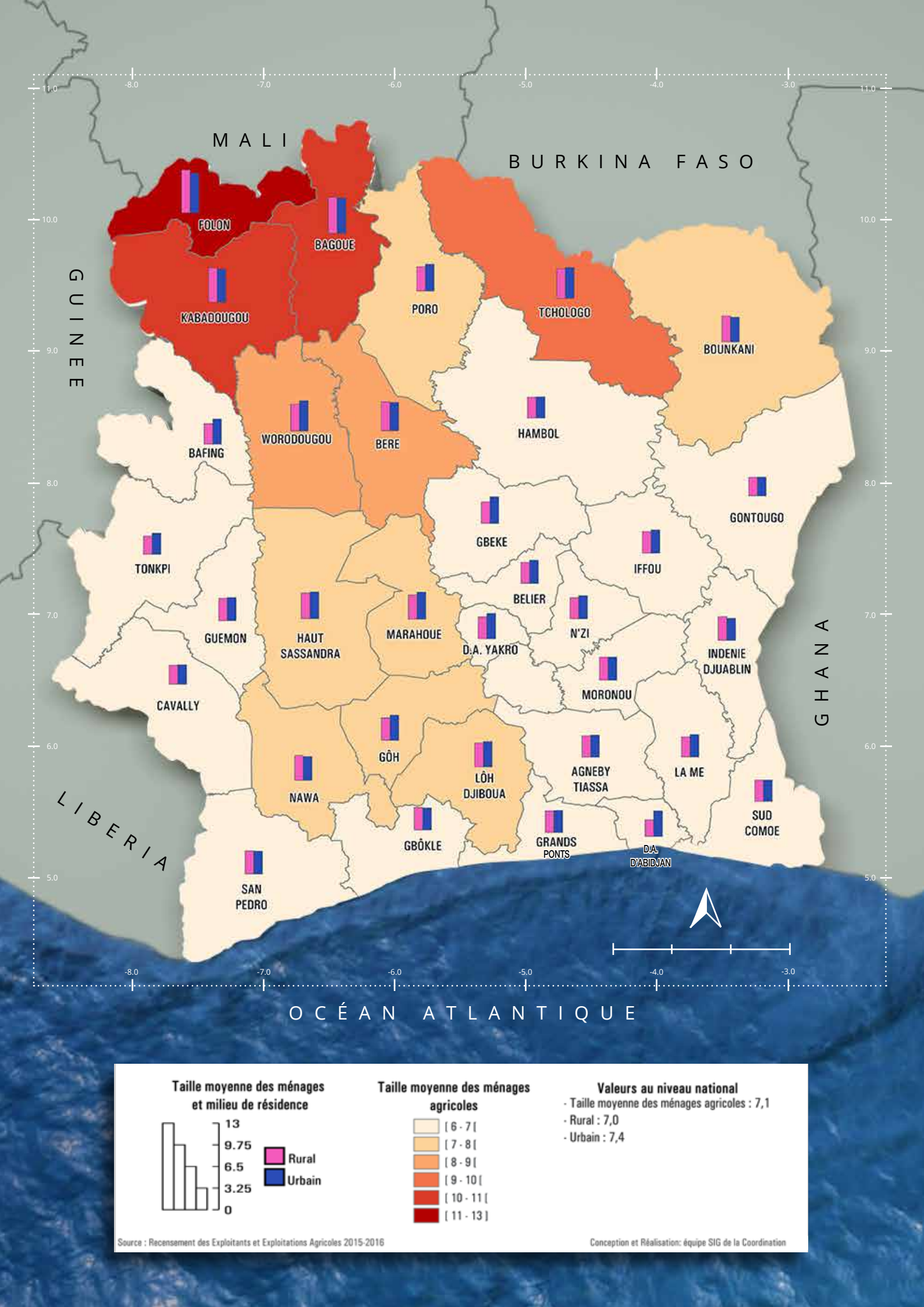
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
BAGOUE
KABADOUGOU
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
WORODOUGOU
BERE
HAMBOL
BAFING
GONTOUGO
GBEKE
IFFOU
TONKPI
BELIER
N'ZI
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
D.A. YAKRO
INDENIE DJUABLIN
MORONOU
CAVALLY
GÔH
LÔH DJIBOUA
AGNEBY TIASSA
LA ME
NAWA
SUD COMOE
GBÔKLE
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
SAN PEDRO
Taille moyenne des ménages et milieu de résidence
13
9.75
6.5
3.25
0
Rural
Urbain
Taille moyenne des ménages agricoles
[6 - 7 [
[7 - 8 [
[8 - 9 [
[9 - 10 [
[10 - 11 [
[11 - 13]
Valeurs au niveau national
- Taille moyenne des ménages agricoles : 7,1
- Rural : 7,0
- Urbain : 7,4
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination

CARTE 3 : DES TAILLES DE MÉNAGES AGRICOLES PLUS IMPORTANTES DANS LES RÉGIONS DU NORD DU PAYS

Les régions avec des tailles moyennes des ménages agricoles de plus de 9 personnes se trouvent essentiellement dans le nord du pays. La région du Folon est en tête avec plus de 11 personnes, suivie des régions de la Bagoué et du Kabadougou (de 10 à 11 personnes) ainsi que celle du Tchologo (9 à 10 personnes).

Les régions de l'ouest et de l'est ont les plus petites tailles moyennes (de 6 à 7 personnes) qui restent en dessous de la moyenne nationale (7,1 REEA 2015).

Bien que les ménages agricoles soient plus importants en nombre dans le milieu rural, leur taille est cependant légèrement plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural.

Dans le nord du pays, sur le plan sociologique, les membres d'une même famille vivent sous le même toit constituant ainsi le ménage en général. Aussi, le chef de famille use de son statut de gestionnaire de la cour et de la main-d'œuvre de la cour pour mobiliser les autres membres de la famille (source, Audrey Fromageot : Liberté sous contraintes des maraîchers en pays senoufo, page 2 ; IRD Bouaké/ Côte-d'Ivoire). Plus la famille est grande, plus importante sera la taille du ménage.

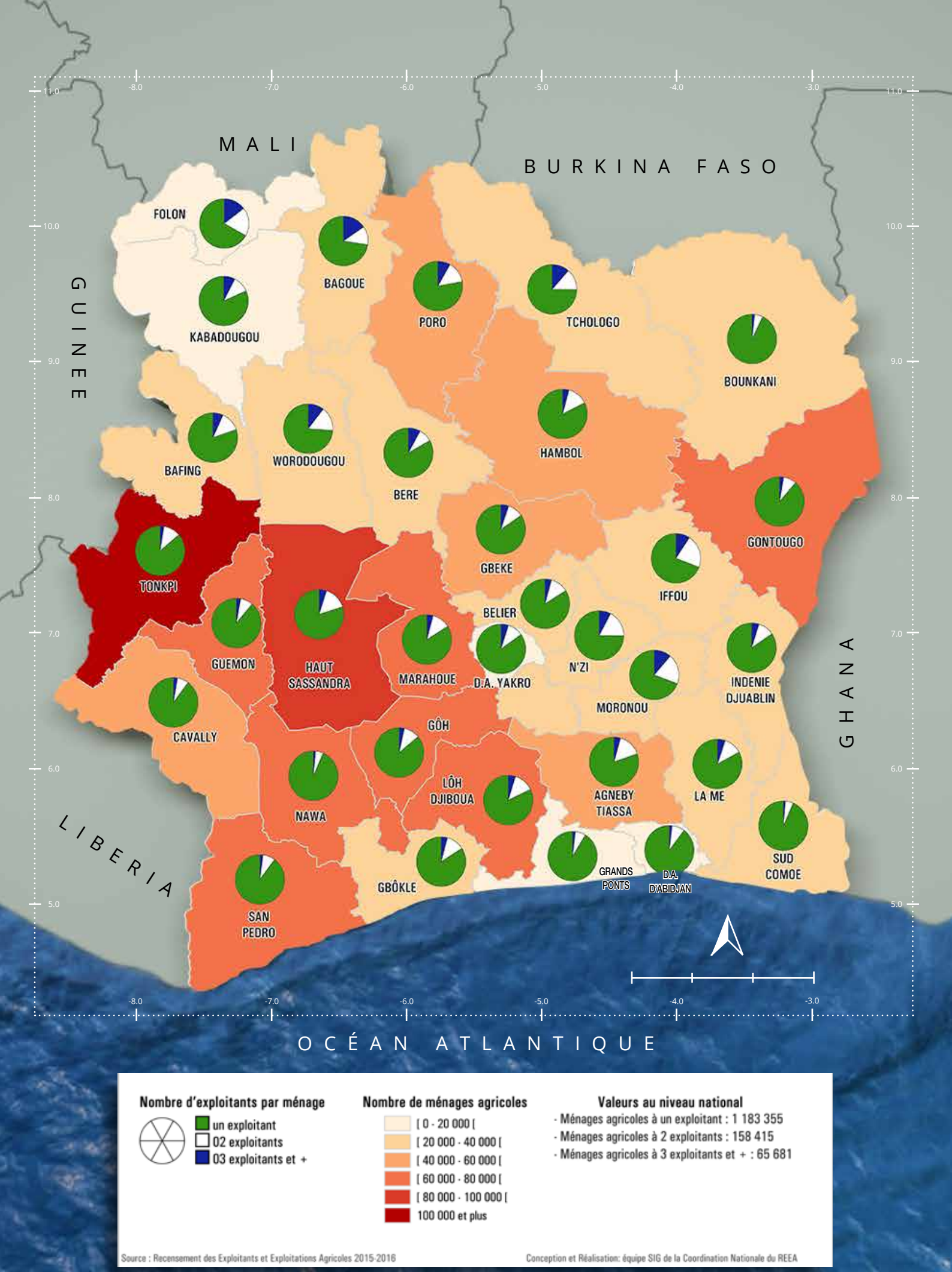
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
KABADOUGOU
BAGOUE
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
BAFING
WORODOUGOU
BERE
HAMBOL
GONTOUGO
TONKPI
GBEKE
IFFOU
BELIER
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
D.A. YAKRO
N'ZI
MORONOU
INDENIE DJUABLIN
CAVALLY
GÔH
NAWA
LÔH DJIBOUA
AGNEBY TIASSA
LA ME
SUD COMOE
SAN PEDRO
GBÔKLE
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
Nombre d'exploitants par ménage
un exploitant
02 exploitants
03 exploitants et +
Nombre de ménages agricoles
[0 - 20 000 [
[20 000 - 40 000 [
[40 000 - 60 000 [
[60 000 - 80 000 [
[80 000 - 100 000 [
100 000 et plus
Valeurs au niveau national
- Ménages agricoles à un exploitant : 1 183 355
- Ménages agricoles à 2 exploitants : 158 415
- Ménages agricoles à 3 exploitants et + : 65 681
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 4 : UNE PRÉDOMINANCE DES MÉNAGES AGRICOLES À UN SEUL EXPLOITANT DANS L'ENSEMBLE DES RÉGIONS DU PAYS

Au niveau national, 1 183 355 ménages agricoles (84,1 pour cent) ont un seul exploitant agricole et 11 pour cent ont deux (2) exploitants. Moins de 5 pour cent des ménages agricoles ont plus de deux (2) exploitants.

Les ménages à trois exploitants ou plus sont globalement très minoritaires et apparaissent essentiellement dans le nord-ouest du pays (régions de la Bagoué, du Folon, du Worodougou et du Tchologo) où l'on trouve les ménages agricoles avec les tailles les plus importantes (voir carte 3).

Les proportions de ménages agricoles à deux exploitants sont relativement élevées au centre-est et dans le nord-ouest.

L'exploitation agricole en tant qu'unité économique de production agricole est l'unité de base de toutes les séries de statistiques agricoles. Elle est composée de l'ensemble des terres, des animaux, des hommes, du matériel etc., utilisés pour la production agricole indépendamment du statut juridique et de la taille. Les terres peuvent être en des endroits différents, pourvu qu'on y utilise les mêmes moyens de production. Cet ensemble est sous la responsabilité technique unique d'une femme ou d'un homme, c'est le chef de l'exploitation. Il est appelé exploitant agricole. Dans les ménages, des femmes ou des hommes ont très souvent la responsabilité technique de certains sites de production (parcelles ou site d'élevage), ce sont des co-exploitants

Outre ces particularités, dans l'ensemble des régions, les ménages agricoles ne disposent que d'un seul exploitant agricole. Autrement dit, l'exploitation agricole se confond presqu'au ménage agricole.

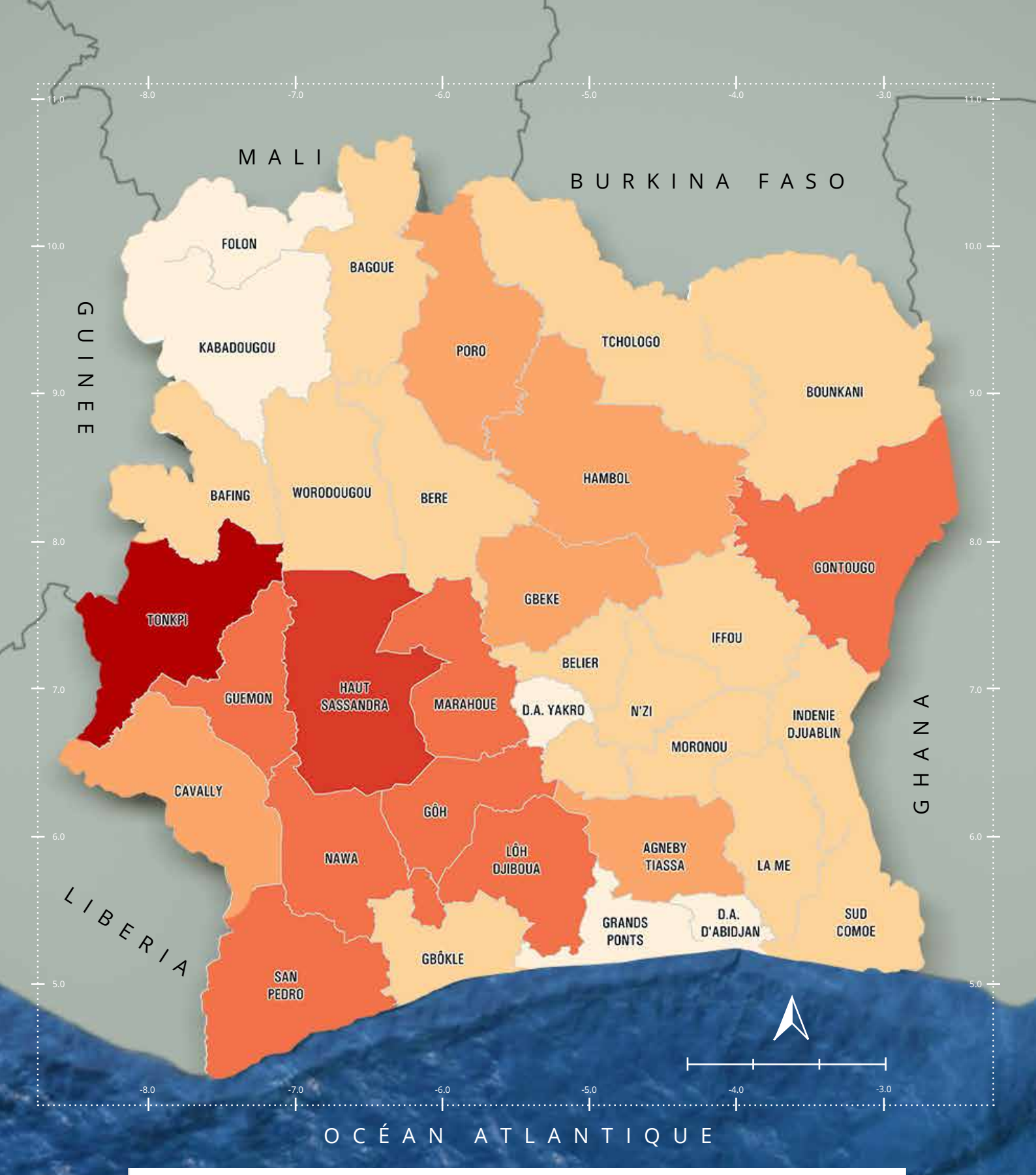

Nombre d'exploitants agricoles

- [0 - 30 000 [
- [30 000 - 50 000 [
- [50 000 - 70 000 [
- [70 000 - 90 000 [
- [90 000 - 100 000 [
- 100 000 et plus

Valeurs au niveau national
(nombre d'exploitants agricoles)

- Agriculture végétale : 1 664 302
- Elevage : 666 479
- Sylviculture : 12 580
- Aquaculture : 2 905
- Pêche : 33 099
- Effectif global : 1 742 838

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 5 : UNE CONCENTRATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES DANS LES RÉGIONS DE L'OUEST ET DU SUD-OUEST DU PAYS

Les régions du Tonkpi, du Haut-Sassandra et du Lôh-Djiboua concentrent le plus grand nombre d'exploitants agricoles. On observe une certaine similarité avec la carte 3, donnant la répartition des ménages agricoles. Elle montre que les régions comportant le plus grand nombre d'exploitants agricoles sont pratiquement les mêmes que celles ayant un nombre plus élevé de ménages agricoles.

Les régions du centre-ouest et de l'ouest constituent les zones denses des cultures d'exportation telles que le café-cacao, l'hévéa et le palmier à huile (voir les cartes 15, 16, 17 et 18 sur les cultures d'exportation) qui concentrent les effectifs les plus élevés d'exploitants.

De même les régions du Gontougo et du Poro sont des bassins anacardiers importants en Côte d'Ivoire qui font vivre un nombre élevé d'Exploitants agricoles.

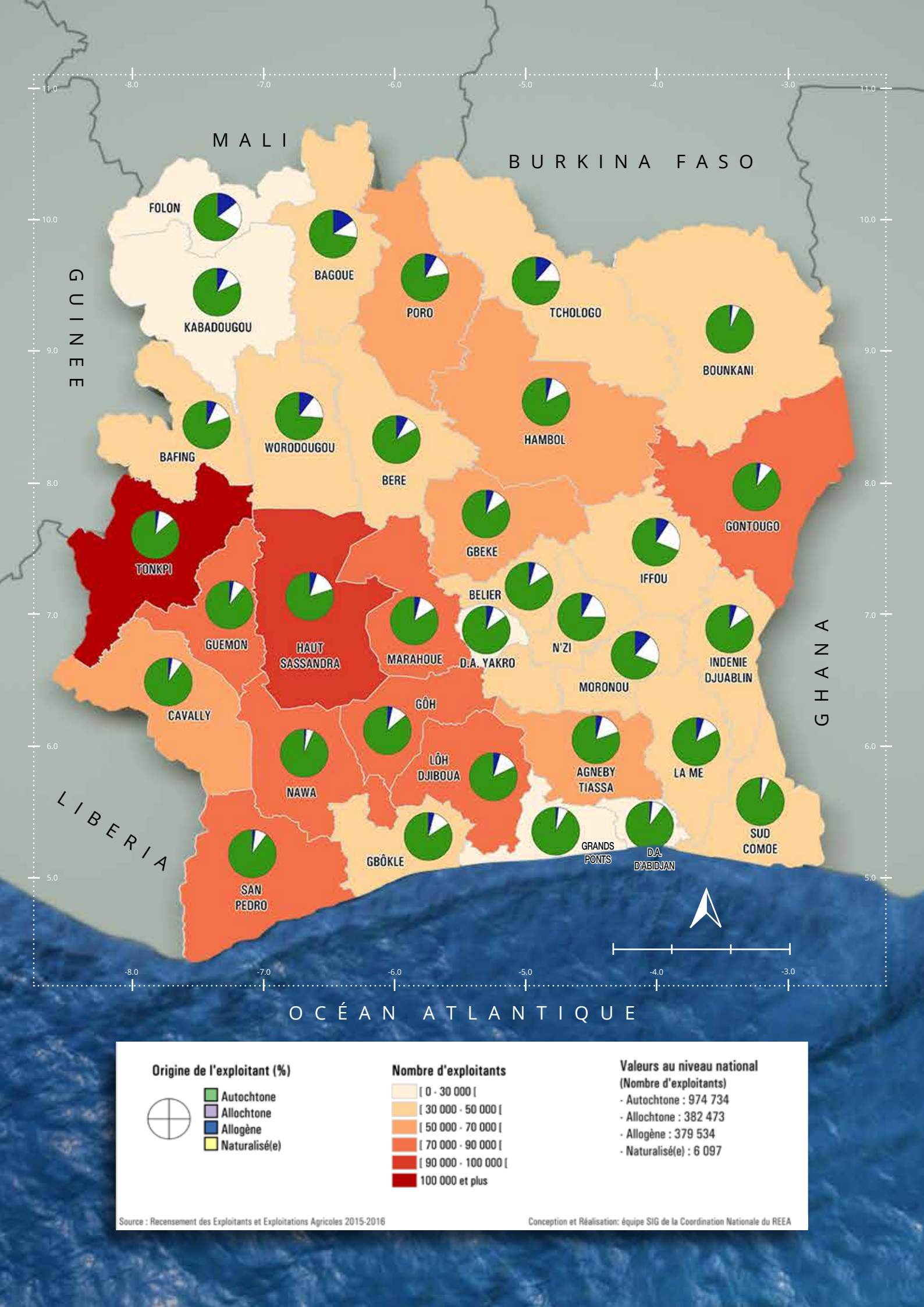
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
KABADOUGOU
BAGOUE
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
BAFING
WORODOUGOU
BERE
HAMBOL
GONTOUGO
TONKPI
GBEKE
IFFOU
BELIER
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
D.A. YAKRO
N'ZI
MORONOU
INDENIE DJUABLIN
CAVALLY
GÔH
NAWA
LÔH DJIBOUA
AGNEBY TIASSA
LA ME
SUD COMOE
SAN PEDRO
GBÔKLE
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
Origine de l'exploitant (%)
Autochtone
Allochtone
Allogène
Naturalisé(e)
Nombre d'exploitants
[0 - 30 000 [
[30 000 - 50 000 [
[50 000 - 70 000 [
[70 000 - 90 000 [
[90 000 - 100 000 [
100 000 et plus
Valeurs au niveau national
(Nombre d'exploitants)
- Autochtone : 974 734
- Allochtone : 382 473
- Allogène : 379 534
- Naturalisé(e) : 6 097
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 6 : DES EXPLOITANTS AGRICOLES ALLOGÈNES ET ALLOCHTONES MAJORITAIRES DANS LE SUD-OUEST

Les exploitants agricoles nationaux représentent 78 pour cent de la population d'exploitants agricoles. Les non nationaux sont 22 pour cent.

Dans le sud-ouest du pays, l'on constate que la proportion des exploitants agricoles autochtones ne dépasse pas le quart. Les trois quarts sont partagés entre les allogènes et les allochtones. Ces régions du Sud-ouest et de l'ouest constituent désormais la nouvelle boucle du cacao et connaissent l'introduction voire l'expansion de nouvelles spéculations de rente telles que l'hévéa et le palmier à huile (Cartes 15 à 18).

Des flux migratoires importants des pays de la sous-région vers la Côte d'Ivoire sont observés (RGPH 2014). Ces migrants se sont dirigés essentiellement vers les régions du sud, du sud-ouest et de l'ouest en quête d'un mieux-être, d'où leur présence massive dans l'agriculture de ces régions.

Les régions frontalières de l'Indénié-Djuablin (frontière du Ghana) et du Sud-Comoé enregistrent aussi des proportions d'allochtones et d'allogènes importantes.

Par contre, du nord-ouest au nord-est du pays et dans les régions du centre-est (ancienne boucle du cacao), les exploitants agricoles sont essentiellement des autochtones. Dans ces régions, la proportion des allogènes et des allochtones ne dépasse pas en général le dixième.

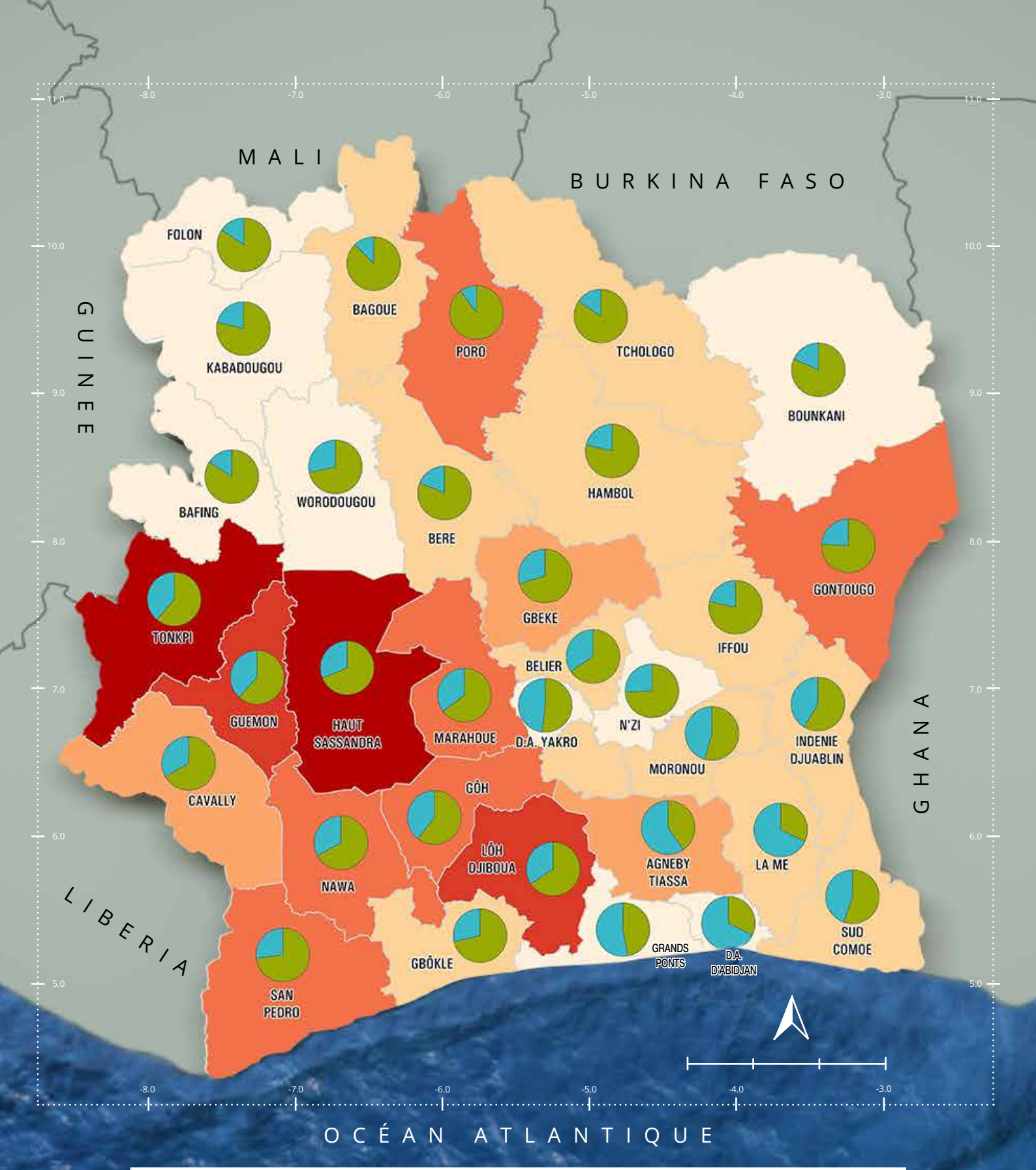
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
BAGOUE
KABADOUGOU
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
BAFING
WORODOUGOU
BERE
HAMBOL
GONTOUGO
TONKPI
GBEKE
IFFOU
BELIER
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
D.A. YAKRO
N'ZI
MORONOU
INDENIE DJUABLIN
CAVALLY
GÔH
LÔH DJIBOUA
NAWA
AGNEBY TIASSA
LA ME
SUD COMOE
GBÔKLE
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
SAN PEDRO
Niveau d'alphabétisation (%)
Alphabétisé
Non alphabétisé
Nombre d'exploitants
[0 - 30 000 [
[30 000 - 50 000 [
[50 000 - 70 000 [
[70 000 - 90 000 [
[90 000 - 100 000 [
100 000 et plus
Valeurs au niveau national
(Nombre d'exploitants)
- Alphabétisé : 567 694
- Non alphabétisé : 1 175 144
- Nombre total d'exploitants : 1 742
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 7 : DES EXPLOITANTS AGRICOLES NON ALPHABÉTISÉS MAJORITAIRES DANS L'ENSEMBLE DES RÉGIONS

L'agriculture, en général, est pratiquée par des Exploitants sans formation initiale, diplômante ou qualifiante. En effet, dans toutes les régions, le niveau des non alphabétisés est très élevé. Ces derniers représentent 67% de la population totale agricole ; ce qui perpétue l'exploitation traditionnelle de l'agriculture

Sur les 33% d'alphabétisés, les plus fortes concentrations se rencontrent dans la basse Côte d'Ivoire et particulièrement dans les districts autonomes d'Abidjan, de Yamoussoukro et dans les régions de l'Agneby-Tiassa, des Grands-Ponts, de La Mé, du Sud-Comoé et de L'Indenié-Djuablin. Dans ces espaces, les cultures dominantes, en dehors du café-cacao, sont le palmier à huile, l'hévéa, la banane dessert et l'ananas. Ces spéculations sont pratiquées par des intellectuels, des fonctionnaires et de plus en plus de jeunes déscolarisés retournés à la terre dans le cadre des politiques d'insertion socio-professionnelle des jeunes initiées par l'Etat de Côte d'Ivoire.

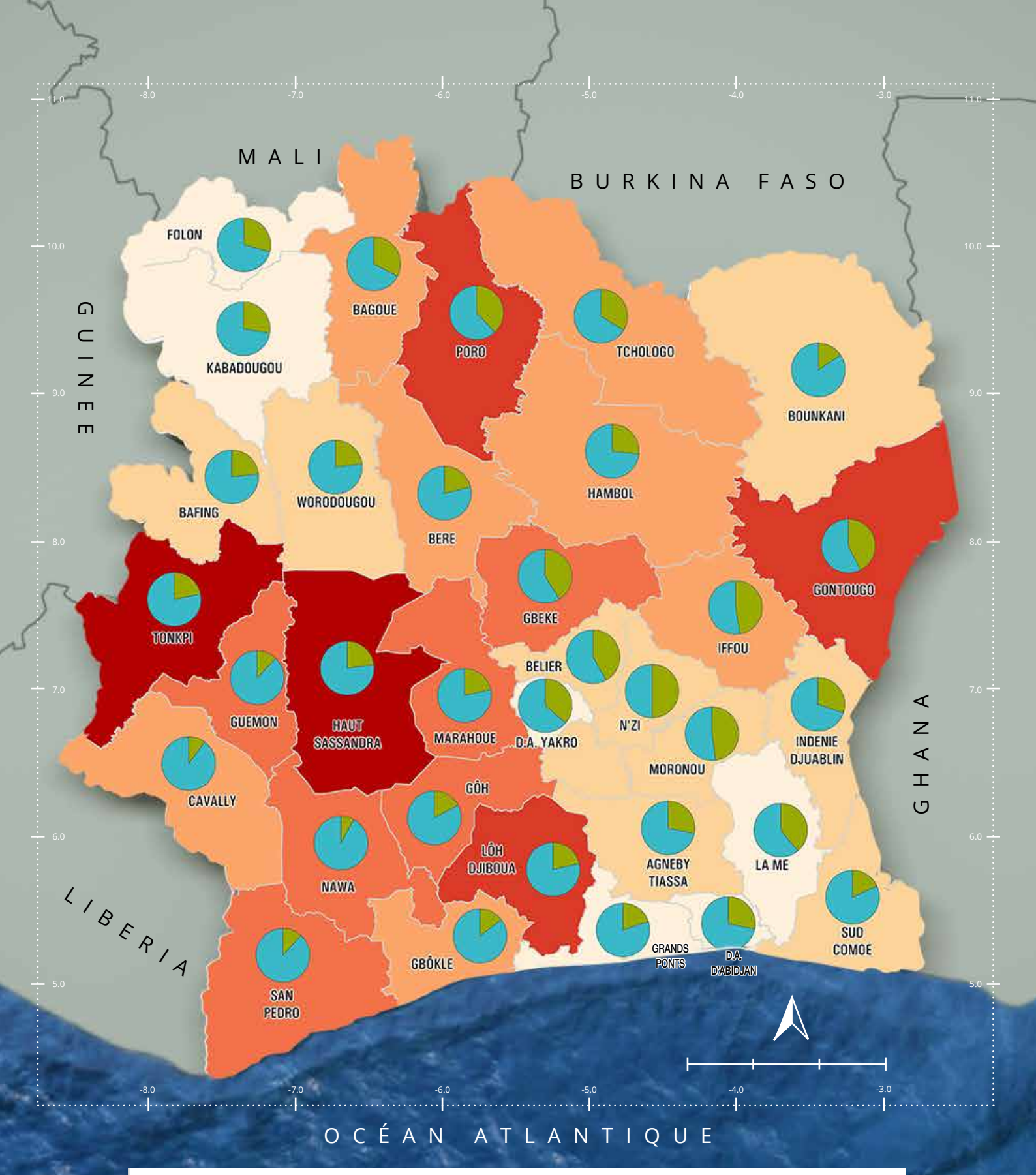

Sexe de l'exploitant (%)

- Masculin
- Féminin

Nombre d'exploitants non alphabétisé

- [0 - 17 000 [
- [17 000 - 31 000 [
- [31 000 - 44 000 [
- [44 000 - 58 000 [
- [58 000 - 72 000 [
- 72 000 et +

Valeurs au niveau national
(Nombre d'exploitants non alphabétisé)

- Masculin : 868 685
- Féminin : 306 459
- Nombre d'exploitants non alphabétisé : 1 175 144

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 8 : UNE PRÉSENCE NOTABLE DE FEMMES PARMI LES EXPLOITANTS AGRICOLES NON ALPHABÉTISÉS DANS LES TROIS QUARTS DES RÉGIONS DU PAYS

Les proportions des femmes exploitantes agricoles non alphabétisées sont très visibles dans toutes les régions du nord et du sud-est de la Côte d'Ivoire. Ce sont les régions de l'est qui enregistrent les parts les plus élevées de femmes non alphabétisées. Celles-ci représentent jusqu'à la moitié des exploitants non alphabétisés dans le N'Zi et le Moronou.

Dans le sud-ouest du pays, la situation est reluisante pour les femmes, leurs proportions parmi les analphabètes ne dépassent pas le dixième dans l'ensemble (San-pédro, Nawa, Gbôklè, Cavally et le Guémon).

La plus forte proportion d'exploitants non alphabétisés est constituée par le sexe masculin qui représente 74 pour cent et se retrouve particulièrement dans les régions citées. Les cultures d'exportation (hévéa, palmier à huile, café/cacao) y sont dominantes (cartes 15 à 18) et conduites par les exploitants autochtones (carte 6) non alphabétisés de sexe masculin auxquels se sont ajoutés les flux de migrants allochtones et allogènes eux aussi de sexe masculin et non alphabétisés.

L'agriculture ivoirienne est de façon dominante, pratiquée par les hommes non alphabétisés même si les femmes non alphabétisées y restent actives.

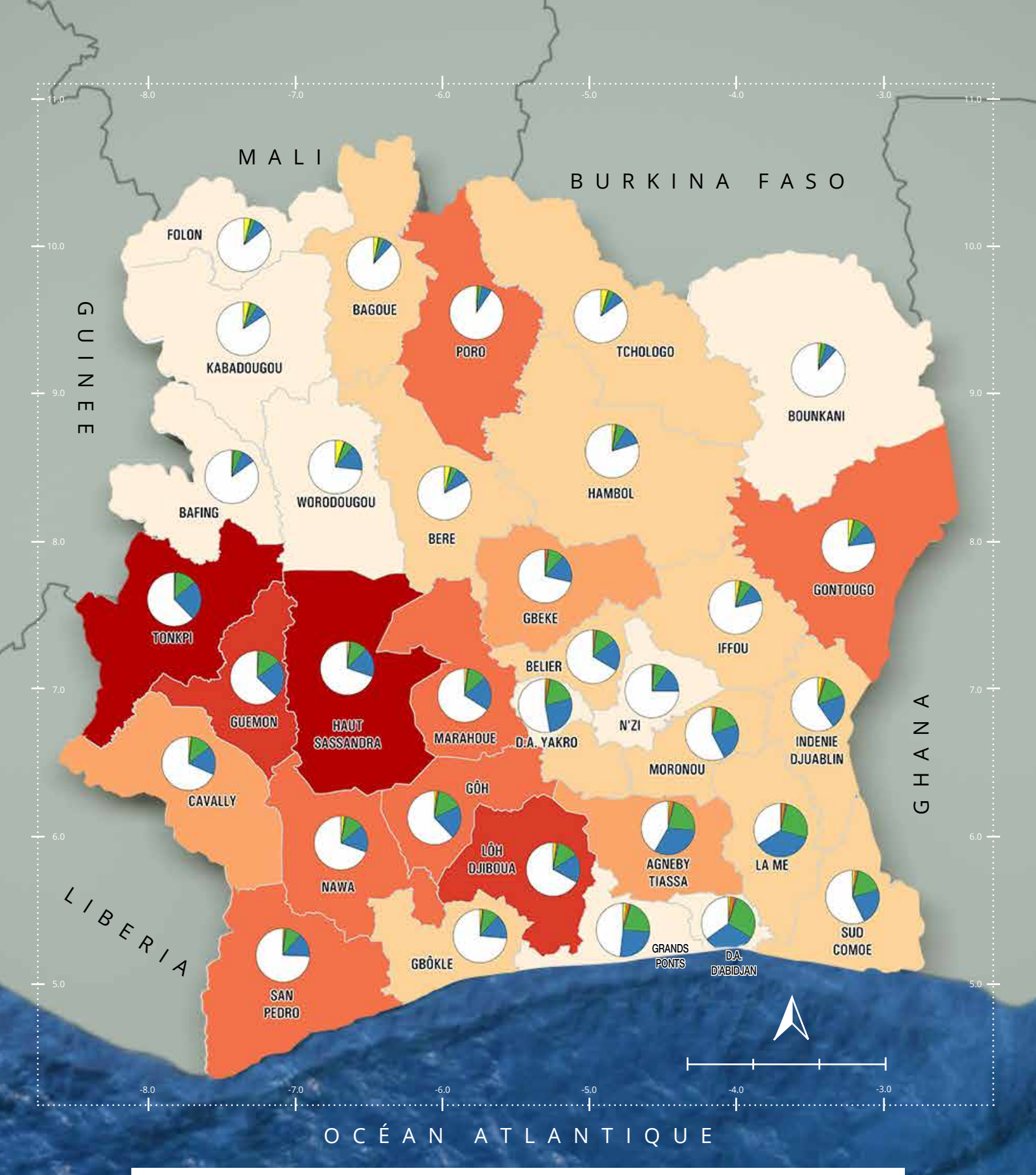
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
BAGOUE
KABADOUGOU
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
BAFING
WORODOUGOU
BERE
HAMBOL
GONTOUGO
TONKPI
GBEKE
IFFOU
BELIER
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
D.A. YAKRO
N'ZI
MORONOU
INDENIE DJUABLIN
CAVALLY
GÔH
LÔH DJIBOUA
NAWA
AGNEBY TIASSA
LA ME
SUD COMOE
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
GBÔKLE
SAN PEDRO
Niveau d'instruction (%)
Aucun
Primaire
Secondaire
Enseignement professionnel
Enseignement supérieur
Autres
Nombre d'exploitants
[0 - 30 000 [
[30 000 - 50 000 [
[50 000 - 70 000 [
[70 000 - 90 000 [
[90 000 - 100 000 [
100 000 et plus
Valeurs au niveau national
(Nombre d'exploitants)
- Aucun : 1 200 789
- Primaire : 303 607
- Secondaire : 191 182
- Enseignement professionnel : 5 595
- Enseignement supérieur : 15 748
- Autres : 25 917
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 9 : DES EXPLOITANTS AGRICOLES MAJORITAIREMENT SANS NIVEAU D'INSTRUCTION

A l'exception de deux régions dans le sud du pays (Agnéby-Tiassa, La Mé) et du District d'Abidjan, la part des exploitants agricoles sans niveau d'instruction dépasse la moitié dans toutes les régions du pays.

Cette part est très élevée dans les régions du nord du pays où elle avoisine les neuf dixième en général.

Les exploitants ayant le niveau du secondaire se rencontrent dans les régions du sud-est et du Bélier. Ils s'adonnent aux cultures d'exportation telles que le palmier à huile dans les agro-industries ou à l'hévéa.

Cette carte complète celle relative au niveau d'alphabétisation et confirme bien que l'agriculture est l'apanage des exploitants sans formation qualifiante adéquate d'où son caractère traditionnel.

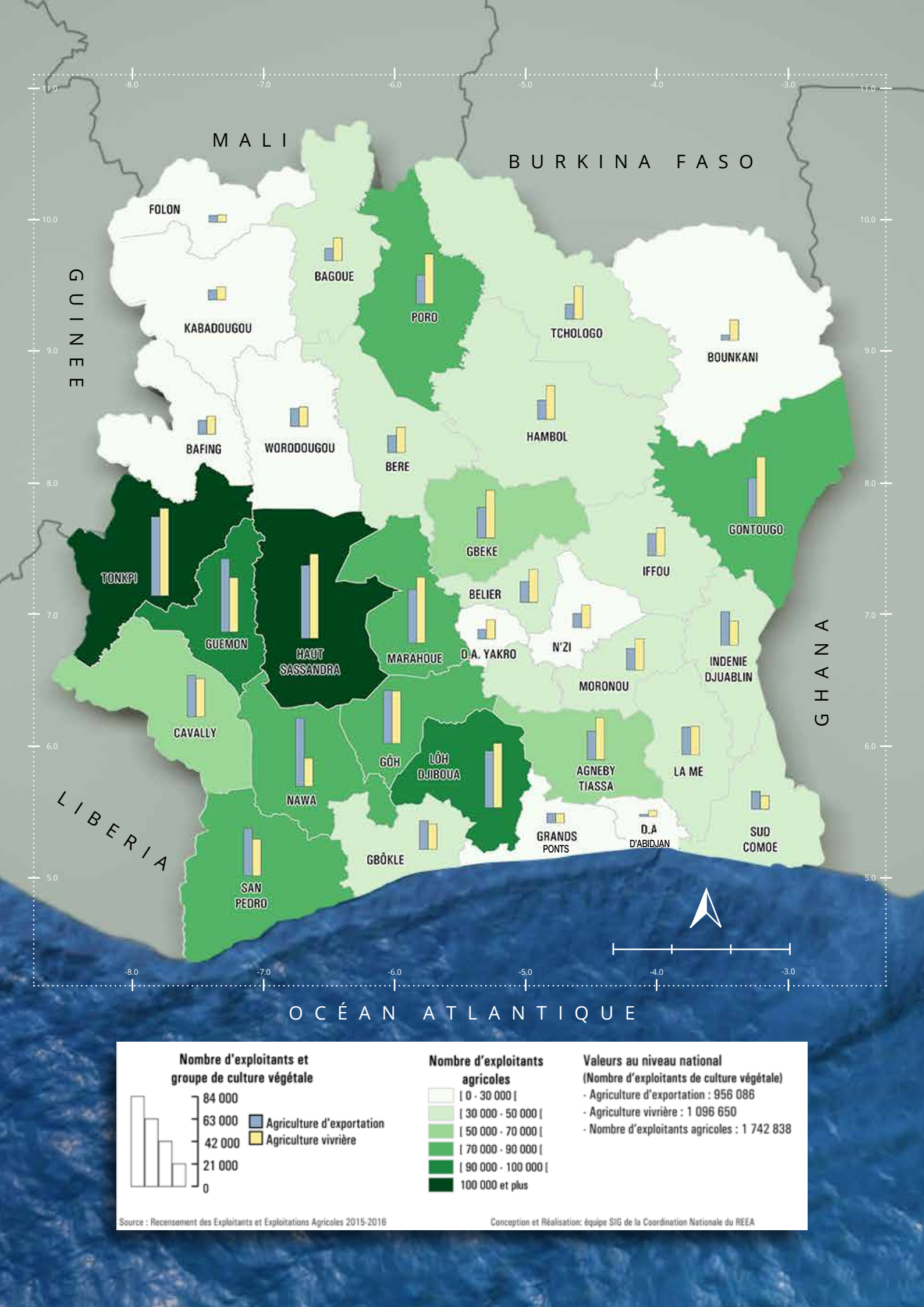
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
KABADOUGOU
BAGOUE
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
BAFING
WORODOUGOU
BERE
HAMBOL
GONTOUGO
TONKPI
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
GBEKE
BELIER
D.A. YAKRO
N'ZI
IFFOU
MORONOU
INDENIE DJUABLIN
CAVALLY
GÔH
LÔH DJIBOUA
NAWA
AGNEBY TIASSA
LA ME
GRANDS PONTS
D.A D'ABIDJAN
SUD COMOE
GBÔKLE
SAN PEDRO
Nombre d'exploitants et groupe de culture végétale
84 000
63 000
42 000
21 000
0
Agriculture d'exportation
Agriculture vivrière
Nombre d'exploitants agricoles
[0 - 30 000 [
[30 000 - 50 000 [
[50 000 - 70 000 [
[70 000 - 90 000 [
[90 000 - 100 000 [
100 000 et plus
Valeurs au niveau national
(Nombre d'exploitants de culture végétale)
- Agriculture d'exportation : 956 086
- Agriculture vivrière : 1 096 650
- Nombre d'exploitants agricoles : 1 742 838
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

2.2.

Cartesrelatives à la production végétale

CARTE 10 : UNE COEXISTENCE DE L'AGRICULTURE D'EXPORTATION ET DE L'AGRICULTURE VIVRIÈRE

Au plan National, 63 pour cent d'exploitants pratiquent les cultures vivrières. Il y a une forte concentration des cultures d'exportation dans les régions du Tonkpi, du Haut-Sassandra et du Lôh-Djiboua qui sont l'espace dans lequel dominent les cultures comme le café-cacao, le palmier à huile et l'hévéa. Ces régions sont celles qui affichent le plus grands nombres de ménages agricoles qui pratiquent les cultures vivrières en avant culture suivi de l'installation des cultures de rente.

Dans la région de la Nawa au sud-ouest, près de deux tiers des exploitants, ne pratiquent pas l'agriculture vivrière. Dans cette région, de nombreux exploitants agricoles ne pratiquent que les cultures d'exportation.

Les plus fortes concentrations des cultures de rente se rencontrent dans les régions de San-Pédro, de la Nawa et du Guémon qui sont des zones à forte colonisation de populations migrantes plus portées vers les cultures d'exportation (carte 6).

A contrario, dans le nord-ouest (les régions du Poro, de la Bagoué, du Tchologo, du Bounkani et du Gontougo), les exploitants qui pratiquent les cultures vivrières sont plus nombreux que ceux qui pratiquent les cultures d'exportation.

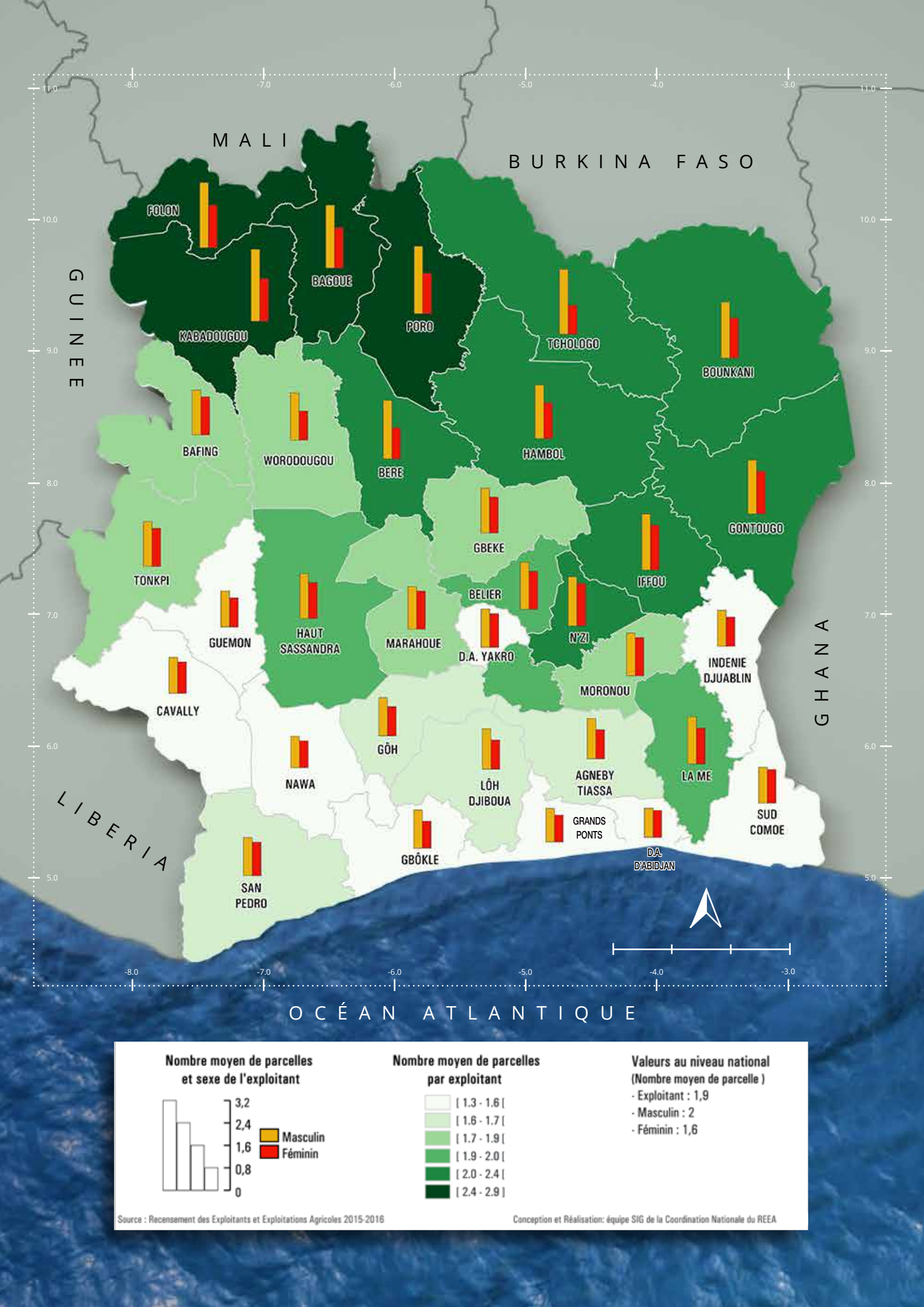
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
KABADOUGOU
BAGOUE
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
BAFING
WORODOUGOU
BERE
HAMBOL
GONTOUGO
TONKPI
GBEKE
IFFOU
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
BELIER
D.A. YAKRO
N'ZI
INDENIE DJUABLIN
MORONOU
CAVALLY
GÔH
NAWA
LÔH DJIBOUA
AGNEBY TIASSA
LA ME
SUD COMOE
GRANDS PONTS
GBÔKLE
D.A. D'ABIDJAN
SAN PEDRO
Nombre moyen de parcelles et sexe de l'exploitant
3,2
2,4
1,6
0,8
0
Masculin
Féminin
Nombre moyen de parcelles par exploitant
[1.3 - 1.6 [
[1.6 - 1.7 [
[1.7 - 1.9 [
[1.9 - 2.0 [
[2.0 - 2.4 [
[2.4 - 2.9]
Valeurs au niveau national
(Nombre moyen de parcelle)
- Exploitant : 1,9
- Masculin : 2
- Féminin : 1,6
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 11 : MOINS DE PARCELLES PAR EXPLOITANT POUR LES FEMMES ET PLUS DE PARCELLES PAR EXPLOITANT DANS LES RÉGIONS DU NORD

Les hommes détiennent le plus grand nombre de parcelles de cultures végétales. Cette tendance est plus marquée dans les zones Nord et Nord-est.

Aussi, le nombre moyen de parcelles de cultures végétales par exploitant, en général est élevé dans ces régions.

Dans les régions des Grands-Ponts, du D.A d'Abidjan, du Sud-Comoé, de l'Indénié Djuablin, de la Nawa, du Cavally et du Guémon non seulement le nombre de parcelles de cultures végétales par exploitant est le plus faible, mais il y a presqu'au tant de femmes que d'hommes exploitant les parcelles de cultures végétales. Ce sont des régions de cultures d'exportation et de rente sur les mêmes sites en général.

Dans le nord du pays, la taille des ménages (voir carte 2) est la plus importante et le nombre de parcelles par exploitant est le plus élevé (carte 11). Ce système favorise l'accès des cadets sociaux aux espaces maraîchers autant qu'il maintient les hiérarchies socio-économiques entre exploitants.

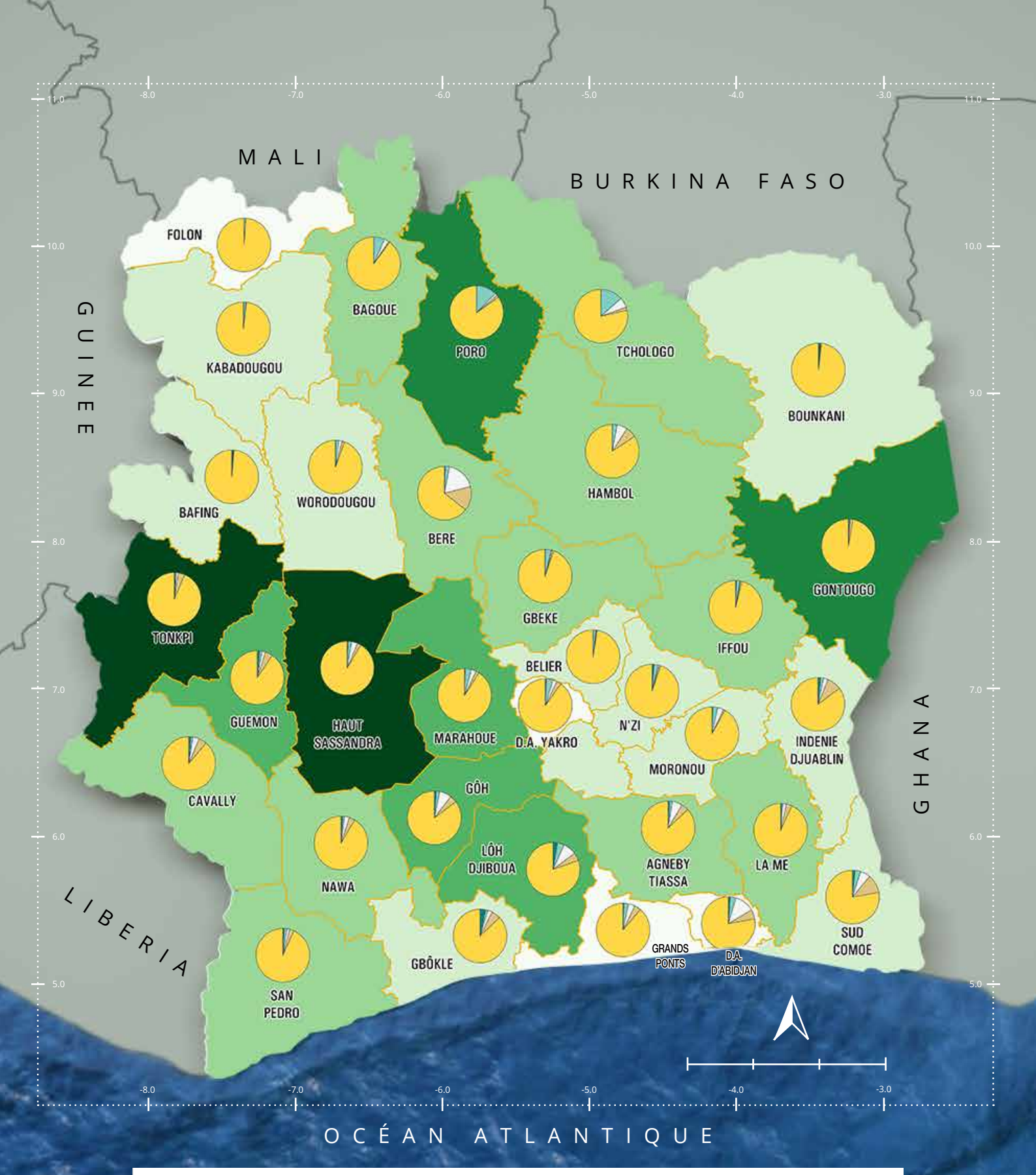
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
BAGOUE
PORO
TCHOLOGO
KABADOUGOU
BOUNKANI
HAMBOL
BAFING
WORODOUGOU
BERE
GONTOUGO
GBEKE
TONKPI
IFFOU
BELIER
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
D.A. YAKRO
N'ZI
INDENIE DJUABLIN
MORONOU
CAVALLY
GÔH
LÔH DJIBOUA
AGNEBY TIASSA
LA ME
NAWA
SUD COMOE
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
GBÔKLE
SAN PEDRO
Mode de faire valoir (%)
Direct
Métayage
Fermage
Prêt
Autres
Nombre de parcelles de cultures végétales
[0 - 50 000 [
[50 000 - 90 000 [
[90 000 - 130 000 [
[130 000 - 166 000 [
[166 000 - 200 000 [
200 000 et plus
Valeurs au niveau national
(Nombre de parcelles de cultures végétales)
- Direct : 2 984 988
- Métayage : 109 661
- Fermage : 109 500
- Prêt : 102 926
- Autres : 24 578
- Nombre total de parcelles : 3 331 653
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 12 : DES PARCELLES ESSENTIELLEMENT EXPLOITÉES PAR LEURS PROPRIÉTAIRES DANS L'ENSEMBLE DES RÉGIONS

Pour rappel, le mode de faire valoir porte sur le régime juridique ou mode d'occupation ou d'exploitation des terres (propriété, prêt, location, etc.). L'on distingue le mode de faire valoir direct et le mode de faire valoir indirect.

Le mode de faire valoir est direct quand l'exploitant est le propriétaire de la terre ou la terre appartient à sa famille.

Le mode de faire valoir est indirect quand la terre n'appartient pas à l'exploitant. Ce mode est composé du métayage, du fermage et du prêt.

Le métayage se définie comme une location avec une redevance en nature (le partage de la récolte entre l'exploitant et le propriétaire terrien).

Le fermage se définie comme une location avec le payement d'une redevance fixe.

Les proportions des parcelles exploitées en mode de faire valoir indirect restent très faibles dans l'ensemble des régions.

Dans les régions du centre nord (le Poro, le Tchologo, le Hambol et le Béré) et du sud-est (le Sud-Comoé, l'Indénié-Djuablin, le District d'Abidjan et le Lôh-Djiboua), ces proportions se distinguent mais elles ne dépassent pas le tiers du nombre de parcelles de cultures végétales.

Dans toutes les régions du pays, les parcelles exploitées en mode de faire valoir direct sont majoritaires, avec des proportions allant jusqu'à neuf dixième dans certaines régions (surtout celles du sud-ouest, de l'ouest, du nord-ouest et du nord-est).

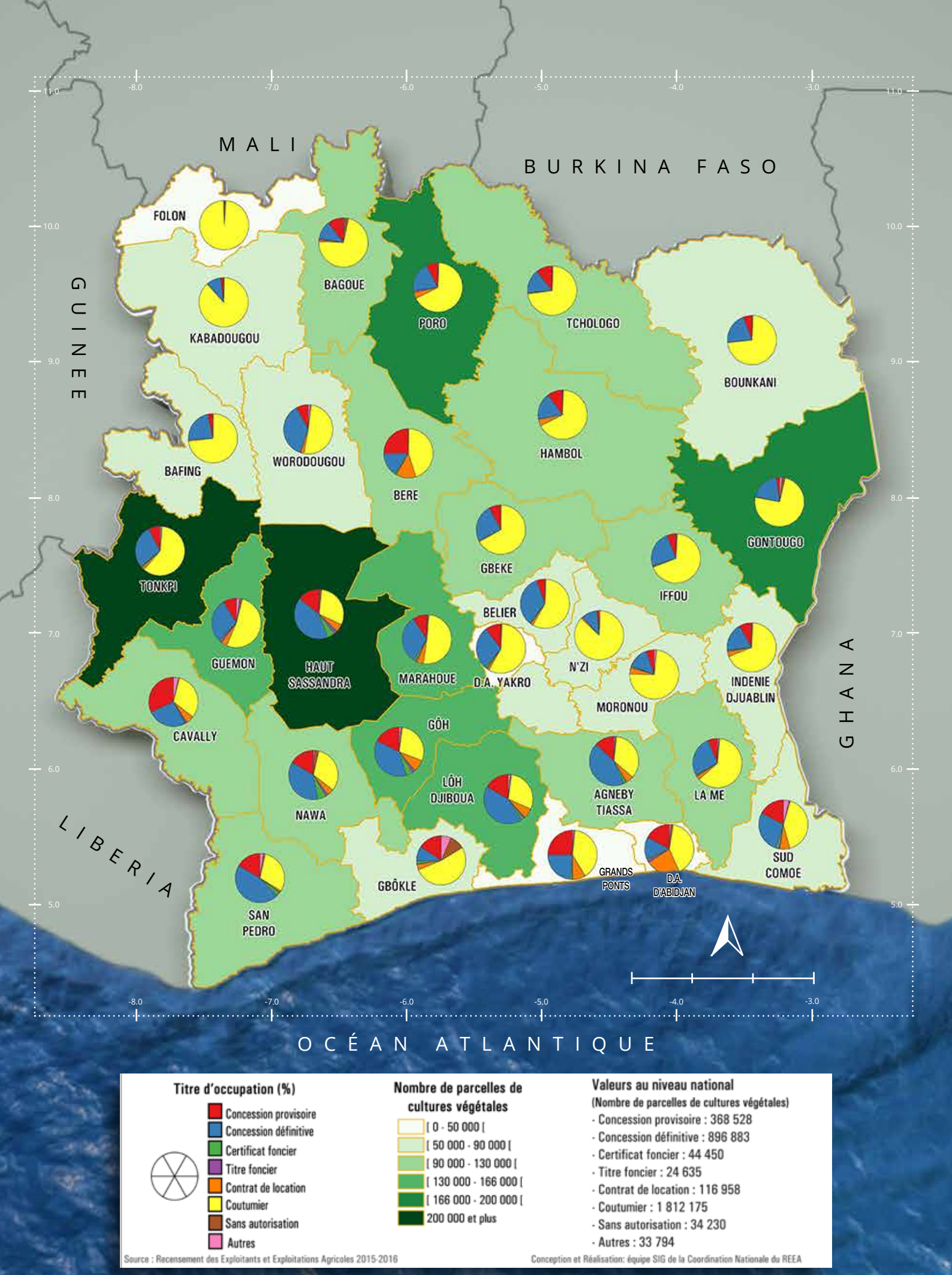
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
BAGOUE
KABADOUGOU
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
BAFING
WORODOUGOU
BERE
HAMBOL
GONTOUGO
TONKPI
GBEKE
IFFOU
BELIER
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
D.A. YAKRO
N'ZI
MORONOU
INDENIE DJUABLIN
CAVALLY
GÔH
NAWA
LÔH DJIBOUA
AGNEBY TIASSA
LA ME
SUD COMOE
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
GBÔKLE
SAN PEDRO
Titre d'occupation (%)
Concession provisoire
Concession définitive
Certificat foncier
Titre foncier
Contrat de location
Coutumier
Sans autorisation
Autres
Nombre de parcelles de cultures végétales
[0 - 50 000 [
[50 000 - 90 000 [
[90 000 - 130 000 [
[130 000 - 166 000 [
[166 000 - 200 000 [
200 000 et plus
Valeurs au niveau national
(Nombre de parcelles de cultures végétales)
- Concession provisoire : 368 528
- Concession définitive : 896 883
- Certificat foncier : 44 450
- Titre foncier : 24 635
- Contrat de location : 116 958
- Coutumier : 1 812 175
- Sans autorisation : 34 230
- Autres : 33 794
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 13 : UNE OCCUPATION COUTUMIÈRE TRÈS DOMINANTE DANS L'ENSEMBLE DES RÉGIONS DU PAYS

Le titre d'occupation le plus répandu concerne le type coutumier qui représente 54 pour cent au plan national et reste très prononcé dans le Folon, le Kabadougou et le N'Zi que partout ailleurs. La concession définitive vient en deuxième position des types d'occupation avec 27 pour cent.

La majorité des terres ivoiriennes est encore régie par le droit coutumier. Au Nord, le droit coutumier est marqué en raison du mode de gestion communautaire des terres qui ne sont pas sujet à des ventes par les propriétaires aux allochtones et aux allogènes.

Au sud les titres de concession définitive ou provisoire s'expliquent par le fait que les cultures d'exportation ou industrielles sont les propriétés à sécuriser. Ces cultures appartiennent à des intellectuelles ou à des sociétés formellement constituées.

Dans les régions de l'ouest, les populations allogènes et allochtones qui ont acquis des terres, en raison de développement des cultures de rentes et d'exportation (cartes 15 à 20), ont cherché à les sécuriser par des titres de concession définitifs ou provisoires.

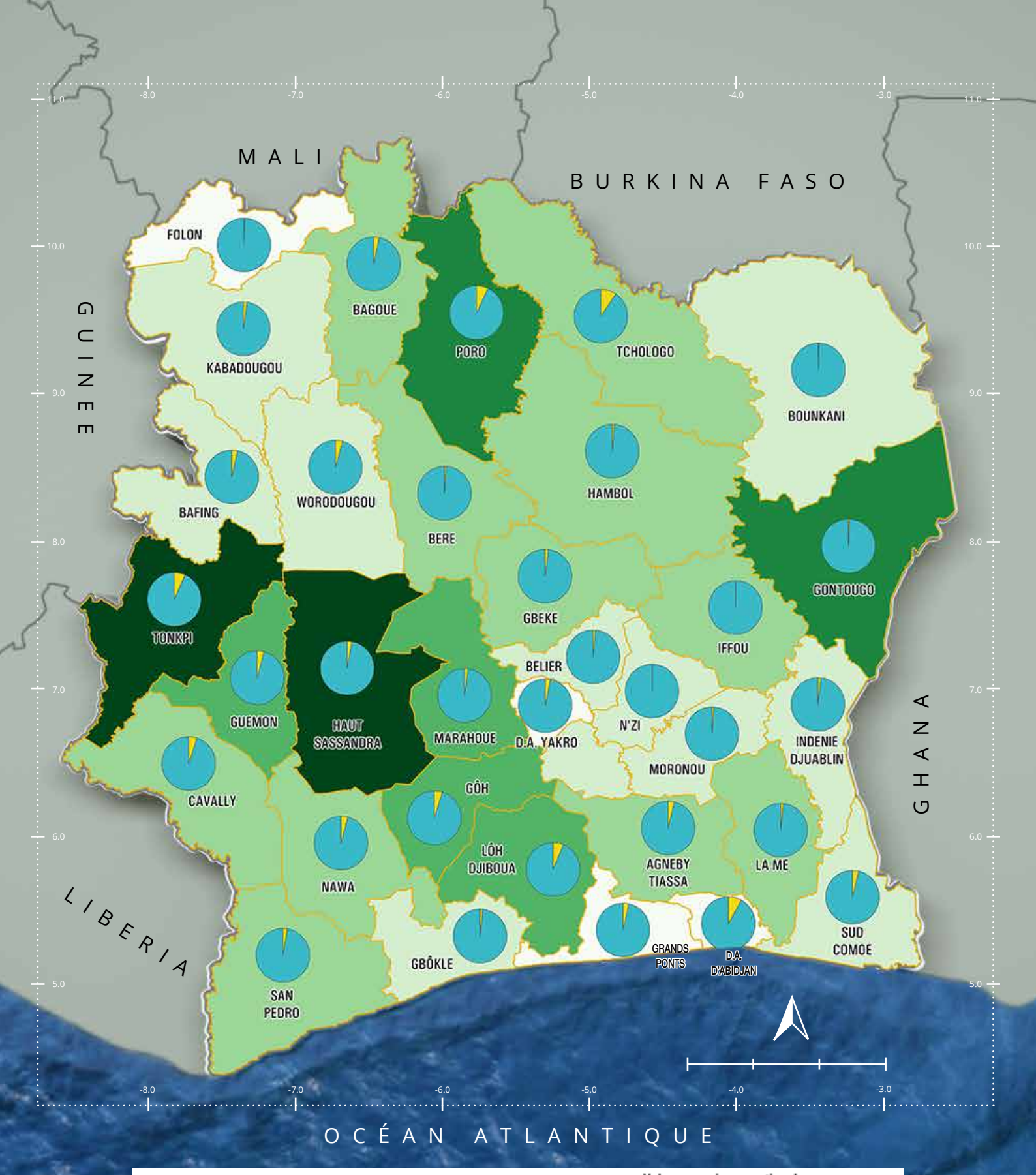
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
BAGOUE
KABADOUGOU
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
BAFING
WORODOUGOU
BERE
HAMBOL
GONTOUGO
TONKPI
GBEKE
IFFOU
BELIER
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
D.A. YAKRO
N'ZI
INDENIE DJUABLIN
MORONOU
CAVALLY
GÔH
LÔH DJIBOUA
NAWA
AGNEBY TIASSA
LA ME
SUD COMOE
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
GBÔKLE
SAN PEDRO
Titre d'occupation (%)
Concession provisoire
Concession définitive
Certificat foncier
Titre foncier
Contrat de location
Coutumier
Sans autorisation
Autres
Nombre de parcelles de cultures végétales
[0 - 50 000 [
[50 000 - 90 000 [
[90 000 - 130 000 [
[130 000 - 166 000 [
[166 000 - 200 000 [
200 000 et plus
Valeurs au niveau national
(Nombre de parcelles de cultures végétales)
- Concession provisoire : 368 528
- Concession définitive : 896 883
- Certificat foncier : 44 450
- Titre foncier : 24 635
- Contrat de location : 116 958
- Coutumier : 1 812 175
- Sans autorisation : 34 230
- Autres : 33 794
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 14 : L'IRRIGATION DES PARCELLES DE CULTURES TRÈS FAIBLEMENT PRATIQUÉE DANS L'AGRICULTURE IVOIRIENNE

Au plan national, 96 pour cent des parcelles sont conduites sans irrigation.

L'irrigation est pratiquée dans les régions du Poro, de la Bagoué et du Tchologo. Cette irrigation des parcelles dans ces régions est due à l'ex-SODEPRA qui avait réalisé près de 300 barrages hydro-agricoles qui ont servi à la fois à l'abreuvement d'animaux, à la culture maraîchère et à la riziculture. Des projets de riziculture irriguée entrepris par l'ex-SODERIZ, ont été poursuivis dans le cadre du Projet Riz Nord exécuté par GTZ-ANADER dès 1994.

Les parcelles non irriguées reflètent la réalité de la pratique de l'agriculture traditionnelle conduite sans maitrise de l'eau. Ceci explique bien le caractère pluvial de l'agriculture ivoirienne dont la pratique reste tributaire des aléas climatiques.

Cependant, il existe tout de même des spéculations dans la conduite desquelles la maitrise de l'eau est déjà amorcée. Il s'agit des parcelles de riz irrigué, avec environ 30 000 hectares, conduites avec maitrise de l'eau dans les bas-fonds aménagés (Programme National Riz).

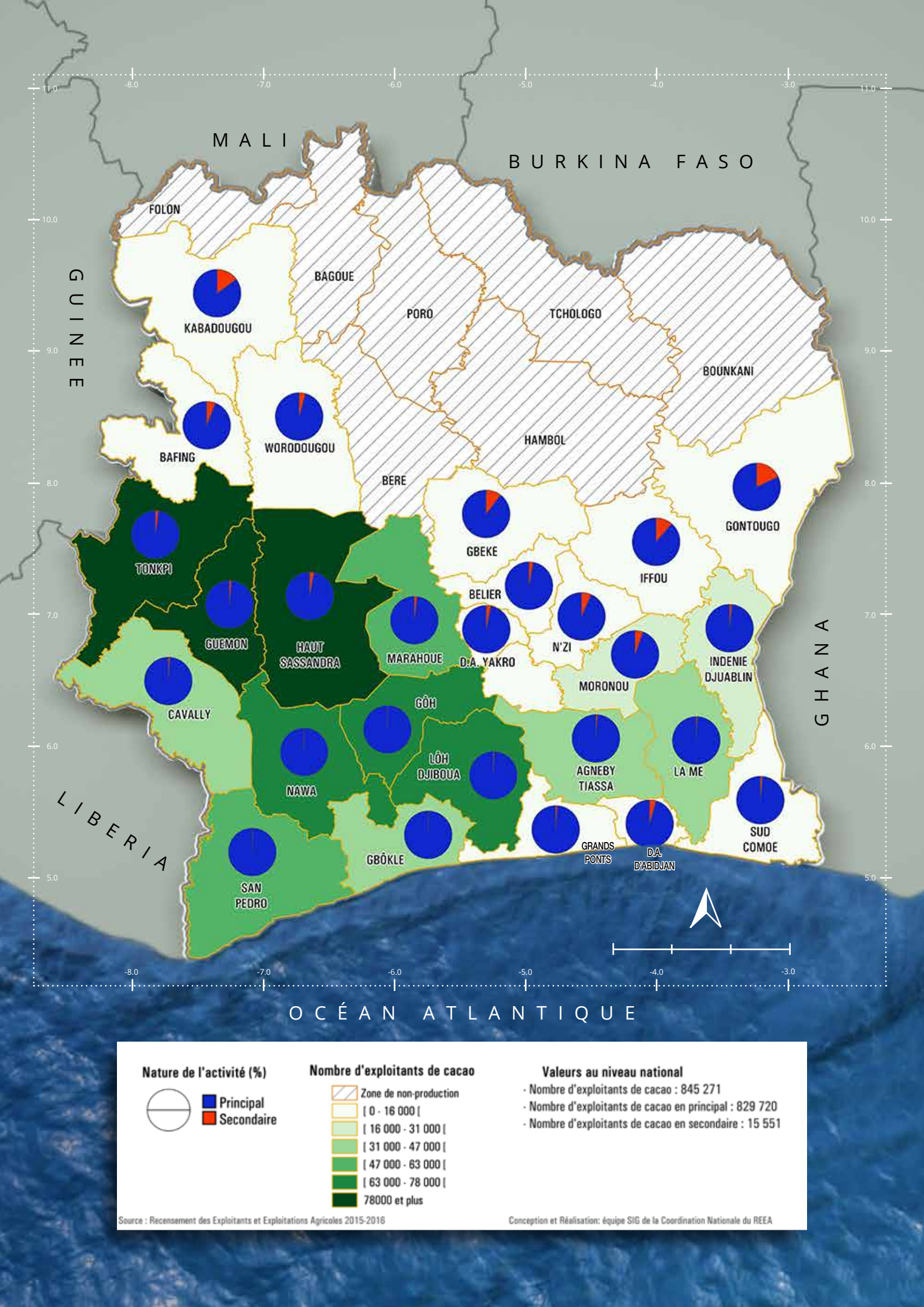
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
KABADOUGOU
BAGOUE
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
BAFING
WORODOUGOU
HAMBOL
BERE
GONTOUGO
GBEKE
IFFOU
TONKPI
BELIER
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
D.A. YAKRO
N'ZI
INDENIE DJUABLIN
MORONOU
CAVALLY
GÔH
LÔH DJIBOUA
AGNEBY TIASSA
LA ME
NAWA
SUD COMOE
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
GBÔKLE
SAN PEDRO
Nature de l'activité (%)
Principal
Secondaire
Nombre d'exploitants de cacao
Zone de non-production
[0 - 16 000 [
[16 000 - 31 000 [
[31 000 - 47 000 [
[47 000 - 63 000 [
[63 000 - 78 000 [
78000 et plus
Valeurs au niveau national
- Nombre d'exploitants de cacao : 845 271
- Nombre d'exploitants de cacao en principal : 829 720
- Nombre d'exploitants de cacao en secondaire : 15 551
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

2.3.

Cartesrelatives à la production végétale

CARTE 15 : LE CACAO ESSENTIELLEMENT CULTIVÉ À L'OUEST ET AU SUD-OUEST DU PAYS

Dans la zone de « l'Ancienne Boucle du Cacao », il y a une très faible concentration d'exploitants de cacao avec moins de 10 000 exploitants par région (Indénié Djuablin, Moronou, Sud-Comoé). Par contre le nombre d'exploitants de cacao est d'au moins 47 000 par région et plus de 78 000 par endroit comme dans le Tonkpi , le Guémon, le Haut-Sassandra.

La culture du cacao se retrouve sur l'ensemble de la zone forestière de la Côte d'Ivoire qui présente des conditions pédoclimatiques favorables à son développement. Cette culture au départ très importante dans les zones est et centre-est appelées initialement « Boucle du cacao », est aujourd'hui très implantée dans les zones du centre-ouest, de l'ouest et du Sud-Ouest, qu'on qualifie de « Nouvelle Boucle du Cacao ».

Les Exploitants de cacao se rencontrent principalement dans la Basse Côte d'Ivoire, zone forestière où la pluviométrie dépasse plus de 1 800 millimètres par an (SODEXAM) et où la cacao culture est pratiquée en culture principale.

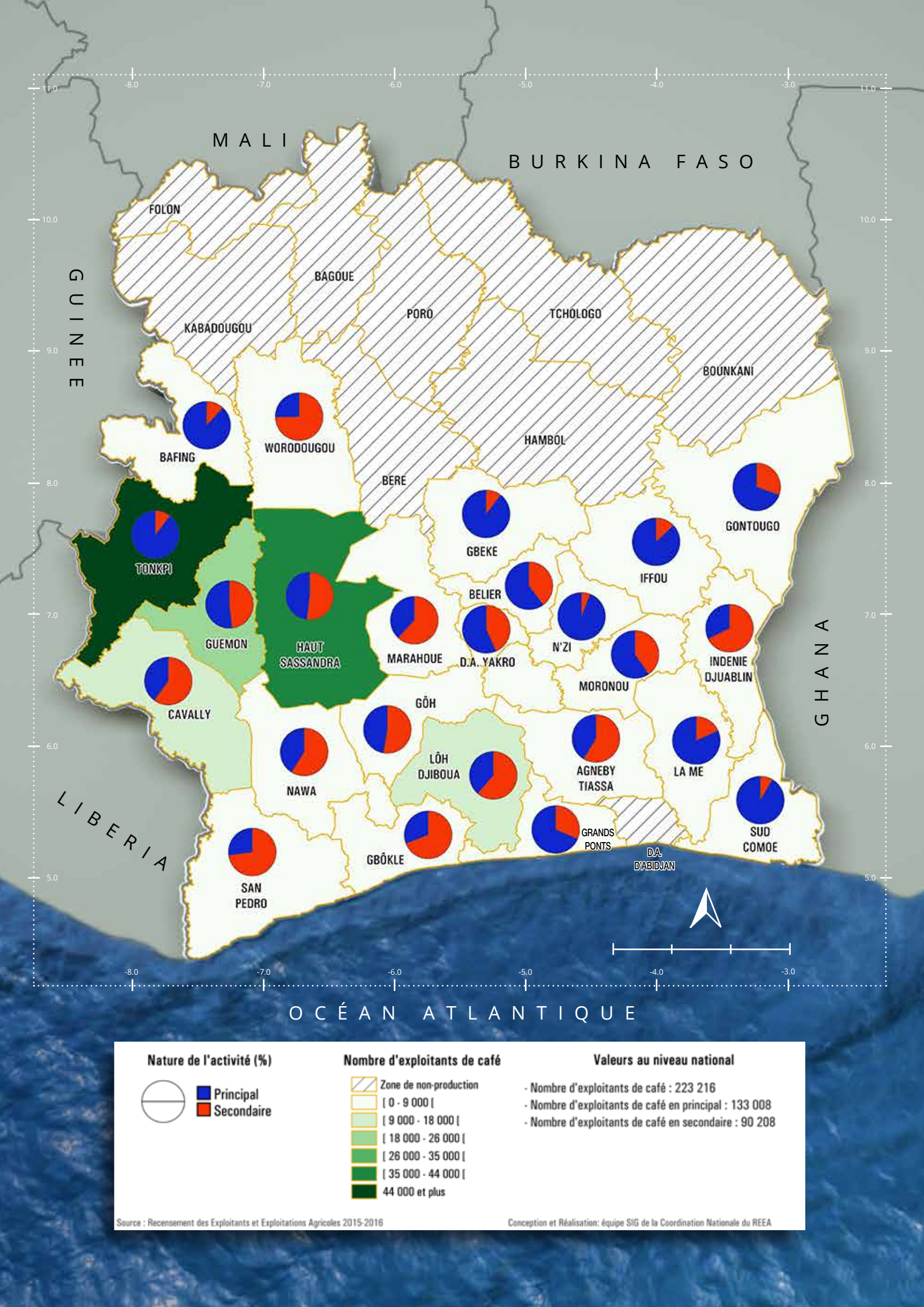
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
BAGOUE
KABADOUGOU
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
HAMBOL
BERE
BAFING
WORODOUGOU
TONKPI
GUEMON
HAUT SASSANDRA
CAVALLY
MARAHOUE
GBEKE
BELIER
D.A. YAKRO
N'ZI
IFFOU
GONTOUGO
MORONOU
INDENIE DJUABLIN
GÔH
NAWA
LÔH DJIBOUA
AGNEBY TIASSA
LA ME
SUD COMOE
SAN PEDRO
GBÔKLE
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
Nature de l'activité (%)
Principal
Secondaire
Nombre d'exploitants de café
Zone de non-production
[0 - 9 000 [
[9 000 - 18 000 [
[18 000 - 26 000 [
[26 000 - 35 000 [
[35 000 - 44 000 [
44 000 et plus
Valeurs au niveau national
- Nombre d'exploitants de café : 223 216
- Nombre d'exploitants de café en principal : 133 008
- Nombre d'exploitants de café en secondaire : 90 208
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 16 : L'OUEST DU PAYS, LA PRINCIPALE ZONE DE PRODUCTION DU CAFÉ

Nous enregistrons cinq régions dont quatre dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, dans lesquelles nous avons plus de 9 000 exploitants producteurs de café. La région du Tonkpi a le plus grand nombre d'exploitants (plus de 44 000).

En dehors de la région du Tonkpi où le café occupe les exploitants en activité principale à près du neuf dixième des exploitants producteurs, la culture est pratiquée dans les régions productrices en activité secondaire par plus de la moitié des exploitants.

Les exploitants de café se rencontrent dans les régions productrices de cacao (carte 15) où ils forment le binôme Café-Cacao. Certains exploitants avaient l'habitude de les pratiquer simultanément dans les forêts primaires. C'est ainsi que la culture du caféier se retrouve sur l'ensemble de la zone forestière de la Côte d'Ivoire qui présente des conditions pédoclimatiques favorables à son développement. Mais ces conditions se sont dégradées avec l'exploitation de ces forêts primaires dans les anciennes zones de production.

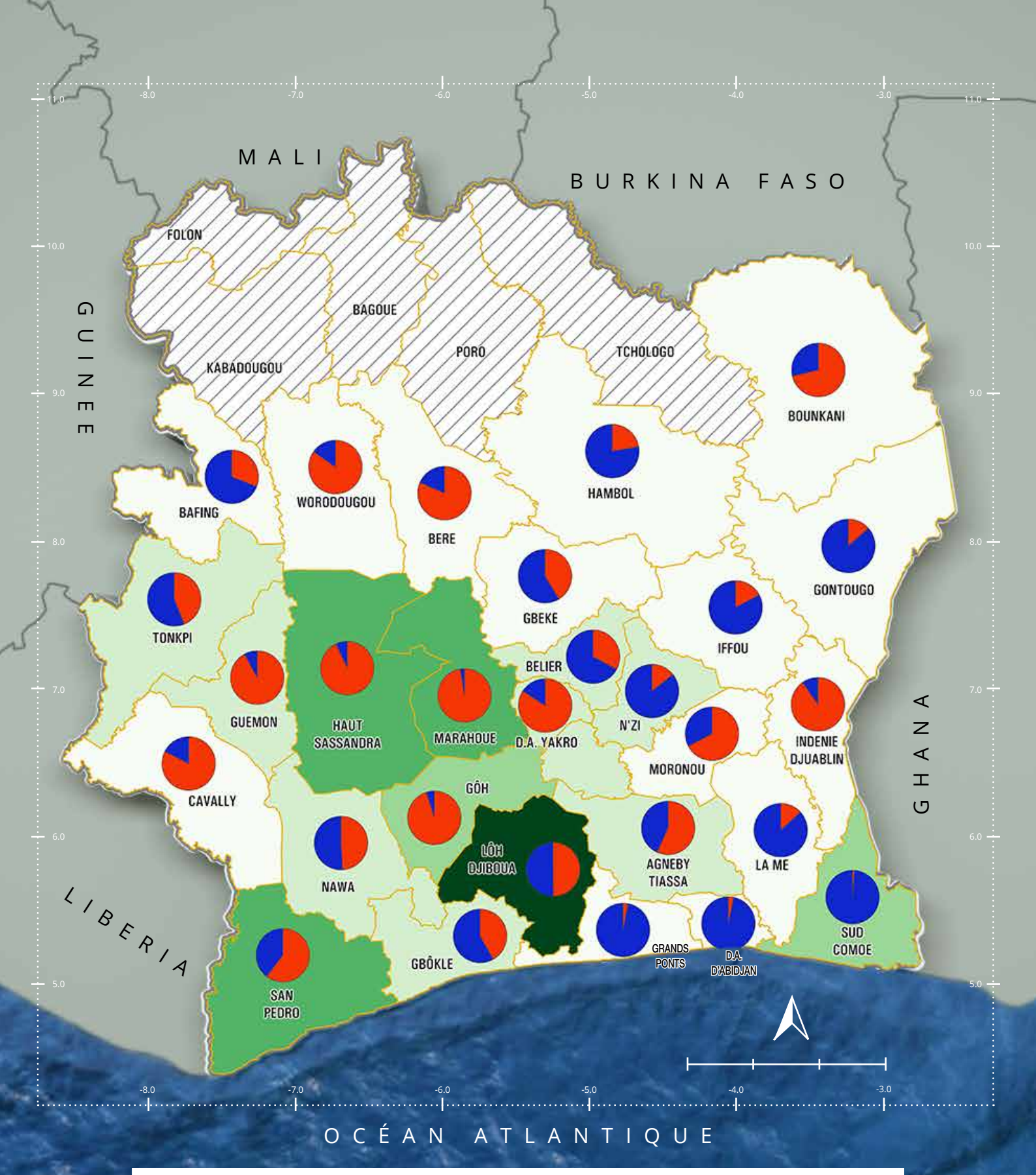

Nature de l'activité (%)

- Principal
- Secondaire

Nbre d'exploitants de palmier à huile

- Zone de non-production
- [0 - 3 000 [
- [3 000 - 7 000 [
- [7 000 - 10 000 [
- [10 000 - 13 000 [
- [13 000 - 17 000 [
- 17 000 et plus

Valeurs au niveau national

- Nbre d'exploitants de palmier à huile : 126 039
- Nbre d'exploitants de palmier à huile en principal : 52 618
- Nbre d'exploitants de palmier à huile en secondaire : 73 421

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 17 : LA CULTURE DU PALMIER À HUILE PRINCIPALEMENT EN ACTIVITÉ SECONDAIRE DANS LA MOITIÉ SUD DU PAYS

Dans toutes les régions du centre au sud du pays, au moins trois mille exploitants du palmier à huile ont été dénombrés. Les régions qui regorgent du plus grands nombres d'exploitants sont le Lôh-Djiboua (plus de 17 000 exploitants), San-Pédro, le Haut-Sassandra et la Marahoué avec chacune, le nombre d'exploitants qui varie entre 13 000 et 17 000.

Les exploitants de palmier à huile sont concentrés dans les régions du Lôh-Djiboua, du Haut-Sassandra, de la Marahoué, du Sud-Comoé et de San-Pédro avec la présence des sociétés industrielles qui les ont influencés.

L'histoire moderne du palmier à huile en Côte d'Ivoire remonte au début de l'indépendance, en 1960, quand le gouvernement décide de lancer un vaste programme de développement de plantations de palmiers à huile sélectionnés.

Pour y parvenir, la stratégie était basée sur de grands ensembles de trois blocs (blocs de plantations industrielles, blocs de plantations villageoises et blocs industriels capables d'absorber l'ensemble des productions issues des deux précédents) dans les zones Sud, Sud-Est et Sud-Ouest.

Ainsi, les exploitants qui s'y sont engagés à côté des plantations industrielles dans les régions du Sud-Comoé, du District Autonome d'Abidjan, de la région des Grands-Ponts et de la Mé, ont pratiqué et pratiquent encore à une très forte proportion la culture en activité principale.

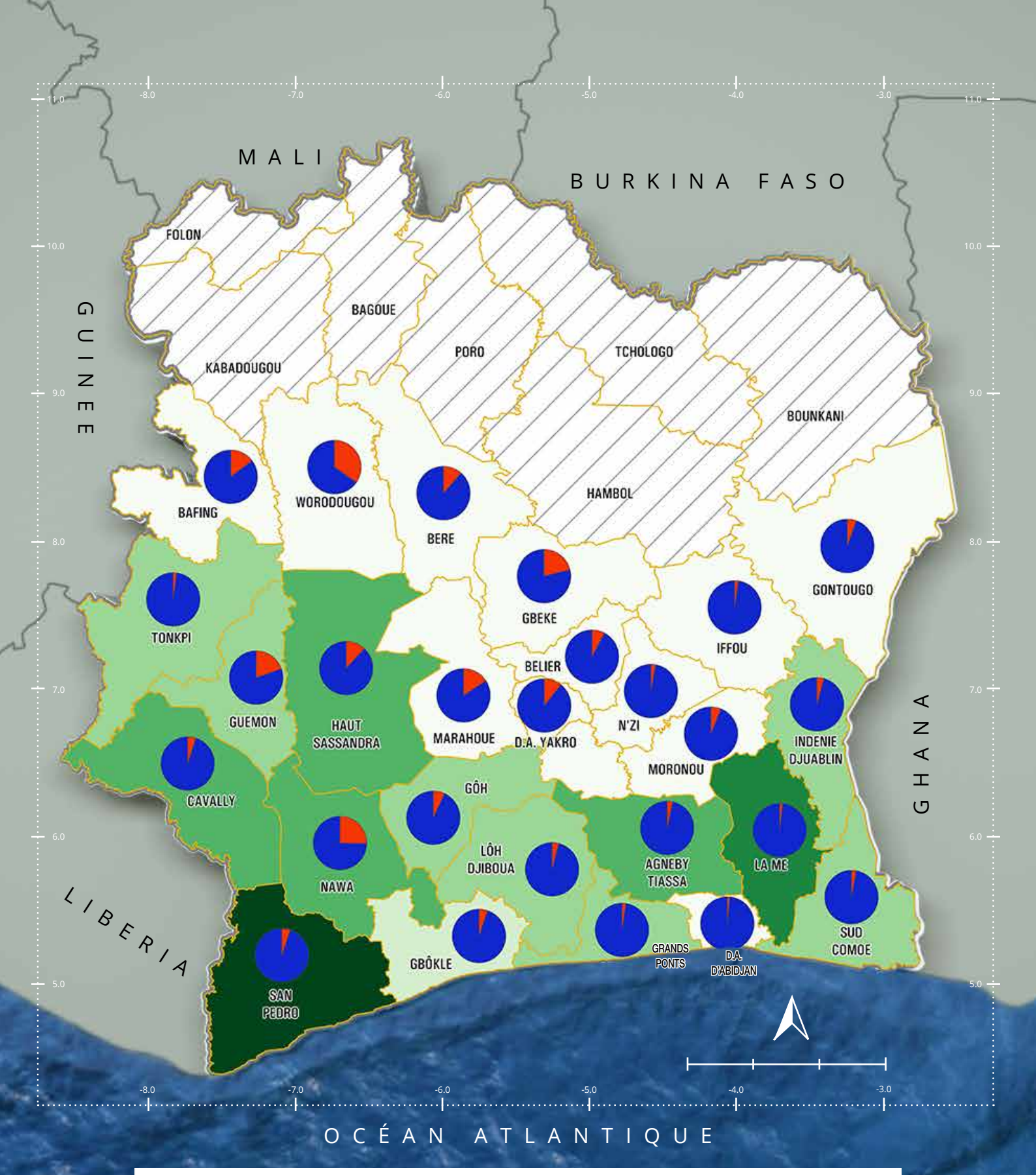

Nature de l'activité (%)

- Principal
- Secondaire

Nombre d'exploitants d'hévéa

- Zone de non-production
- [0 - 3 600 [
- [3 600 - 7 200 [
- [7 200 - 11 000 [
- [11 000 - 14 000 [
- [14 000 - 18 000 [
- 18 000 et plus

Valeurs au niveau national

- Nombre d'exploitants d'hévéa : 162 375
- Nombre d'exploitants d'hévéa en principal : 152 067
- Nombre d'exploitants d'hévéa en secondaire : 10 308

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 18 : UNE CONCENTRATION DES EXPLOITANTS D'HÉVÉA DANS LA ZONE FORESTIÈRE

L'hévéa est cultivé dans les régions de l'ouest et du sud du pays. Le plus grands nombres d'exploitants d'hévéa sont enregistrés dans les régions de San-Pédro (plus de 18 000) et de la Mé (entre 14 000 et 18 000).

Dans chacune des régions de production, le nombre d'exploitants est supérieur à 7 000 et la culture de l'hévéa occupe ses exploitants en activité principale à plus du neuf dixième outre dans les régions de la Nawa et du Guémon où, cette proportion peut avoisiner le quart.

L'introduction de l'hévéa en Côte d'Ivoire date de l'époque coloniale, plus précisément en 1955 par SIPH, Société indochinoise de Plantations d'Hévéas, qui deviendra par la suite SAPH (en Côte d'Ivoire en 1983).

L'agriculture familiale témoigne d'une certaine dynamique qui est marquée par une forte proportion d'exploitants pratiquant la culture comme activité principale surtout dans la zone Sud et Sud-Ouest où sont installées principalement les usines de traitement du latex.

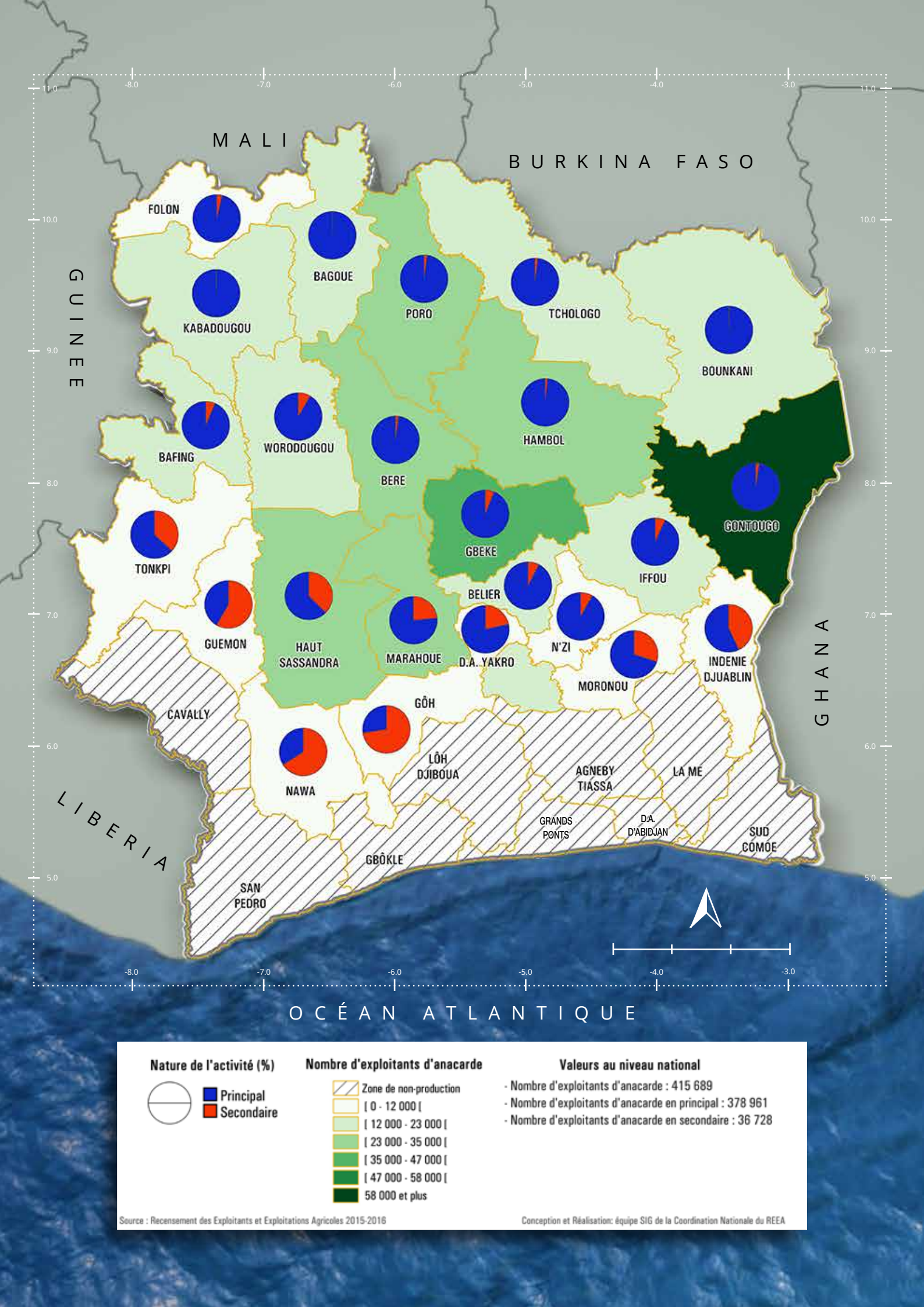
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
BAGOUE
KABADOUGOU
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
BAFING
WORODOUGOU
BERE
HAMBOL
GONTOUGO
TONKPI
GBEKE
IFFOU
BELIER
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
D.A. YAKRO
N'ZI
MORONOU
INDENIE DJUABLIN
CAVALLY
GÔH
NAWA
LÔH DJIBOUA
AGNEBY TIASSA
LA ME
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
SUD COMOE
GBÔKLE
SAN PEDRO
Nature de l'activité (%)
Principal
Secondaire
Nombre d'exploitants d'anacarde
Zone de non-production
[0 - 12 000 [
[12 000 - 23 000 [
[23 000 - 35 000 [
[35 000 - 47 000 [
[47 000 - 58 000 [
58 000 et plus
Valeurs au niveau national
- Nombre d'exploitants d'anacarde : 415 689
- Nombre d'exploitants d'anacarde en principal : 378 961
- Nombre d'exploitants d'anacarde en secondaire : 36 728
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 19 : L'ANACARDE CULTIVÉ ESSENTIELLEMENT AU NORD ET AU CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE

En dehors de la région du Folon qui a moins de 12 000 exploitants d'anacarde, toutes les régions du nord et du centre enregistrent plus de 23 000 exploitants d'anacarde.

La région qui compte le plus grand nombre d'exploitants d'anacarde est celle du Gontougo avec plus de 58 000 exploitants.

Dans toutes ces régions, la culture est pratiquée en activité principale à plus du neuf dixième sauf dans les régions du Haut-Sassandra et de la Marahoué où cette proportion avoisine les quatre cinquièmes.

Dans les régions de production, l'anacardier, autrefois utiliser comme arbres de délimitation des parcelles de cultures vivrières et cotonnières, est aujourd'hui conduit en culture pure.

L'anacardier est un arbuste qui pousse partout mais qui ne donne de bon rendement que dans les zones moins pluvieuses comme celles du nord de la Côte d'Ivoire.

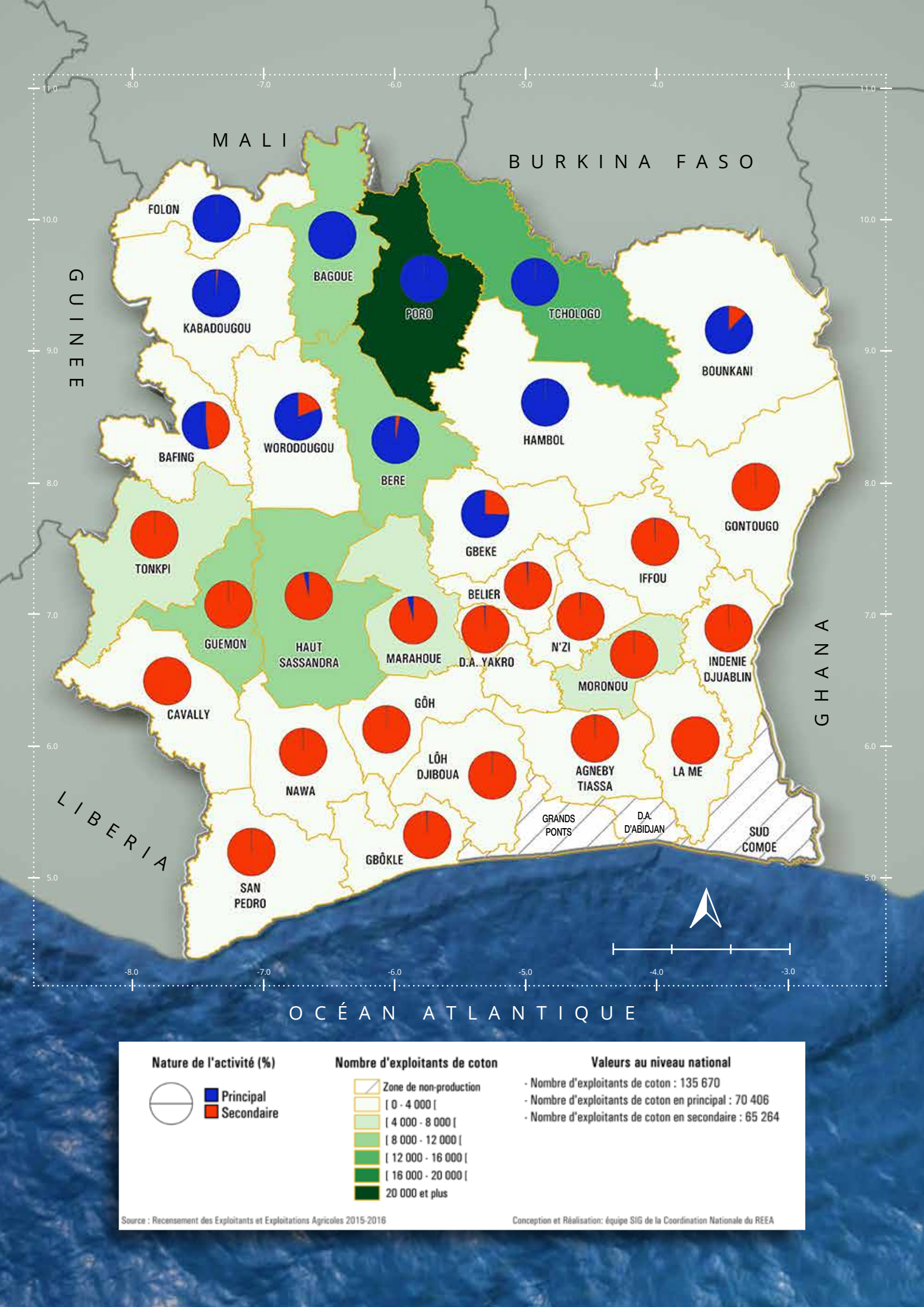
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
KABADOUGOU
BAGOUE
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
BAFING
WORODOUGOU
BERE
HAMBOL
GONTOUGO
TONKPI
GBEKE
IFFOU
BELIER
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
D.A. YAKRO
N'ZI
INDENIE DJUABLIN
MORONOU
CAVALLY
GÔH
NAWA
LÔH DJIBOUA
AGNEBY TIASSA
LA ME
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
SUD COMOE
GBÔKLE
SAN PEDRO
Nature de l'activité (%)
Principal
Secondaire
Nombre d'exploitants de coton
Zone de non-production
[0 - 4 000 [
[4 000 - 8 000 [
[8 000 - 12 000 [
[12 000 - 16 000 [
[16 000 - 20 000 [
20 000 et plus
Valeurs au niveau national
- Nombre d'exploitants de coton : 135 670
- Nombre d'exploitants de coton en principal : 70 406
- Nombre d'exploitants de coton en secondaire : 65 264
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 20 : LA CULTURE DU COTON CONCENTRÉE AU CENTRE NORD ET AU CENTRE-OUEST DU PAYS

La région qui enregistre le plus grand nombre d'exploitants de coton est le Poro avec plus de 20 000 exploitants. Autour de cette région, nous avons celles du Tchologo, de la Bagoué et du Béré dans le centre nord qui ont plus de 12 000 exploitants chacune.

Au centre-ouest, les régions du Haut-Sassandra et du Guémon, constituent la forte zone de production dans le centre ouest avec plus de 12 000 exploitants chacune.

Il faut noter que dans les régions du nord, la culture est pratiquée en activité principale alors qu'elle l'est en activité secondaire dans le centre-ouest.

La culture du coton, bien avant l'indépendance du pays, se pratiquait plus au nord au-delà de la 8ème parallèle et bénéficiait de l'encadrement de la Compagnie Française du Développement des Textiles (CFDT).

Dans le souci de rendre la filière cotonnière autonome et de manifester la souveraineté de l'Etat ivoirien, nouvellement indépendant, la Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (CIDT), a été créée le 1er octobre 1973.

Sous l'ère de la CIDT, les surfaces cultivées, le nombre de producteurs, le rendement à l'hectare et le volume de production cotonnière ont connu une augmentation.

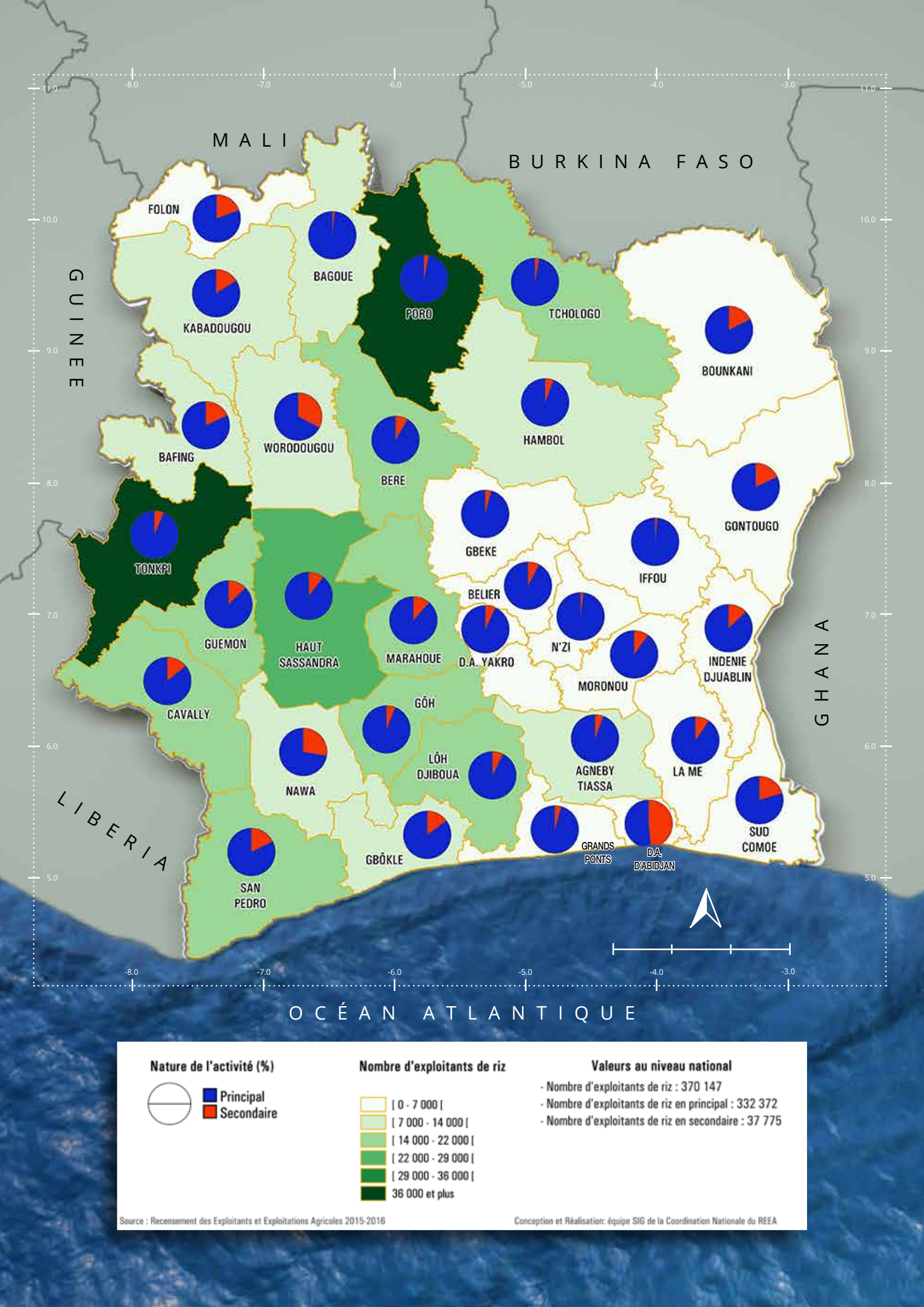
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
BAGOUE
KABADOUGOU
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
BAFING
WORODOUGOU
BERE
HAMBOL
GONTOUGO
TONKPI
GBEKE
IFFOU
BELIER
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
D.A. YAKRO
N'ZI
MORONOU
INDENIE DJUABLIN
CAVALLY
GÔH
NAWA
LÔH DJIBOUA
AGNEBY TIASSA
LA ME
SUD COMOE
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
GBÔKLE
SAN PEDRO
Nature de l'activité (%)
Principal
Secondaire
Nombre d'exploitants de riz
[0 - 7 000 [
[7 000 - 14 000 [
[14 000 - 22 000 [
[22 000 - 29 000 [
[29 000 - 36 000 [
36 000 et plus
Valeurs au niveau national
- Nombre d'exploitants de riz : 370 147
- Nombre d'exploitants de riz en principal : 332 372
- Nombre d'exploitants de riz en secondaire : 37 775
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 21 : LA CULTURE DE RIZ PRATIQUÉE DANS L'ENSEMBLE DES RÉGIONS DU PAYS

Toutes les régions du pays enregistrent des exploitants de riz. Les régions du Poro au nord et du Tonkpi à l'ouest ont les plus grands nombres d'exploitants (plus de 36 000 exploitants).

Toutes les régions de l'est ont moins de 7 000 exploitants de riz. Les régions de l'ouest du pays comptabilisent les plus grands nombres d'exploitants.

En dehors du District d'Abidjan et de quelques régions (le Sud-Comoé, le Worodougou, le Gontougo, la Nawa, le Folon et le Bounkani), la culture du riz constitue l'activité principale de plus de neuf dixième des exploitants dans l'ensemble des régions parce que le riz tend à devenir l'alimentation de base des ivoiriens avec l'évolution de la démographie.

Les fortes concentrations d'exploitants dans le Tonkpi, le Poro, le Haut-Sassandra et même le Tchologo sont du fait des aménagements hydro-agricoles dans ces régions. Le Nord a connu le Projet riz-Nord avec les exploitants autour des bas-fonds et des barrages hydro-agricoles. L'Ouest a connu le Projet BAD-Ouest qui a encadré des exploitants sur des bas-fonds ou des périmètres aménagés.

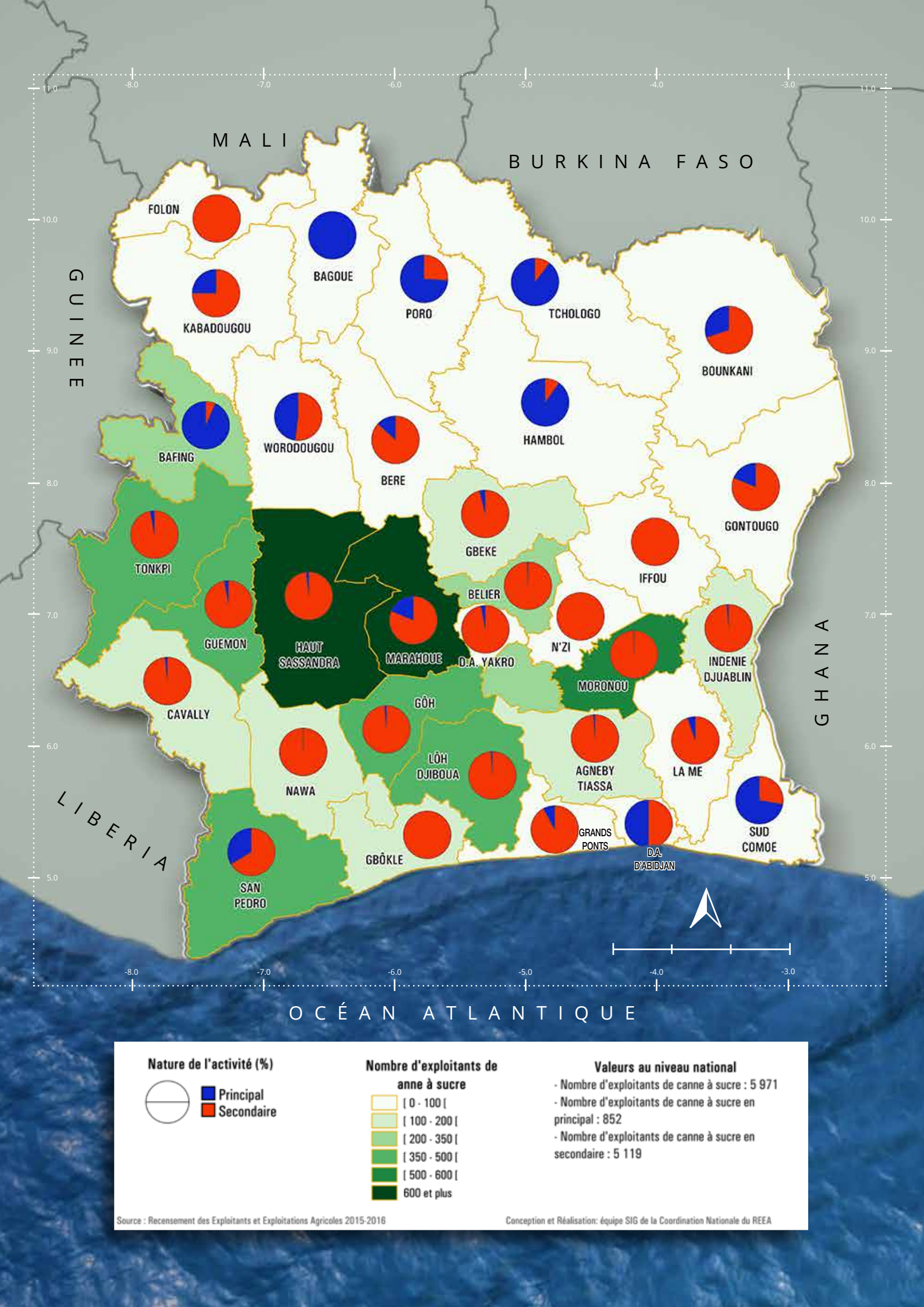
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
BAGOUE
KABADOUGOU
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
BAFING
WORODOUGOU
BERE
HAMBOL
GONTOUGO
TONKPI
GBEKE
IFFOU
BELIER
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
D.A. YAKRO
N'ZI
INDENIE DJUABLIN
MORONOU
CAVALLY
GÔH
LÔH DJIBOUA
AGNEBY TIASSA
LA ME
NAWA
SUD COMOE
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
GBÔKLE
SAN PEDRO
Nature de l'activité (%)
Principal
Secondaire
Nombre d'exploitants de anne à sucre
[0 - 100 [
[100 - 200 [
[200 - 350 [
[350 - 500 [
[500 - 600 [
600 et plus
Valeurs au niveau national
- Nombre d'exploitants de canne à sucre : 5 971
- Nombre d'exploitants de canne à sucre en principal : 852
- Nombre d'exploitants de canne à sucre en secondaire : 5 119
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 22 : MOINS DE CENT EXPLOITANTS DE CANNE À SUCRE DANS CHACUNE DES RÉGIONS DU NORD

Ce sont au plus cents exploitants qui sont dans chacune des régions du nord, tandis que celles du sud comptent plus de la centaine.

Les régions du Haut-Sassandra et de la Marahoué ont les plus grands nombres d'exploitants de canne à sucre (plus de 600) du fait des unités industrielles et des plantations villageoises des complexes de Zuénoula (dans la région du Haut-Sassandra).

Dans les régions du nord-ouest, les exploitants de la canne à sucre, bien qu'ils ne soient pas nombreux, pratiquent majoritairement, la culture en activité principale.

En effet, en Côte d'Ivoire, la canne à sucre constitue une culture stratégique, car le pays en tire l'essentiel du sucre qu'il consomme. Cette filière très dynamique est dominée par des complexes industriels, qui produisent et transforment la majeure partie de la production nationale. La production provient du Nord (Ferké 1, Ferké 2) et du Centre-ouest (Borotou et Zuénoula).

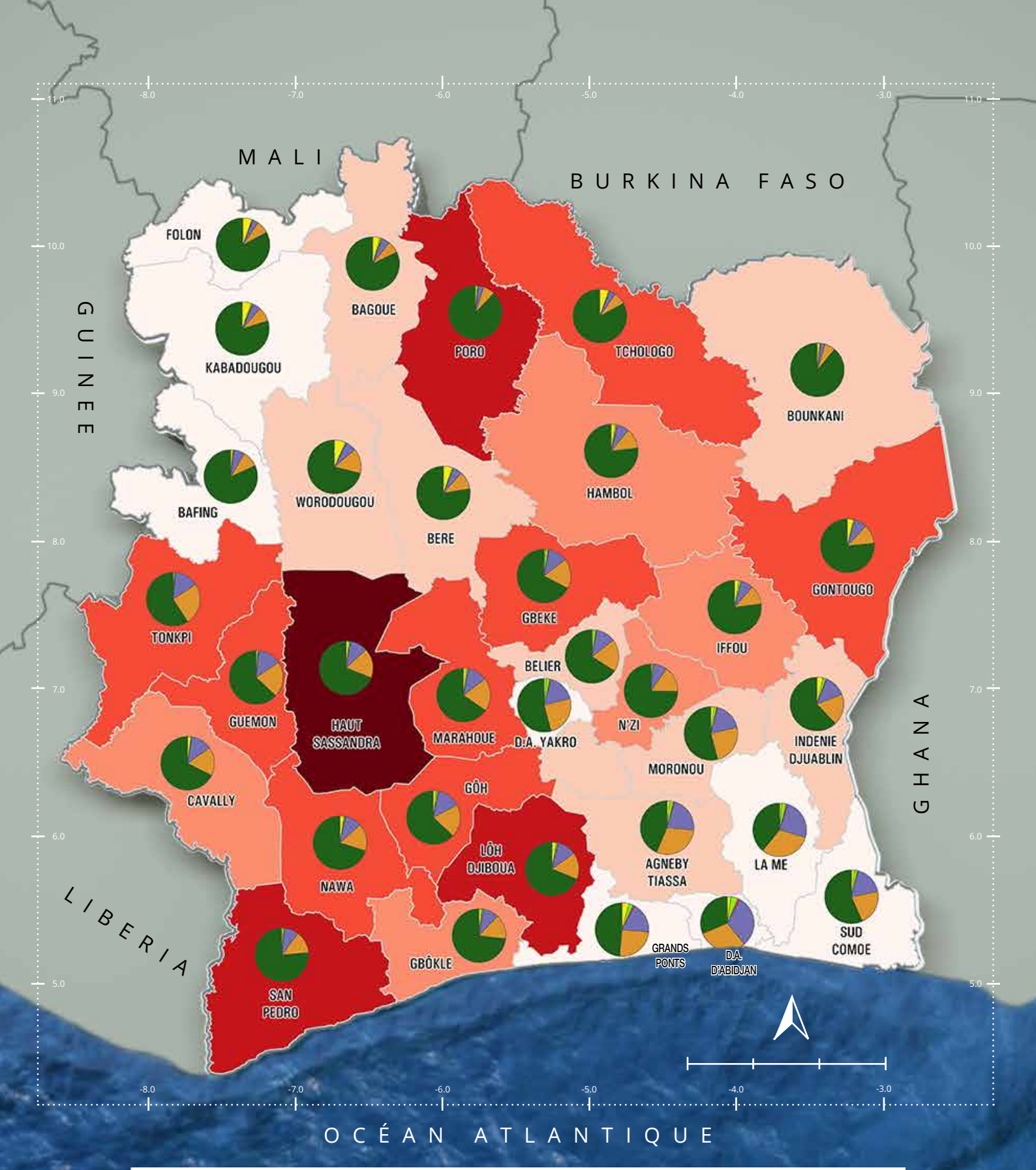

Niveau d'instruction (%)

- Aucun
- Primaire
- Secondaire
- Enseignement professionnel
- Enseignement supérieur
- Autres

Nombre d'exploitants pratiquant l'élevage

- [0 - 10 000 [
- [10 000 - 17 000 [
- [17 000 - 25 000 [
- [25 000 - 33 000 [
- [33 000 - 40 000 [
- 40 000 et plus

Valeurs au niveau national
(Nombre d'exploitants pratiquant l'élevage)

- Aucun : 467 017
- Primaire : 108 156
- Secondaire : 68 450
- Enseignement professionnel : 2 199
- Enseignement supérieur : 6 425
- Autres : 14 232

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

2.4.

Cartes relatives à à l'élevage

CARTE 23 : DE GRANDS NOMBRES D'EXPLOITANTS PRATIQUANT L'ÉLEVAGE SANS NIVEAU D'INSTRUCTION DANS LES RÉGIONS DU SUD-OUEST ET DU CENTRE-NORD

Seules les régions du nord-ouest (le Folon, le Kabadougou et le Bafing) et du sud-est (La Mé, le Sud-Comoé, les Grands-Ponts et le District d'Abidjan) comptent moins de 10 000 exploitants qui pratiquent l'élevage.

Dans l'ensemble, les régions du centre-nord et du sud-ouest, regorgent chacune, de plusieurs dizaines de milliers d'exploitants qui pratiquent l'élevage.

Soixante-dix pour cent des exploitants pratiquant l'élevage n'ont pas de niveau d'instruction et cela se rencontre dans toutes les régions.

La pratique de l'élevage est en général une activité importante du secteur agricole en Côte d'Ivoire. Ce sont des activités qui se déroulent dans le milieu rural et les exploitants pratiquant l'élevage présentent les mêmes caractéristiques des exploitants agricoles, à savoir l'analphabétisme et le traditionalisme. Or les exploitants agricoles se singularisent contrairement aux acteurs des autres secteurs d'activité par un analphabétisme très poussé dans le milieu. Les exploitants pratiquant l'élevage ne sont pas en marge de cette singularité.

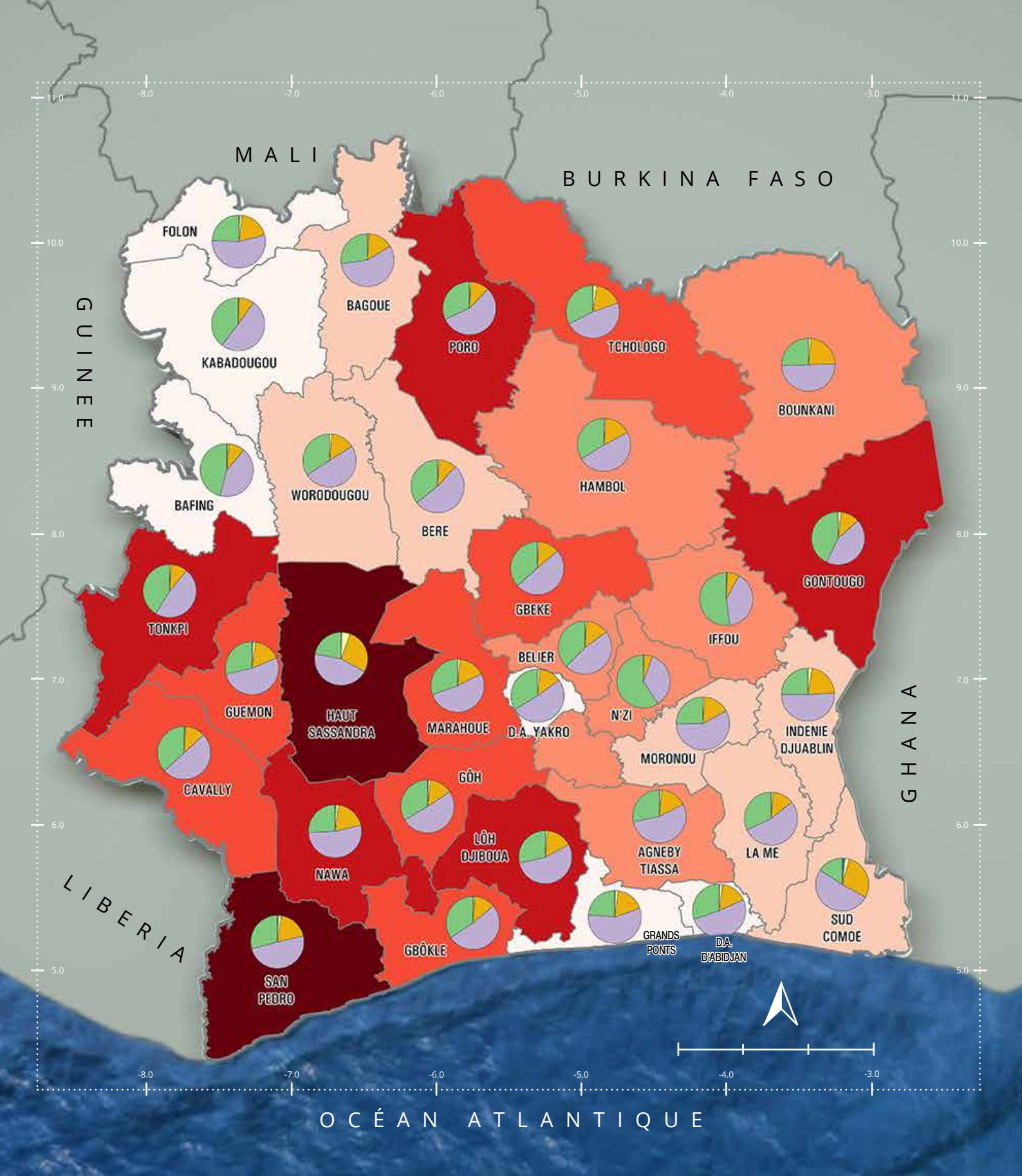

Tranches de nombre de têtes (%)

- 01 - 09 têtes
- 10 - 29 têtes
- 30 - 99 têtes
- 100 - 999 têtes
- 1000 têtes et +

Nombre d'exploitants de poulets traditionnels

- [0 - 6 000 [
- [6 000 - 11 000 [
- [11 000 - 16 000 [
- [16 000 - 21 000 [
- [21 000 - 26 000 [
- 26 000 et plus

Valeurs au niveau national

(Nombre d'exploitants de poulets traditionnels)

- 01 à 09 têtes : 151 051
- 10 à 29 têtes : 229 808
- 30 à 99 têtes : 71 777
- 100 à 999 têtes : 7 069
- 1000 têtes et + : 1 087
- Nombre d'exploitants de poulets traditionnels : 460 792

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 24 : DES PARTS DOMINANTES DE PETITS EXPLOITANTS DE POULETS TRADITIONNELS DANS TOUTES LES RÉGIONS DU PAYS

Dans toutes les régions, la tranche de 10 à 29 têtes domine comme moyenne en nombre de têtes par exploitant. Il y a une très faible proportion d'élevages de plus de 1 000 têtes, alors que les exploitants avec moins de 30 têtes représentent cinquante pour cent des exploitants.

Les zones denses de cultures d'exportation enregistrent les fortes concentrations d'exploitants de volailles traditionnelles avec un niveau très élevé (plus de 26 000 exploitants dans chacune des régions du Haut-Sassandra et de San-Pédro où l'élevage se conduit dans les campements et sous les cultures de cacao, d'hévéa et de palmier à huile offrant une alimentation naturelle abondante pour la volaille. Le nombre élevé d'exploitants de ces cultures indique de facto l'importance de ces élevages dans ces zones.

Sa pratique est donc traditionnelle avec une conduite en liberté dans les cours des villages et dans les plantations de cultures pérennes.

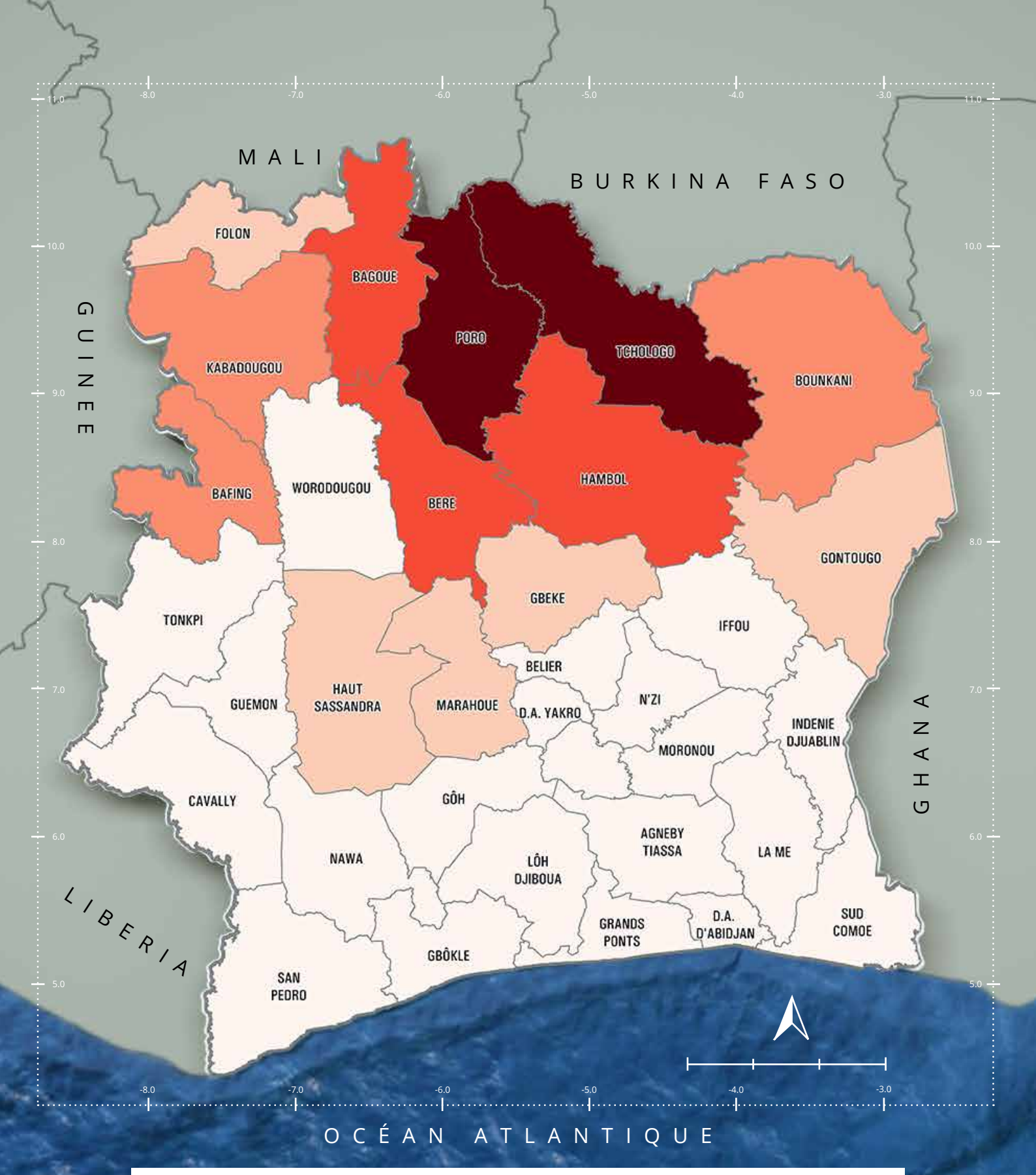

Nombre d'exploitants de bovin

- [0 - 1 500 [
- [1 500 - 3 000 [
- [3 000 - 4 400 [
- [4 400 - 6 000 [
- [6 000 - 7 400 [
- 7 400 et plus

Valeurs au niveau national
(Nombre d'exploitants de bovin)

- Nombre d'exploitants de bovin : 63 409

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 25 : LES EXPLOITANTS DE BOVINS CONCENTRÉS DANS LE CENTRE NORD DU PAYS

Les régions du nord enregistrent chacune plus de 3 000 exploitants de bovins. Celles du Poro et du Tchologo ont les plus grands nombres d'éleveurs de bovins (plus de 7 400).

Du centre au sud du pays, en dehors des régions du Gbékê, de la Marahoué et du Haut-Sassandra (qui disposent d'exploitants de bovins dont les nombres respectifs sont compris entre 1 500 et 3 000), aucune région du pays n'a plus de 1 500 exploitants de bovins.

Selon le RNA 2001, L'élevage de Bovins se retrouve principalement dans la région du Nord avec 66 pour cent des effectifs. En 2001, dans le département de Korhogo, on dénombrait plus de 7 000 propriétaires de bovins, 365 480 têtes de bovins recensées représentant 62,02 pour cent de la composition total du cheptel départemental.

Des actions ont été entreprises par l'Etat pour le développement des élevages bovins avec la mise en place de divers projets tant dans le nord qu'au centre du pays. Des projets comme l'Opération Zébus, le Bovin Industriel, les Aménagements agro-Pastoraux, l'Eco-ferme Laitière et les différents ranchs mis en place (PANYA, MARAHOUE, SIPILOU, etc.) visaient un objectif d'accroissement de la production. Ces actions ont été conduites par l'ex-SODEPRA qui assurait aussi l'encadrement des éleveurs en leur apportant assistance.

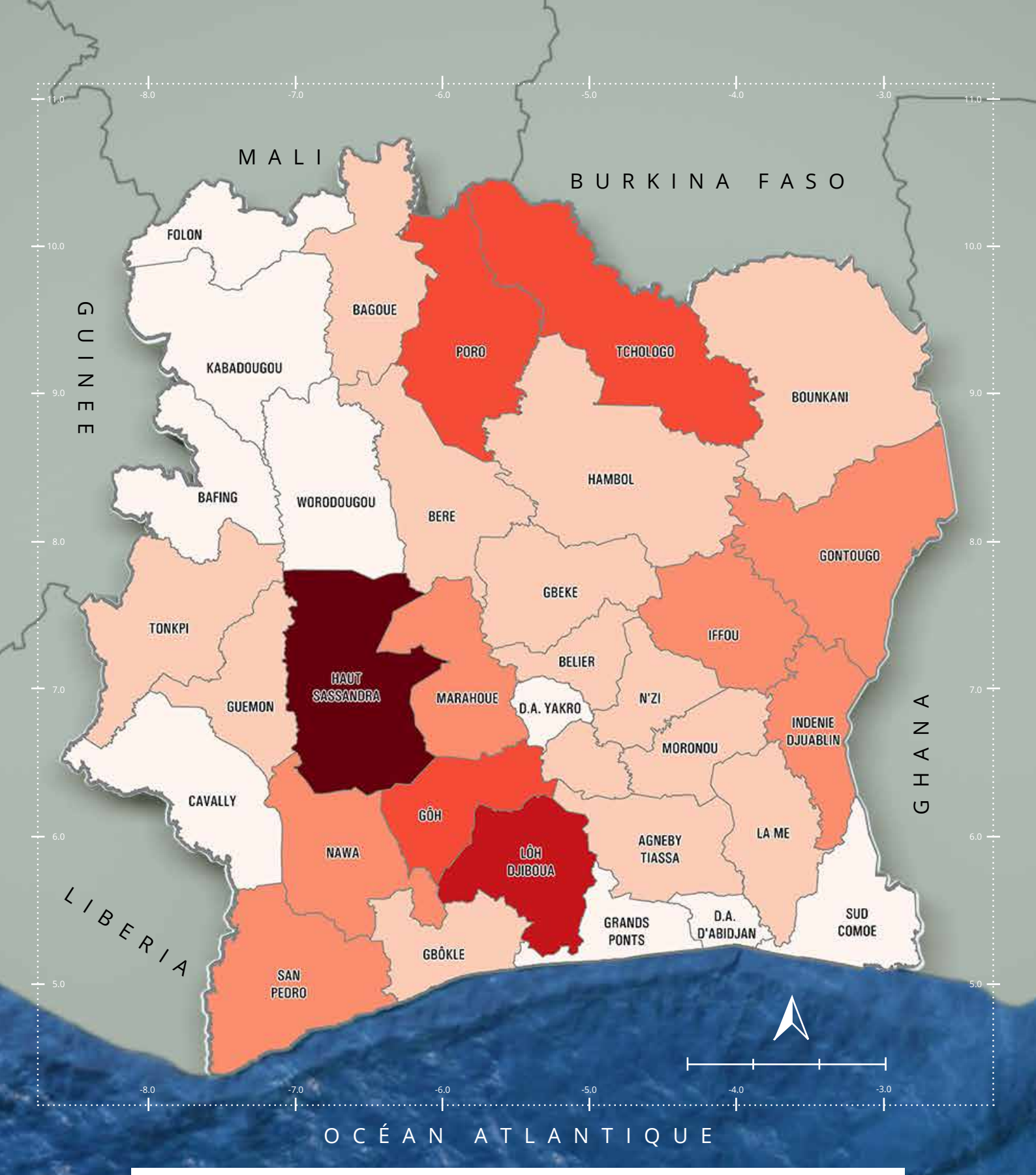

Nombre d'exploitants d'ovins

- [0 - 3 000 [
- [3 000 - 5 800 [
- [5 800 - 8 600 [
- [8 600 - 11 000 [
- [11 000 - 14 000 [
- 14 000 et plus

Valeurs au niveau national
(Nombre d'exploitants d'ovins)

- Nombre d'exploitants d'ovins : 181 577

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 26 : LES EXPLOITANTS D'OVINS REPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL AVEC TROIS PÔLES DE CONCENTRATION

En dehors des régions du nord-ouest, du Cavally à l'ouest et de celles du sud (les Grands-Ponts, le Sud-Comoé et le District d'Abidjan), qui ont moins de 3 000 exploitants d'ovins, toutes les régions du pays enregistrent plus de 3 000 exploitants.

Sur l'ensemble de ces régions, trois zones de concentration des exploitants d'ovins se dégagent : (i) le centre-ouest avec la région du Haut-Sassandra qui a le plus grand nombre d'éleveurs (plus de 14 000), les régions du Lôh-Djiboua (entre 11 000 et 14 000 exploitants), du Gôh (entre 8 000 et 11 000 exploitants), de la Marahoué, la Nawa et de San-Pédro qui ont entre 5 000 et 8 000 exploitants, (ii) le centre-est avec les régions du Gontougo, du Iffou et de l'Indénié Djuablin (entre 5 000 et 8 000 exploitants) et (iii) le centre-nord, avec les régions du Poro et du Tchologo qui ont entre 8 000 et 11 000 exploitants d'ovins.

L'élevage d'ovins est pratiqué dans toutes les régions à partir des petites exploitations traditionnelles. Il a été recensé par le RNA en 2001, 91 500 têtes, soit 27 pour cent de l'effectif total des productions d'élevages.

Pour réduire la dépendance de la Côte d'Ivoire en ce qui concerne la consommation en protéines animales, les gouvernements successifs depuis 1976 ont favorisé la mise en œuvre de divers programmes d'élevages dont ceux relatifs aux élevages ovins.

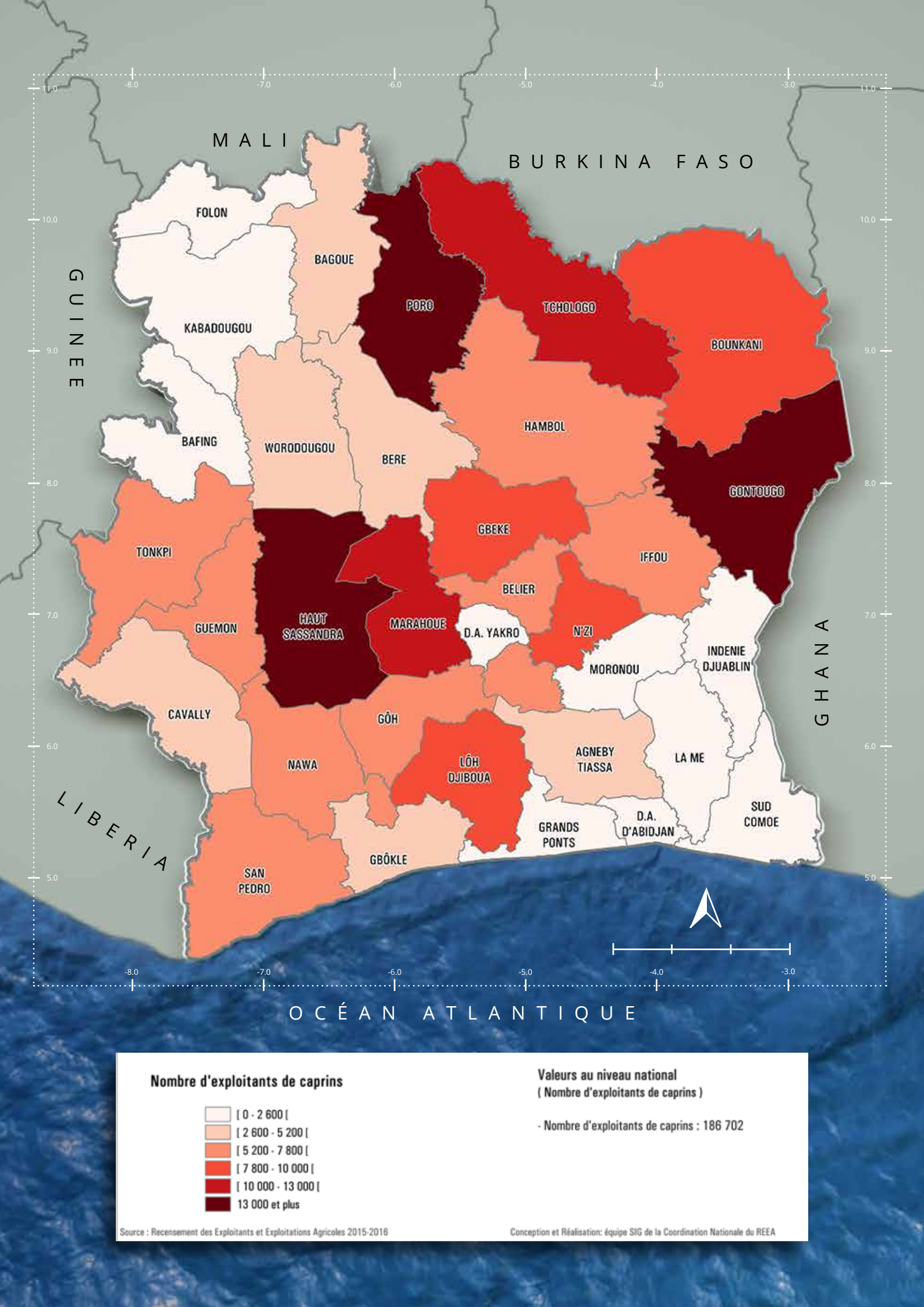
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
BAGOUE
KABADOUGOU
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
BAFING
WORODOUGOU
BERE
HAMBOL
GONTOUGO
TONKPI
GBEKE
IFFOU
BELIER
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
D.A. YAKRO
N'ZI
MORONOU
INDENIE DJUABLIN
CAVALLY
GÔH
NAWA
LÔH DJIBOUA
AGNEBY TIASSA
LA ME
SUD COMOE
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
GBÔKLE
SAN PEDRO
Nombre d'exploitants de caprins
[0 - 2 600 [
[2 600 - 5 200 [
[5 200 - 7 800 [
[7 800 - 10 000 [
[10 000 - 13 000 [
13 000 et plus
Valeurs au niveau national
(Nombre d'exploitants de caprins)
- Nombre d'exploitants de caprins : 186 702
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 27 : LES EXPLOITANTS DE CAPRINS REPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL AVEC TROIS RÉGIONS DE CONCENTRATION

La Côte d'Ivoire enregistre trois régions de concentrations des exploitants de caprins. Il s'agit des régions du Gontougo, du Poro et du Haut-Sassandra avec plus de 13 000 exploitants de caprins chacune. Autour de ces régions, se sont développées deux grandes zones de l'élevage de caprins.

Au nord-ouest, nous avons une grande zone de concentrations des exploitants de caprins autour des régions du Poro et du Gontougo avec la région du Tchologo (entre 10 000 et 13 000 exploitants de caprins), les régions du Bounkani, du Gbêkè et du N'Zi (entre 7 000 et 10 000 exploitants).

Au centre-ouest une deuxième grande zone de concentration des exploitants de caprins autour de la région du Haut-Sassandra avec la région de la Marahoué (entre 10 000 et 13 000 exploitants), la région du Lôh-Djiboua (entre 7 000 et 10 000 exploitants).

Bien que le caprin soit un animal ubiquiste, il y a des régions avec une forte concentration de têtes de caprins et parfois associées aux ovins, faisant des propriétaires à la fois des exploitants d'ovins et de caprins.

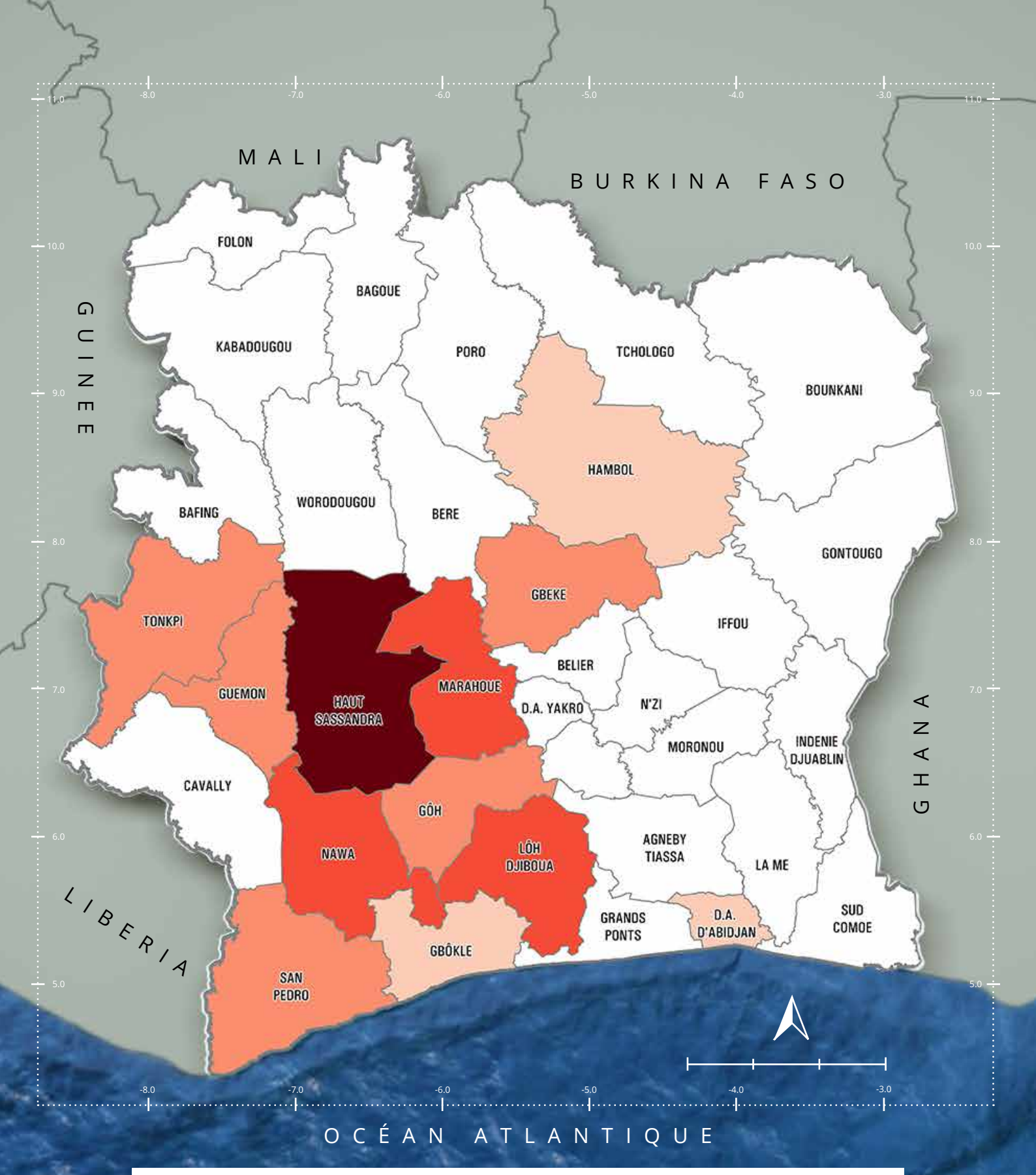

Nombre d'exploitants de porcins modernes

- [0 - 180 [
- [180 - 350 [
- [350 - 530 [
- [530 - 700 [
- [700 - 880 [
- 880 et plus

Valeurs au niveau national
(Nombre d'exploitants de porcins modernes)

- Nombre d'exploitants de porcins modernes : 7 501

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 28 : UNE CONCENTRATION D'EXPLOITANTS DES ÉLEVAGES DE PORCINS MODERNES DANS LE CENTRE-OUEST

La région du Haut-Sassandra (dans le centre-ouest) a le plus grand nombre d'exploitants de porcins modernes (plus de 800 exploitants). Autour de cette région, nous avons les régions de la Marahoué, de la Nawa, et du Lôh-Djiboua qui ont entre 700 et 800 exploitants de porcins modernes. A la suite, nous avons dans les environs, les régions du Gbêkè, du Gôh, de San-Pédro du Guémon et du Tonkpi qui enregistrent entre 530 et 700 exploitants de porcins modernes.

Les régions du nord-ouest et de l'est comptent les plus petits nombres d'exploitants de porcins modernes (moins de 180 exploitants).

La filière porcine ivoirienne est actuellement animée, en amont, par deux organisations professionnelles de producteurs (l'APPORCI et UNEGABY) membres de l'INTERPORCI. Ces deux groupements contrôlent plus de 80 pour cent du secteur moderne de porc qui compte 53 500 têtes et 1300 éleveurs (source : INTERPORCI) répartis sur tout le territoire national mais particulièrement dans les régions du Haut-Sassandra, de la Nawa, de la Marahoué et du Lôh-Djiboua où de 2006 à 2008 des programmes importants d'insertion de jeunes démobilisés après la crise de 2002 ont été conduits avec de réelles possibilités d'écoulement de la production. Dans ces régions, l'élevage porcin traditionnel y est pratiqué.

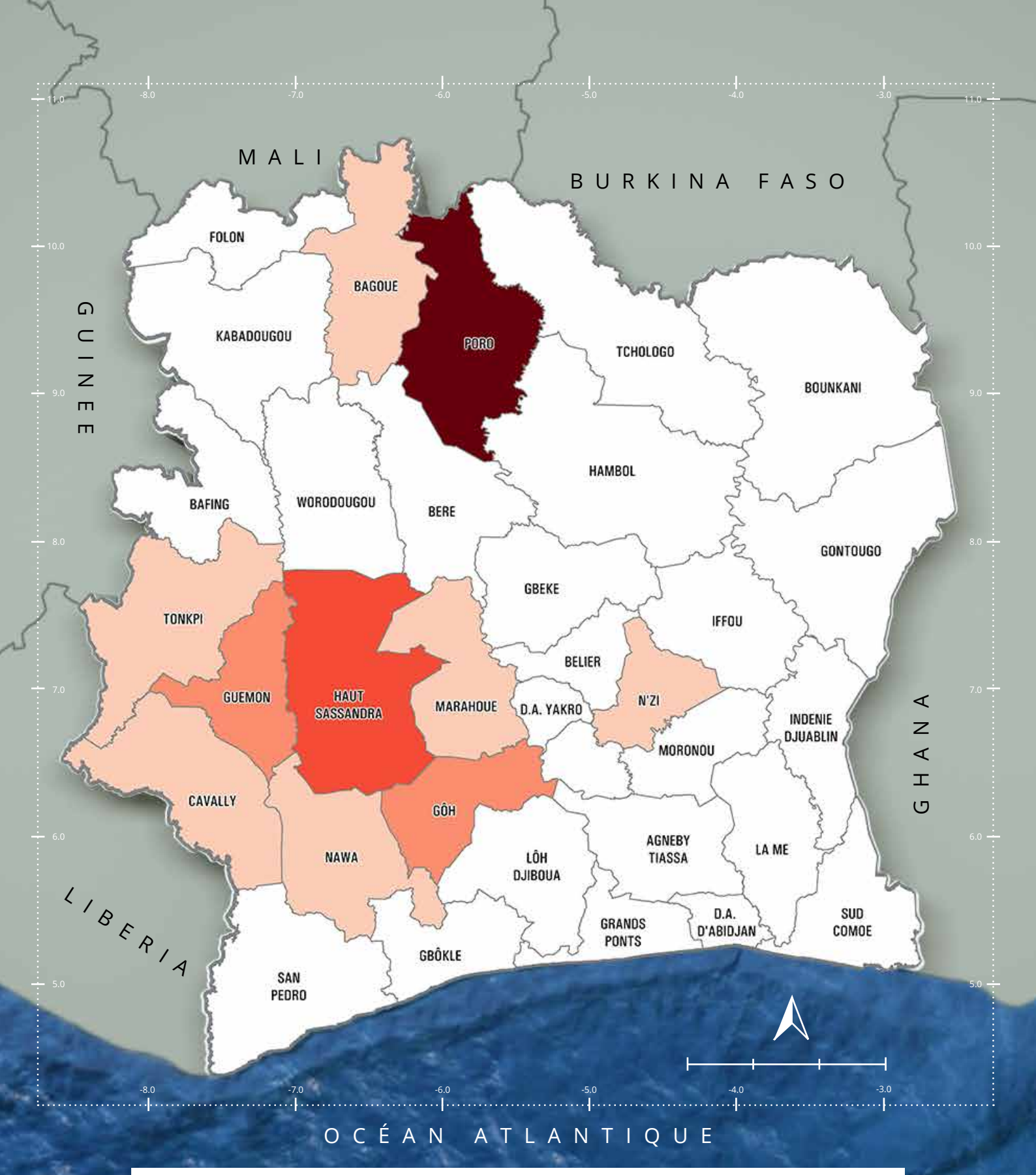

Nombre d'exploitants de porcins traditionnels

- [0 - 1 500 [
- [1 500 - 3 000 [
- [3 000 - 4 400 [
- [4 400 - 5 800 [
- [5 800 - 7 300 [
- 7 300 et plus

Valeurs au niveau national
(Nombre d'exploitants de porcins traditionnels)

- Nombre d'exploitants de porcins traditionnels : 51 772

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 29 : UNE FORTE PRÉSENCE D'EXPLOITANTS DE PORCINS TRADITIONNELS DANS LE CENTRE-NORD ET DANS LE CENTRE-OUEST

Au centre-nord du pays, la région du Poro regorge du plus grand nombre d'exploitants de porcins traditionnels (plus de 7 300) suivie de la région de la Bagoué qui enregistre entre 3 000 et 4 400 exploitants.

Dans le centre-ouest, la région du Haut-Sassandra compte le plus grand nombre d'exploitants (entre 5 800 et 7 300 exploitants). Autour de cette région, celles du Guémon et du Gôh comptent des nombres d'exploitants compris entre 4 400 et 5 800 ; celles de la Nawa, du Cavally, du Tonkpi et de la Marahoué ont entre 3 000 et 4 400 exploitants de porcins traditionnels.

La région du N'Zi, isolée dans le centre-est, compte entre 3 000 et 4 400 exploitants de porcins traditionnels.

Les porcs traditionnels, communément appelés porcs « coureurs » pour leur rusticité ne sont pas sujets à des programmes de développement au plan national. Ils sont élevés dans pratiquement toutes les régions du pays avec des concentrations variables.

Les populations qui les possèdent apprécient particulièrement leurs qualités gustatives et les introduisent ainsi dans leur alimentation. Cette activité accompagne généralement les activités agricoles végétales, car élevés en liberté et en divagation ils se nourrissent de tout surtout des restes de sous-produits agricoles et alimentaires.

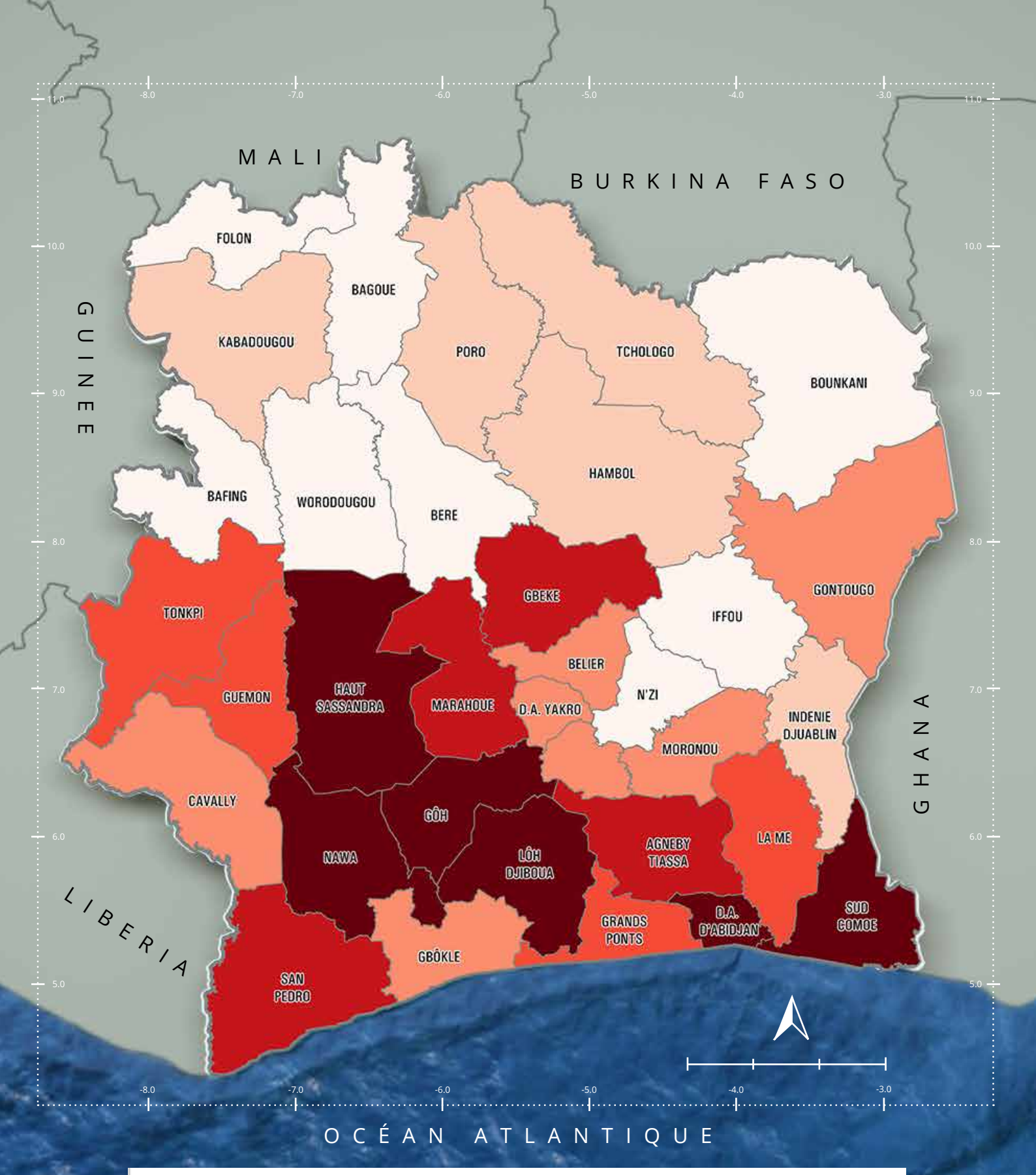

Nombre d'exploitants de poulets de chair

- [0 - 120 [
- [120 - 230 [
- [230 - 340 [
- [340 - 450 [
- [450 - 560 [
- 560 et plus

Valeurs au niveau national
(Nombre d'exploitants de poulets de chair)

- Nombre d'exploitants de poulets de chair : 10 392

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 30 : DE FORTES CONCENTRATIONS D'EXPLOITANTS DE POULETS DE CHAIR DANS LA MOITIÉ SUD DU PAYS

Les régions du nord de la Côte d'Ivoire comptent chacune au plus 230 exploitants de poulets de chair.

Par contre, les régions du sud enregistrent chacune, au moins 230 exploitants. Dans ces régions, nous avons deux zones de concentration.

La plus grande zone de concentration est au centre-ouest avec les régions du Haut-Sassandra, du Gôh, de la Nawa et du Lôh-Djiboua qui comptent chacune plus 560 exploitants de poulets de chair.

La deuxième zone et la plus petite est composée de la région du Sud-Comoé et du District d'Abidjan où nous retrouvons respectivement plus de 560 exploitants.

Ces exploitants qui sont en quête de points d'écoulement rapide de leurs productions, s'installent dans les zones denses d'occupation agricole pour faire face aux besoins alimentaires de ces régions. C'est la raison pour laquelle les plus fortes concentrations d'exploitants de volaille se retrouvent dans les zones ci-dessus citées.

Les grandes unités de production sont concentrées autour des grands centres urbains (Abengourou et Abidjan). La restitution des résultats du Recensement national des professionnels de l'aviculture (RNPA 2011) a identifiés 1 771 fermes avicoles, 998 revendeurs, 17 industriels (prébendiers, accouveurs, transformateurs) qui sont géo-référencés. Ces éleveurs et industriels font partie de l'interprofession IPRAVI qui offre à ses membres éleveurs un encadrement du type « intégré »

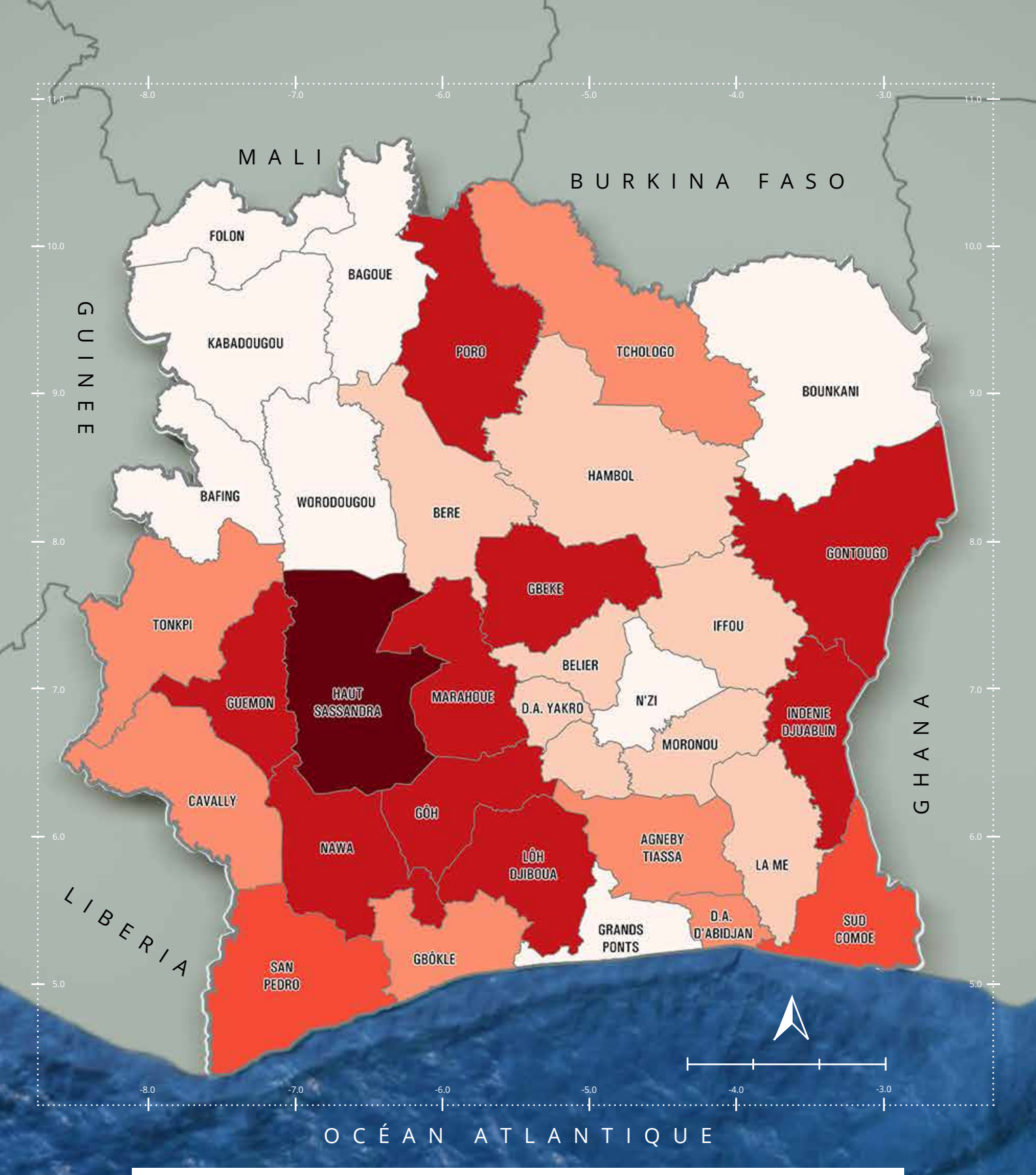
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON
BAGOUE
KABADOUGOU
PORO
TCHOLOGO
BOUNKANI
HAMBOL
BAFING
WORODOUGOU
BERE
GONTOUGO
GBEKE
TONKPI
IFFOU
BELIER
GUEMON
HAUT SASSANDRA
MARAHOUE
D.A. YAKRO
N'ZI
INDENIE DJUABLIN
MORONOU
CAVALLY
GÔH
NAWA
LÔH DJIBOUA
AGNEBY TIASSA
LA ME
GRANDS PONTS
D.A. D'ABIDJAN
SUD COMOE
GBÔKLE
SAN PEDRO
Nombre d'exploitants de poulets pondeuses
[0 - 70 [
[70 - 130 [
[130 - 180 [
[180 - 200 [
[200 - 300 [
300 et plus
Valeurs au niveau national
(Nombre d'exploitants de poulets pondeuses)
- Nombre d'exploitants de poulets pondeuses : 4 777
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 31 : LES EXPLOITANTS DE POULETS DE PONTE RÉPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU PAYS AVEC UNE CONCENTRATION DANS LE SUD ET AU CENTRE-NORD

Les exploitants de poules pondeuses se retrouvent dans toutes les régions du pays. Avec moins de 70 exploitants, les régions du nord-ouest comptent auxquelles s'ajoutent le Bounkani, le N'Zi et les Grands-Ponts, affichent les effectifs les plus bas.

La région qui compte le plus grand nombre d'exploitants de pondeuses est la région du Haut-Sassandra avec plus de 300 exploitants. Autour de cette région, toutes les régions voisines et celles du Poro (au centre-nord), du Gontougo et du Bounkani (à l'est) ont entre 200 et 300 exploitants de pondeuses.

Le développement de l'aviculture moderne (chair et ponte) a été impulsé par l'Etat à travers la Société de Développement des Productions Animales (SODEPRA), créée en 1972. La création, avec l'appui de l'Etat, en 176 de la Société Ivoirienne des Production Animales (SIPRA), a relancé la production avicole moderne.

Nombre d'aquaculteurs

- [0 - 87 [
- [87 - 170 [
- [170 - 260 [
- [260 - 350 [
- [350 - 400 [
- 400 et plus

Valeurs au niveau national
(Nombre d'aquaculteurs)

- Pisciculture : 2 741
- Elevage de crustacés : 26
- Elevage de mollusques : 17
- Elevage d'autres animaux aquatiques : 53
- Culture de plantes aquatiques : 68
- Nombre d'aquaculteurs : 2 905

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 32 : UNE CONCENTRATION DES AQUACULTEURS DANS LE CENTRE-OUEST DU PAYS

Les deux régions qui comptent les plus grands nombres d'aquaculteurs, sont dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Il s'agit des régions du Cavally et du Haut-Sassandra qui enregistrent chacune plus de 400 aquaculteurs.

Les régions du nord et du littoral en dehors de celle de San-Pédro, sont celles qui comptent le moins d'aquaculteurs (au plus 87 exploitants d'aquaculture).

Certaines régions telles que le Gôh (entre 350 et 400 exploitants), la Marahoué et l'Indénié-Djuablin (260 à 350 aquaculteurs) affichent des effectifs d'aquaculteurs non négligeables ;.

Selon le rapport de l'enquête cadre aquaculture. La contribution de l'aquaculture au PIB total est de 0,02 % en 2013 (NFFP/FAO, 2014).

Cette faible performance du sous-secteur est totalement en contradiction avec les atouts de la Côte d'Ivoire en potentialités piscicoles caractérisées par 150 000 hectares de lagunes, 350 000 hectares de lacs et plus de 100 000 hectares de bas-fonds potentiellement propices à la pratique piscicole dont beaucoup ont été installés dans les régions du Tonkpi, du Haut-Sassandra, du Gôh, de la Marahoué et de l'Indénié-Djuablin.

Nombre d'exploitants pratiquant la pêche

- [0 - 1 200 [
- [1 200 - 2 400 [
- [2 400 - 3 500 [
- [3 500 - 4 700 [
- [4 700 - 6 000 [
- 6 000 et plus

Valeurs au niveau national
(Nombre d'exploitants pratiquant la pêche)

- Féminin : 3 133
- Masculin : 29 966
- Nombre d'exploitants pratiquant la pêche : 33 099

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 33 : PLUS DE 5 900 EXPLOITANTS PRATIQUANT LA PÊCHE DANS LA RÉGION DU CAVALLY

Les exploitants pratiquant la pêche sont localisés dans les régions du littoral et dans celles du centre-ouest. La région qui compte le plus grand nombre de pêcheurs est le Cavally avec plus de 5 900 exploitants.

Sur le littoral, les régions du Sud-Comoé et des Grands-Ponts enregistrent entre 4 700 et 5 900 exploitants.

En dehors du Cavally, les régions du centre-ouest ont entre 2 400 et 3 500 exploitants qui pratiquent la pêche.

Dans le Tonkpi, on note l'absence de grands fleuves, cependant la présence de montagnes offre des encaissements prononcés avec possibilité d'étangs, de mares et de rivières saisonnières qui font l'objet d'exploitation artisanale par les populations.

La forme de pêche qui y est pratiquée se fait par vidange des retenues d'eau à l'aide de seaux, de corbeille et de panier permettant de saisir les poissons par des filets ou par ramassage. Cette pêche est saisonnière et pratiquée par les communautés ou des groupes de personnes.

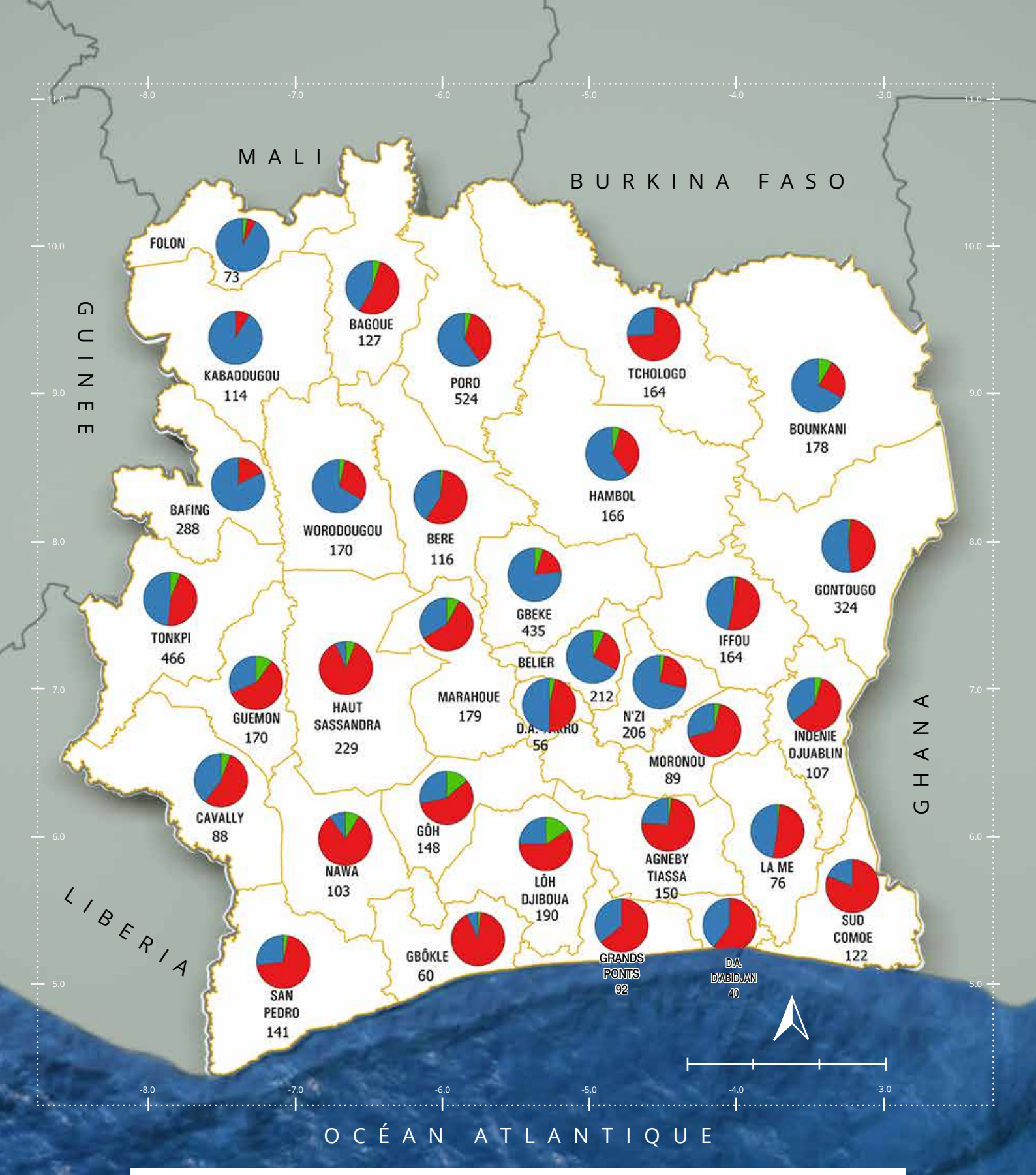

Type de village (%)

- Village à un seul tenant
- Village avec campement
- Regroupement de villages

Nombre de villages enquêtés

190

Valeurs au niveau national
(Proportion de villages enquêtés en %)

- Village à un seul tenant : 49,1
- Village avec campement : 46,3
- Regroupement de villages : 4,6
- Nombre de villages enquêtés : 5 767

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 34 : DE NOMBREUX VILLAGES AVEC DES CAMPEMENTS DANS LES RÉGIONS

Le nombre total de villages enquêtés est de 5 767. Sur cet ensemble, 49,1 pour cent des villages sont d'un seul tenant ; 46,3 pour cent des villages ont des campements ; et 4,6 pour cent des villages sont regroupés.

Les villages avec des campements sont plus nombreux que les autres types de villages dans les régions du centre et du sud du pays. Ils occupent des proportions de plus de la moitié du nombre de village dans les régions.

Par contre dans le nord du pays, les villages d'un seul tenant sont les plus nombreux. Leurs proportions dans les régions dépassent la moitié. Dans les régions du nord-ouest, ils occupent plus des huit dixième des villages.

Les villages d'un seul tenant se retrouvent plus au nord parce que les exploitations, plus portées sur les cultures annuelles, sont généralement autour des villages.

Mais dans les régions du Lôh-Djiboua où les villages ont été regroupés, cela a été du fait des projets FRAR dans les années 1990, qui ont permis à des localités de bénéficier des infrastructures rurales et communautaires en se regroupant en village.

Dans la zone sud par contre, du fait de l'éloignement du village des sites d'exploitation basée sur les cultures pérennes, des campements sont facilement implantés aux fins de limiter les mouvements des travailleurs qui vont y résider.

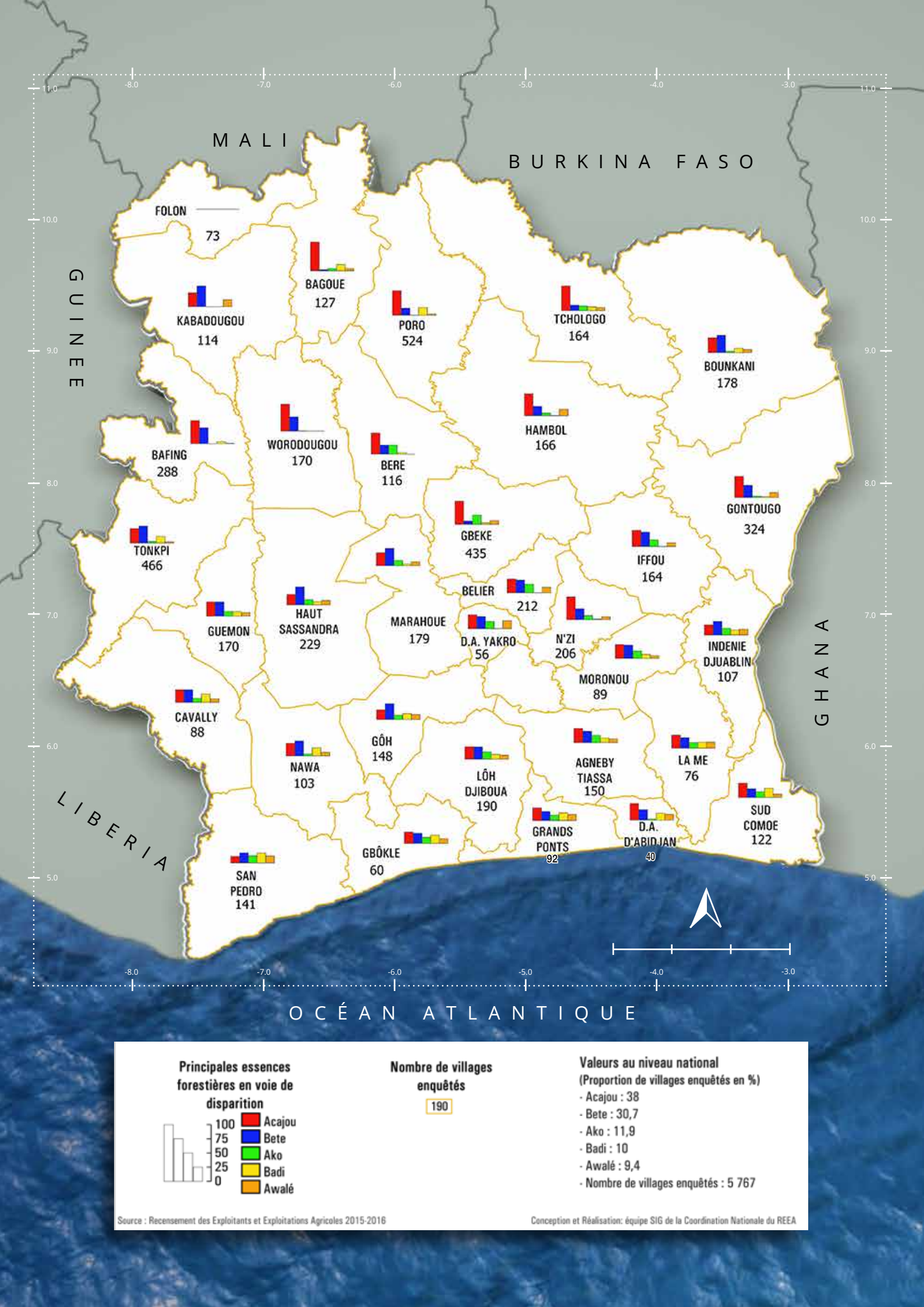
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON 73
BAGOUE 127
KABADOUGOU 114
PORO 524
TCHOLOGO 164
BOUNKANI 178
HAMBOL 166
WORODOUGOU 170
BAFING 288
BERE 116
GONTOUGO 324
GBEKE 435
TONKPI 466
IFFOU 164
BELIER 212
HAUT SASSANDRA 229
MARAHOUE 179
GUEMON 170
D.A. YAKRO 56
N'ZI 206
INDENIE DJUABLIN 107
MORONOU 89
CAVALLY 88
GÔH 148
NAWA 103
LÔH DJIBOUA 190
AGNEBY TIASSA 150
LA ME 76
SUD COMOE 122
GRANDS PONTS 92
D.A. D'ABIDJAN 40
GBÔKLE 60
SAN PEDRO 141
Principales essences forestières en voie de disparition
100
75
50
25
0
Acajou
Bete
Ako
Badi
Awalé
Nombre de villages enquêtés
190
Valeurs au niveau national
(Proportion de villages enquêtés en %)
- Acajou : 38
- Bete : 30,7
- Ako : 11,9
- Badi : 10
- Awalé : 9,4
- Nombre de villages enquêtés : 5 767
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 35 : L'ACAJOU ET LE BOIS BÉTÉ PRINCIPALEMENT EN VOIE DE DISPARITION DANS L'ENSEMBLE DES RÉGIONS

L'acajou est la principale essence forestière en voie de disparition dans 38 pour cent des villages ruraux observés sur tout le territoire national. Il est suivi par le bois bété avec 30,7 pour cent.

Dans les régions du nord de la Côte d'Ivoire, l'acajou est en voie de disparition dans la majorité des villages.

Dans le reste des régions du pays, l'acajou est aussi en voie de disparition, mais dans des proportions de villages moindres que celles des régions du nord.

Dans les régions du sud, de l'ouest et de l'est, le bois bété est aussi en voie de disparition dans des proportions remarquables des villages, mais moindres que celles de l'acajou.

A l'ouest du pays, la disparition du bois bété est plus accentuée que celle de l'acajou dans les régions du Kabadougou, du Tonkpi, du Haut-Sassandra, de la Nawa, du Gôh et de la Marahoué.

Toutes ces essences disparaissent au rythme de la déforestation.

Les causes de cette disparition viennent de la mise en marché des espèces floristiques de valeur recherchées par l'exploitation forestière. Seuls les bois de meilleure qualité et les essences les plus recherchées sont exportés. Les bois de qualité secondaire sont utilisés par les industries ivoiriennes.

En effet, dans les forêts ivoiriennes on dénombre 700 espèces d'arbres dont 40 (Acajou et bois bété y compris) sont exploitées. La production annuelle de bois dépasse 5 millions de m^3 dont les deux tiers sont exportés, procurant un chiffre d'affaires de 90 milliards de francs CFA à la Côte d'Ivoire chaque année (Ministère des Eaux et Forêts).

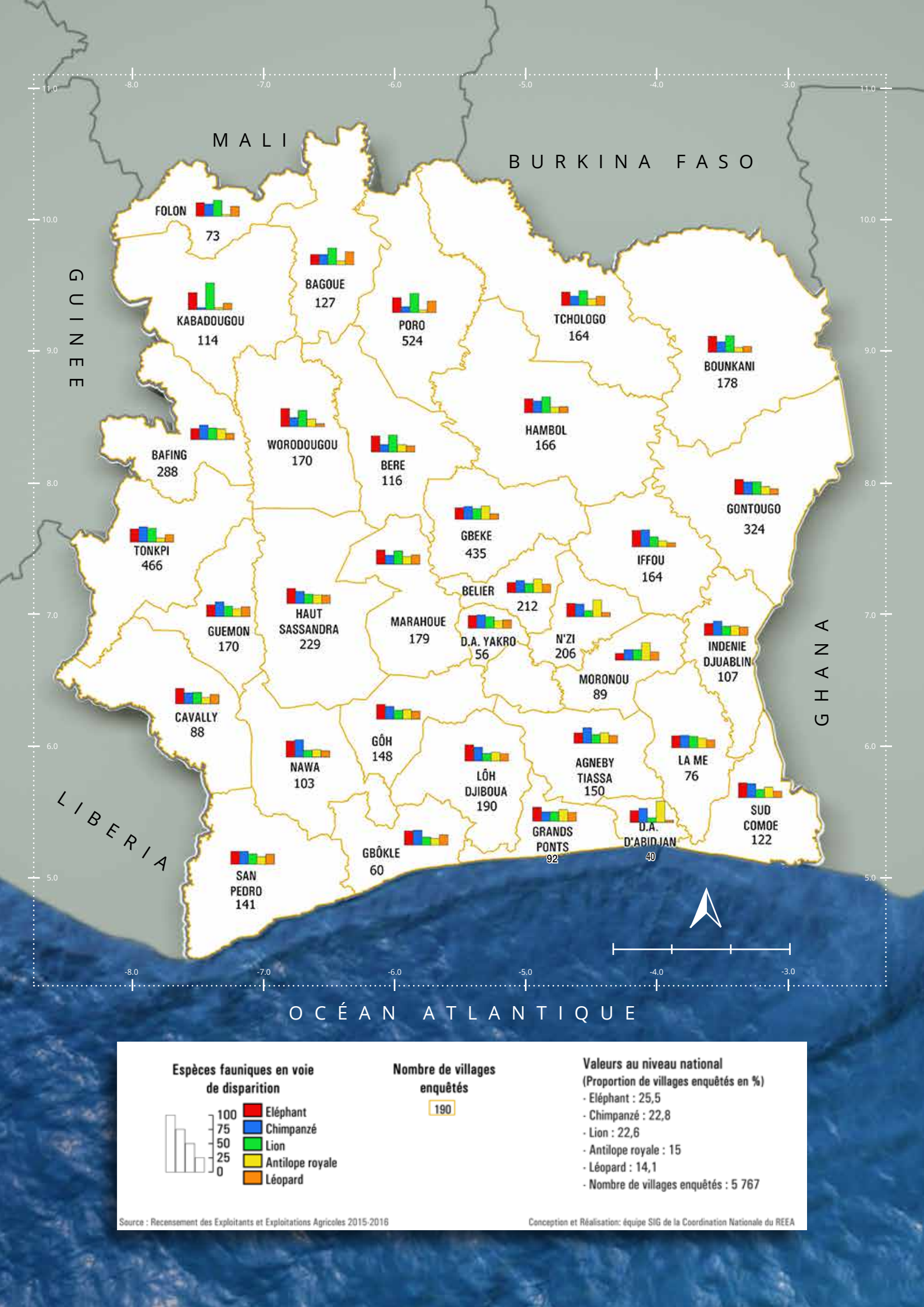
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON 73
BAGOUE 127
KABADOUGOU 114
PORO 524
TCHOLOGO 164
BOUNKANI 178
HAMBOL 166
WORODOUGOU 170
BERE 116
BAFING 288
GONTOUGO 324
GBEKE 435
TONKPI 466
IFFOU 164
BELIER 212
HAUT SASSANDRA 229
MARAHOUE 179
GUEMON 170
D.A. YAKRO 56
N'ZI 206
INDENIE DJUABLIN 107
MORONOU 89
CAVALLY 88
GÔH 148
NAWA 103
AGNEBY TIASSA 150
LA ME 76
LÔH DJIBOUA 190
SUD COMOE 122
GRANDS PONTS 92
D.A. D'ABIDJAN 40
GBÔKLE 60
SAN PEDRO 141
Espèces fauniques en voie de disparition
100
75
50
25
0
Eléphant
Chimpanzé
Lion
Antilope royale
Léopard
Nombre de villages enquêtés
190
Valeurs au niveau national
(Proportion de villages enquêtés en %)
- Eléphant : 25,5
- Chimpanzé : 22,8
- Lion : 22,6
- Antilope royale : 15
- Léopard : 14,1
- Nombre de villages enquêtés : 5 767
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 36 : L'ÉLÉPHANT, LE CHIMPANZÉ, LE LION, L'ANTILOPE ROYALE ET LE LÉOPARD EN VOIE DE DISPARITION

Dans le quart des villages des différentes régions de la Côte d'Ivoire, l'éléphant est en voie de disparition.

La disparition du lion est plus annoncée dans les villages des régions du nord du pays, avec des proportions de nombre de villages dépassant parfois la moitié comme dans la région du Kabadougou.

La disparition du chimpanzé est observée dans les villages du sud où les proportions de villages faisant le constat dépassent le quart.

La densité de population a pesé sur les territoires occupés autrefois par les primates. La culture du cacao et de l'huile de palme ainsi que le braconnage et la chasse sont devenus des moyens de subsistance.

Selon les statistiques du Ministère des eaux et forêts, la Côte d'Ivoire comptait 3 077 éléphants en 1980. En 1998, elle n'en compte qu'environ 2 000 éléphants, soit une réduction de 65 pour cent par rapport à l'effectif de 1980. Plus de dix ans après, ce chiffre est certainement en baisse, vu les menaces de plus en plus grandissantes sur la survie de leur habitat.

Les éléphants et les chimpanzés meurent à cause des facteurs climatiques défavorables, et du fait de la destruction de leur milieu de vie : les parcs nationaux, les réserves ou les forêts classées ne constituent plus que 11 pour cent de la superficie du pays.

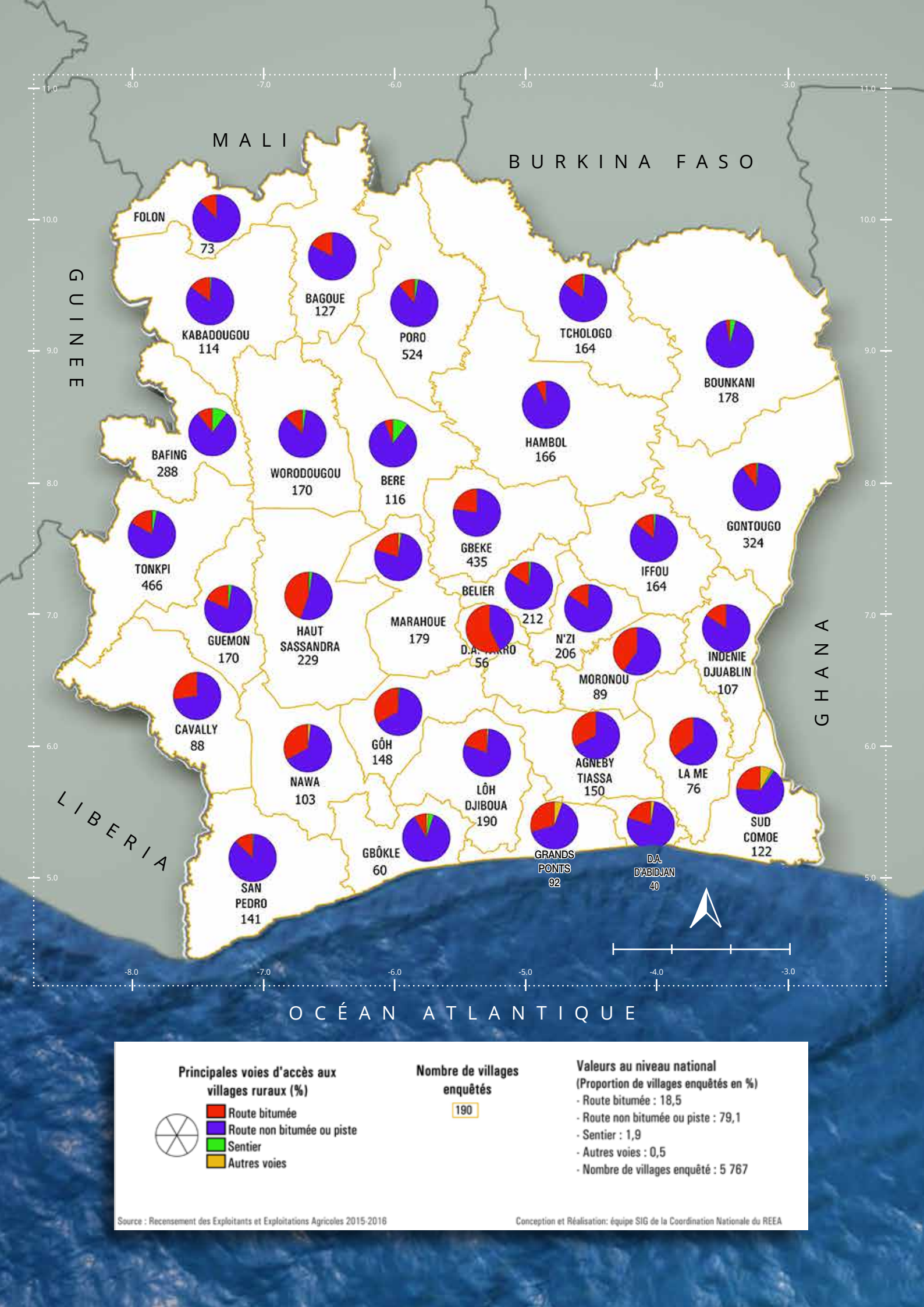
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON 73
BAGOUE 127
KABADOUGOU 114
PORO 524
TCHOLOGO 164
BOUNKANI 178
HAMBOL 166
BAFING 288
WORODOUGOU 170
BERE 116
GONTOUGO 324
GBEKE 435
IFFOU 164
TONKPI 466
BELIER 212
MARAHOUE 179
GUEMON 170
HAUT SASSANDRA 229
D.A. YAMOUSSOUKRO 56
N'ZI 206
MORONOU 89
INDENIE DJUABLIN 107
CAVALLY 88
GÔH 148
NAWA 103
LÔH DJIBOUA 190
AGNEBY TIASSA 150
LA ME 76
SUD COMOE 122
GBÔKLE 60
GRANDS PONTS 92
D.A. D'ABIDJAN 40
SAN PEDRO 141
Principales voies d'accès aux villages ruraux (%)
Route bitumée
Route non bitumée ou piste
Sentier
Autres voies
Nombre de villages enquêtés
190
Valeurs au niveau national
(Proportion de villages enquêtés en %)
- Route bitumée : 18,5
- Route non bitumée ou piste : 79,1
- Sentier : 1,9
- Autres voies : 0,5
- Nombre de villages enquêté : 5 767
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

2.6.

Cartes relatives aux infrastructures communautaires

CARTE 37 : PLUS DE TROIS QUART DES VILLAGES RURAUX ACCESSIBLES PAR DES VOIES NON BITUMÉES OU DES PISTES

Le nombre de villages accessibles par des voies non bitumées ou des pistes est très important dans les régions du nord de la Côte d'Ivoire. Leurs proportions dépassent parfois les neuf dixième comme dans les régions du Bounkani, du Gontougo, du Hambol, du Folon et du Poro.

C'est dans le centre et le sud-est du pays que le nombre de villages accessibles par une route bitumée n'est pas négligeable. Leur nombre dépasse la moitié des villages ruraux dans le District Autonome de Yamoussoukro, il atteint la moitié dans le Haut-Sassandra et il dépasse le tiers dans les régions du Gôh, du Moronou, de la Mé, de l'Agnéby, des Grands-Ponts et de la Nawa.

Les routes non bitumées représentent 79,1 pour cent du total des voies d'accès dans les villages sur l'ensemble du territoire national.

Toutefois, la Côte d'Ivoire a fait des progrès importants grâce à des réformes de « deuxième génération » du secteur routier. Elle a mis en place à la fois un fonds routier et une agence routière

Mais, la Côte d'Ivoire affecte la majorité des ressources de son fonds au réseau principal et le reste à la voirie urbaine. Le réseau rural ne bénéficie pas des ressources du fonds routier.

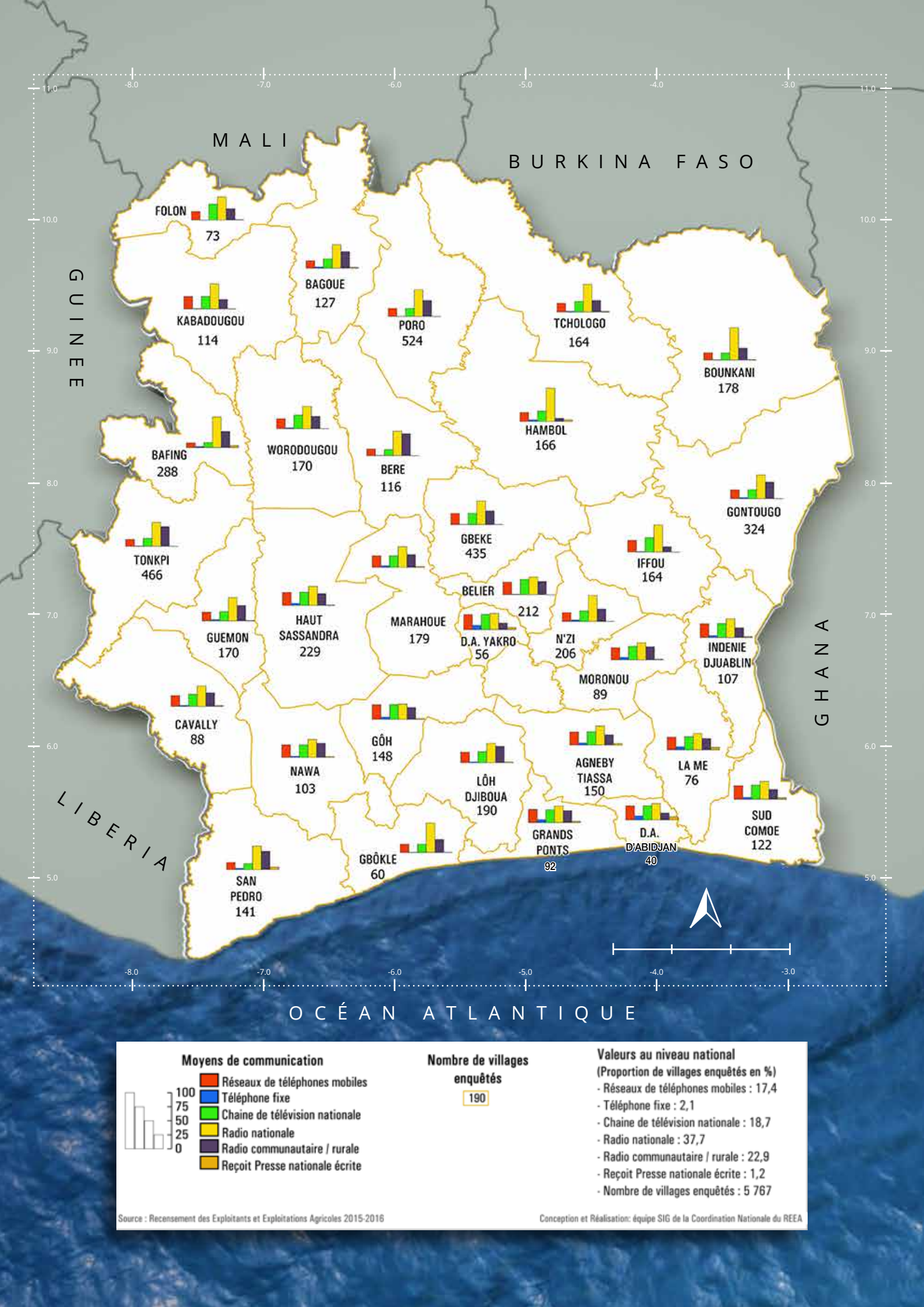
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON 73
BAGOUE 127
KABADOUGOU 114
PORO 524
TCHOLOGO 164
BOUNKANI 178
HAMBOL 166
BAFING 288
WORODOUGOU 170
BERE 116
GONTOUGO 324
GBEKE 435
TONKPI 466
IFFOU 164
BELIER 212
HAUT SASSANDRA 229
MARAHOUE 179
D.A. YAKRO 56
N'ZI 206
GUEMON 170
INDENIE DJUABLIN 107
MORONOU 89
CAVALLY 88
GÔH 148
NAWA 103
LÔH DJIBOUA 190
AGNEBY TIASSA 150
LA ME 76
SUD COMOE 122
GRANDS PONTS 92
D.A. D'ABIDJAN 40
GBÔKLE 60
SAN PEDRO 141
Moyens de communication
Réseaux de téléphones mobiles
Téléphone fixe
Chaine de télévision nationale
Radio nationale
Radio communautaire / rurale
Reçoit Presse nationale écrite
100
75
50
25
0
Nombre de villages enquêtés
190
Valeurs au niveau national
(Proportion de villages enquêtés en %)
- Réseaux de téléphones mobiles : 17,4
- Téléphone fixe : 2,1
- Chaine de télévision nationale : 18,7
- Radio nationale : 37,7
- Radio communautaire / rurale : 22,9
- Reçoit Presse nationale écrite : 1,2
- Nombre de villages enquêtés : 5 767
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 38 : LA RADIO NATIONALE ET LES RADIOS COMMUNAUTAIRES OU RURALES, PRINCIPAUX MOYENS DE COMMUNICATION DES VILLAGES RURAUX

Les villages qui ont accès à la radio nationale représentent 37,7 pour cent de l'ensemble, suivi de ceux disposant de la radio de proximité 22,9 pour cent, viennent ensuite ceux de la télévision nationale 18,7 pour cent et enfin ceux de la téléphonie mobile 17,4 pour cent.

Plus de la moitié des villages ruraux du nord, de l'ouest et de l'est ont pour principal moyen de communication, la radio nationale.

Les radios communautaires ou rurales ont gagné du terrain, plus d'un cinquième des villages ruraux les utilisent comme principal moyen de communication.

Après les radios, les réseaux de téléphones mobiles sont principalement utilisés pour communiquer dans les villages. Cette téléphonie est développée dans les villages des régions du centre, du sud et de l'est.

Après la crise, d'énormes moyens ont été dégagés pour remettre sur pied les chaînes de radio. L'objectif reste d'assurer la couverture totale du territoire et de porter la voix de la Côte d'Ivoire. Une station régionale dans le Centre du pays à Bouaké a été remise sur pied pour plus de proximité de communication. Les chaînes de radio sont aussi disponibles sur le Bouquet Canal- SAT.

Le paysage radiophonique s'est structuré au fil des années et compte à ce jour, cent soixante-et-onze (171) radios reparties sur toute l'étendue du territoire dont cent trente-quatre (134) sont des radios de proximité depuis juin 1998.

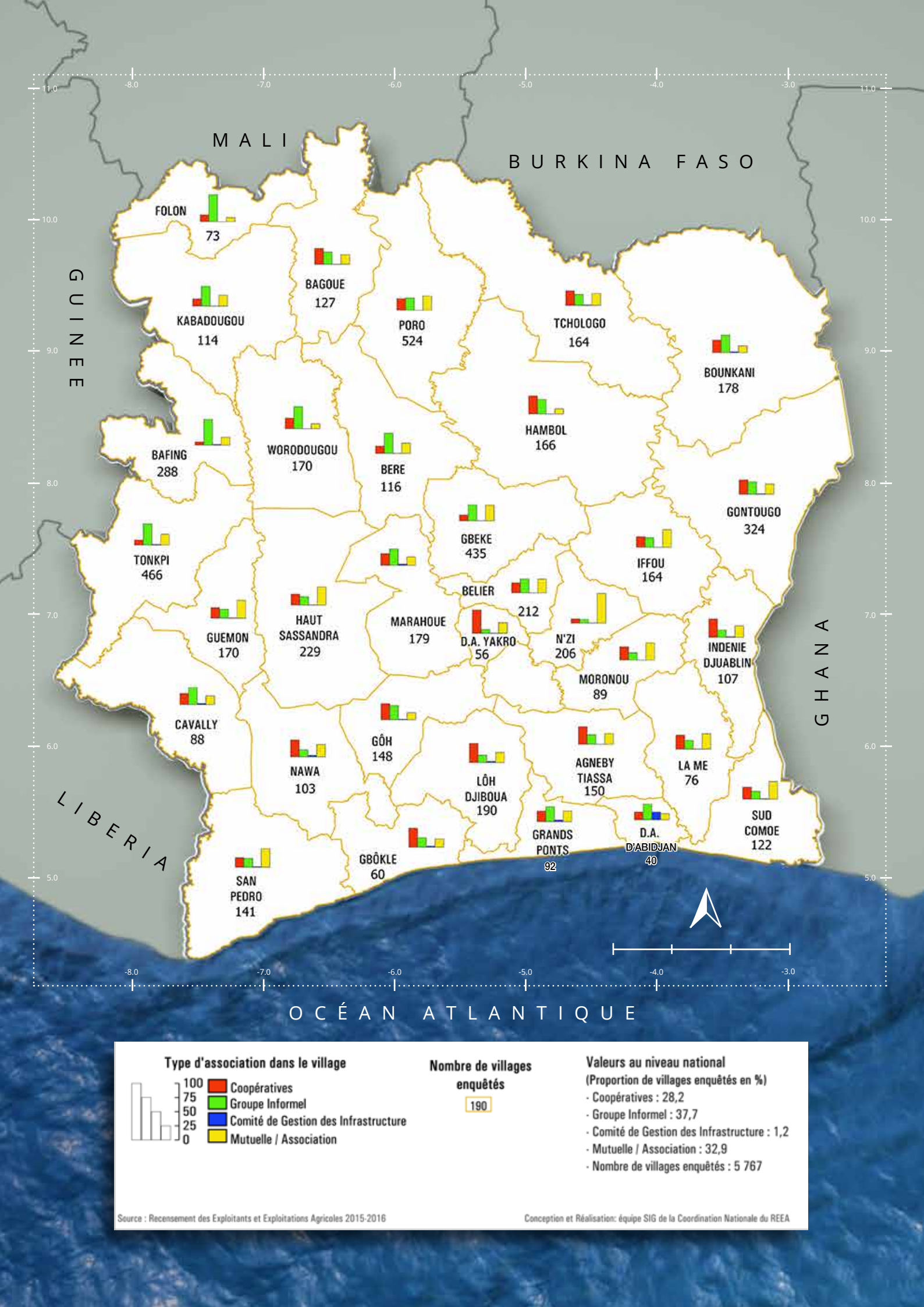
MALI
BURKINA FASO
GUINEE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
FOLON 73
BAGOUE 127
KABADOUGOU 114
PORO 524
TCHOLOGO 164
BOUNKANI 178
HAMBOL 166
BAFING 288
WORODOUGOU 170
BERE 116
GONTOUGO 324
GBEKE 435
TONKPI 466
IFFOU 164
BELIER 212
HAUT SASSANDRA 229
MARAHOUE 179
D.A. YAKRO 56
N'ZI 206
GUEMON 170
INDENIE DJUABLIN 107
MORONOU 89
CAVALLY 88
GÔH 148
NAWA 103
LÔH DJIBOUA 190
AGNEBY TIASSA 150
LA ME 76
SUD COMOE 122
GRANDS PONTS 92
D.A. D'ABIDJAN 40
GBÔKLE 60
SAN PEDRO 141
Type d'association dans le village
100
75
50
25
0
Coopératives
Groupe Informel
Comité de Gestion des Infrastructure
Mutuelle / Association
Nombre de villages enquêtés
190
Valeurs au niveau national
(Proportion de villages enquêtés en %)
- Coopératives : 28,2
- Groupe Informel : 37,7
- Comité de Gestion des Infrastructure : 1,2
- Mutuelle / Association : 32,9
- Nombre de villages enquêtés : 5 767
Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016
Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 39 : LES GROUPEMENTS INFORMELS ENCORE DOMINANTS DANS LES VILLAGES

Dans l'ensemble des régions de la Côte d'Ivoire, les groupements informels sont présents dans plus du tiers des villages ruraux. Ils sont plus nombreux dans les régions du nord-ouest du pays (le Folon, le Kabadougou, le Bafing, le Worodougou, et le Cavally).

Le mouvement coopératif est remarquable au plan national avec plus du quart des villages ruraux. A l'exception du nord-ouest du pays, les coopératives sont présentes dans de nombreux villages ruraux.

Aussi, près du tiers des villages ont des mutuelles ou des associations. Elles sont développées dans les villages des régions du nord, du centre et de l'est de la Côte d'Ivoire.

A l'indépendance, l'Etat de Côte d'Ivoire choisit une politique économique qui privilégie l'accroissement de la production des cultures industrielles et d'exportation ; en particulier le café et le cacao.

De faibles investissements sont consacrés au secteur des produits vivriers. Reposant sur la force de travail et d'organisation des femmes, ce secteur connaîtra, en conséquence, un développement marginal en dépit de sa contribution à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires. Moins valorisé, ses acteurs auront, par ricochet, moins de reconnaissance sociale dans les politiques économiques.

Or les femmes sont dynamiques dans le secteur du vivrier, ce qui occasionne l'existence de nombreux groupements informels (plus de 2000 en 2015), organisés sur des normes essentiellement traditionnelles, telles que l'amitié, la parenté, l'ethnie, la solidarité, la religion, dans la presque totalité des villages ivoiriens.

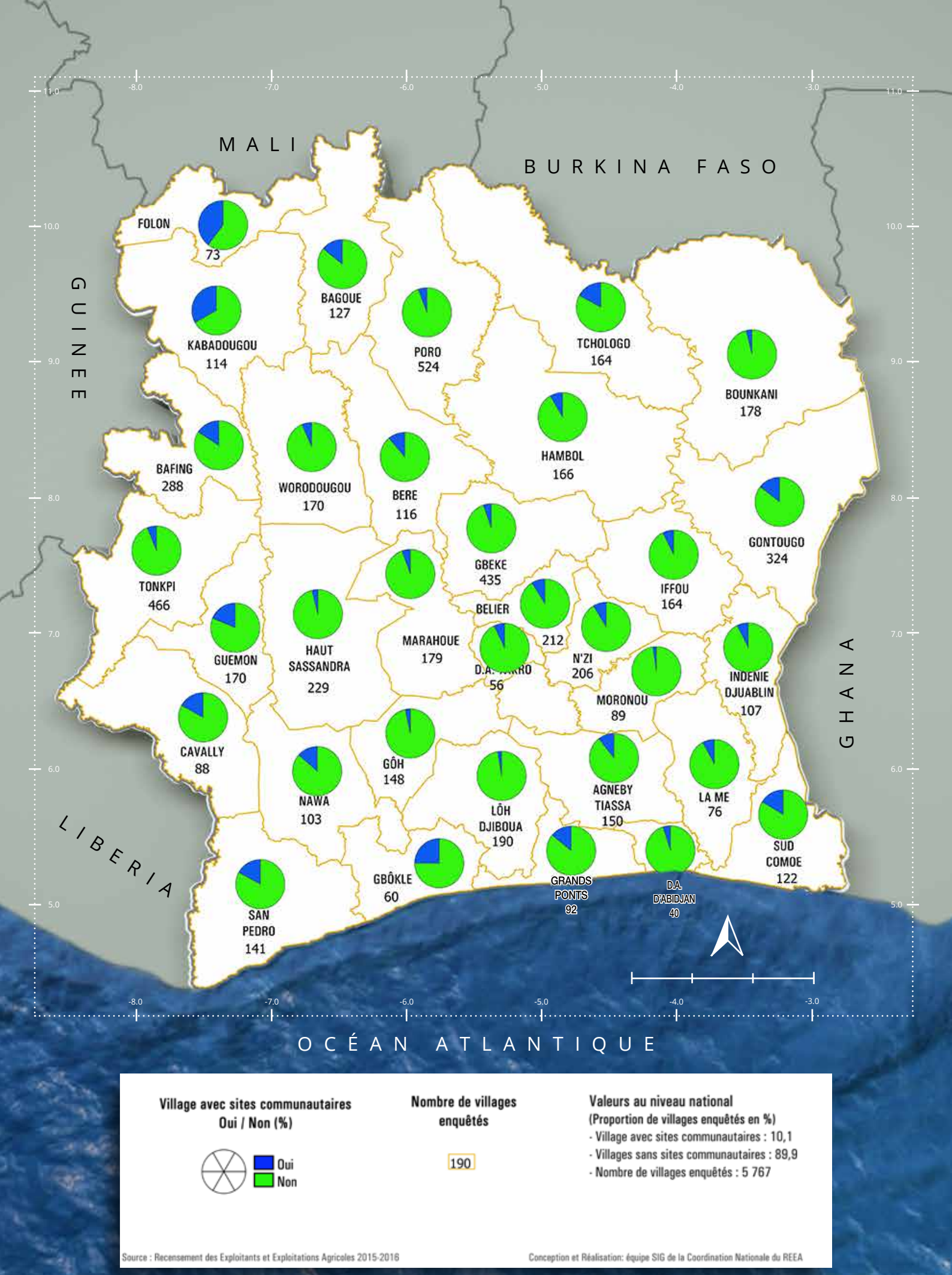

Village avec sites communautaires Oui / Non (%)

Oui
Non

Nombre de villages enquêtés

190

Valeurs au niveau national
(Proportion de villages enquêtés en %)
- Village avec sites communautaires : 10,1
- Villages sans sites communautaires : 89,9
- Nombre de villages enquêtés : 5 767

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

CARTE 40 : L'INEXISTENCE DE SITES COMMUNAUTAIRES DANS PRÈS DE NEUF DIXIÈME DES VILLAGES RURAUX

Les sites communautaires sont des sites exploités par la communauté villageoise à des fins de production agricole au profit de la communauté.

Près de neuf dixième des villages ruraux ne disposent pas de sites communautaires dans l'ensemble des régions de la Côte d'Ivoire à l'exception de quelque unes.

Dans le nord-ouest du pays, le tiers des villages des régions du Folon et du Kabadougou disposent de sites communautaires.

Ce fait est en rapport avec le faible niveau général d'organisation ou même d'appartenance à une organisation que l'on constate dans le milieu rural. L'esprit communautaire est de moins en moins présent.

Cependant dans les régions du nord, l'habitude et le mode de vie familiale des populations sont probablement à la base de l'utilisation des sites communautaires.

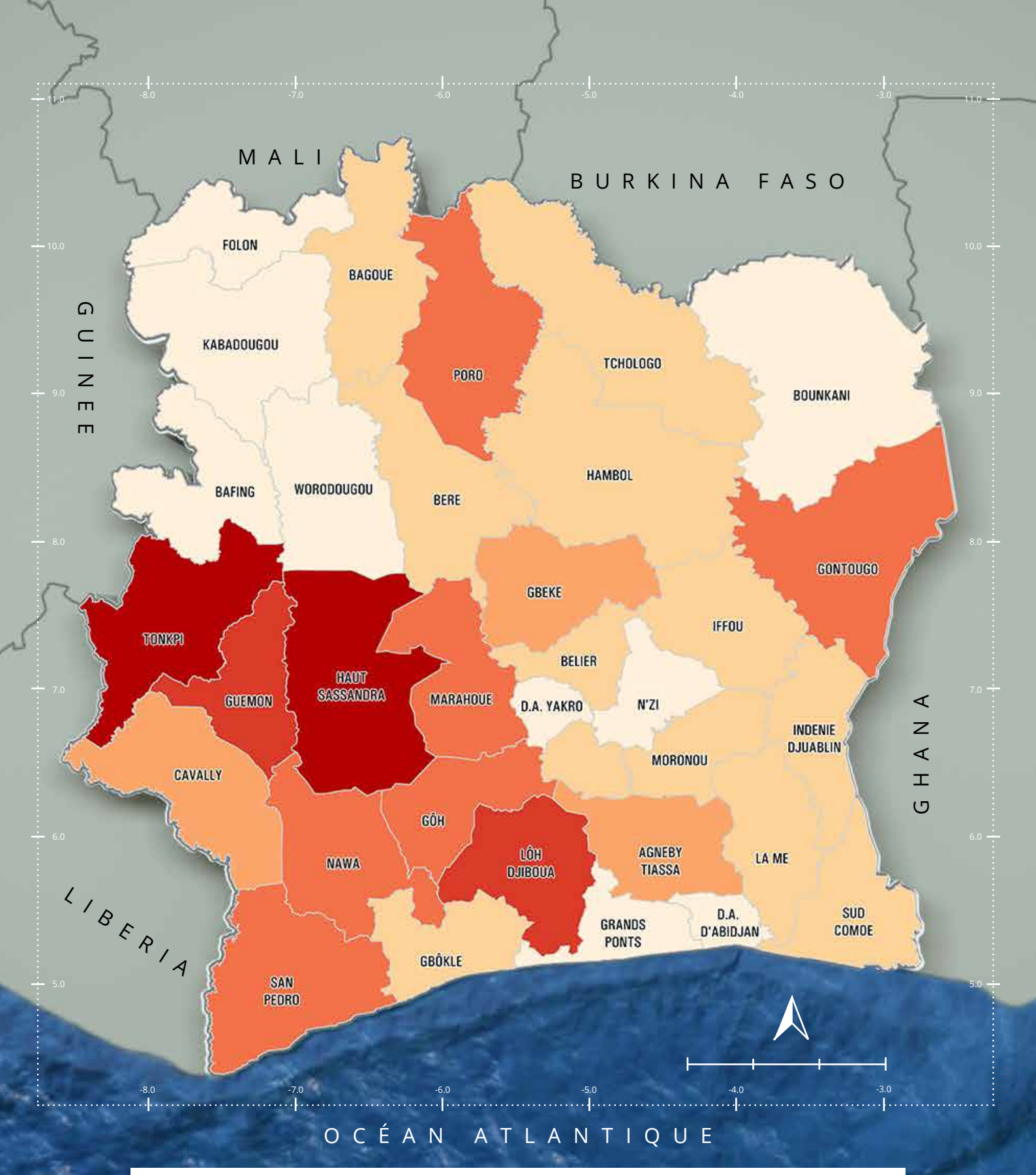

Nombre d'exploitants agricoles

- [0 - 30 000 [
- [30 000 - 50 000 [
- [50 000 - 70 000 [
- [70 000 - 90 000 [
- [90 000 - 100 000 [
- 100 000 et plus

Valeurs au niveau national
(nombre d'exploitants agricoles appartenant à une OPA)

- Agriculture végétale : 98 908
- Elevage : 56 787
- Sylviculture : 1 500
- Aquaculture : 439
- Pêche : 1 622

Source : Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2015-2016

Conception et Réalisation: équipe SIG de la Coordination Nationale du REEA

2.7.

Cartes relatives aux organisations paysannes

CARTE 41 : UNE IMPLANTATION PLUS FORTE DES OPA DANS LE SUD-OUEST ET LE CENTRE-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE

Les régions du centre-ouest et du sud-ouest enregistrent les plus grands nombres d'exploitants appartenant à des OPA. Les régions du Tonkpi, du Haut-Sassandra et du Lôh-Djiboua comptent chacune plus de 100 000 exploitants appartenant à des OPA. Elles sont suivies de la région du Guémon qui a entre 80 000 et 100 000 exploitants appartenant à une OPA.

Dans le nord, la région du Poro et à l'est, celle du Gontougo se dégagent avec des nombres d'exploitants compris entre 70 000 et 80 000 qui appartiennent à des OPA.

Une des faiblesses des exploitants agricoles est leur incapacité d'organisation.

Le recensement fait apparaître que très peu d'exploitants appartiennent à une Organisation Professionnelle agricole ou d'Elevage. Ils ne représentent que 5,6 pourcent des exploitants enquêtés.

Ce faible niveau d'appartenance aux organisations se remarque aussi bien en agriculture végétale, en élevage qu'en sylviculture et aquaculture. Ce fait, est certes en relation étroite avec le niveau élevé d'analphabétisme dans le secteur.

Peu structurés et faiblement organisés, les exploitants ne disposent pas de moyens suffisants (ressources humaines compétentes, ressources financières) pour se substituer à l'Etat qui s'est désengagé du secteur productif. Des initiatives de regroupement au sein d'organisations fortes représentatives et responsables ont été menées avec l'Association Nationale des Organisations Professionnelles de Côte d'Ivoire (ANOPACI) mais restent encore insuffisantes pour mobiliser la base.

CONCLUSION

L'analyse des cartes de l'Atlas nous révèle une structure de l'agriculture ivoirienne qui est diversifiée sur l'ensemble du territoire avec des spécificités remarquables dans certaines régions.

Les zones de l'ouest et du sud-ouest présentent les plus fortes concentrations de ménages agricoles dans le pays avec la région du Tonkpi (ouest du pays) qui compte le plus grand nombre de ménages agricoles (106 469).

Toutes les régions du nord restent les moins denses (moins de 60 000 ménages agricoles chacune).

Plus du quart des ménages agricoles sont des ménages urbains. Cette structure est presque conservée d'une région à l'autre sur l'ensemble du territoire national à l'exception de quelques régions.

Le dénombrement révèle que, 1 183 355 ménages agricoles (84,1 pour cent) ont un seul exploitant agricole et 11 pour cent ont deux (2) exploitants. Moins de 5 pour cent des ménages agricoles ont plus de deux (2) exploitants.

Les exploitants agricoles allogènes et allochtones sont majoritaires dans le sud-ouest avec les nationaux qui représentent 78 pour cent de la population d'exploitants agricoles. Dans le sud-ouest du pays, l'on constate que la proportion des exploitants agricoles autochtones ne dépasse pas le quart.

Les exploitants non alphabétisés représentent 67 pour cent de l'ensemble des exploitants agricoles.

Concernant les cultures, les vivriers sont pratiqués par 63 pour cent des exploitants. Les parcelles de cultures sont très faiblement irriguées dans l'agriculture ivoirienne. Le cacao et le café sont essentiellement cultivés à l'ouest et au sud-ouest du pays. Le palmier à huile est principalement en activité secondaire et localisé dans la moitié sud du pays. L'anacarde est cultivé essentiellement au nord et au centre de la Côte d'Ivoire. En dehors de la région du Folon qui a moins de 12 000 exploitants d'anacarde, toutes les régions du nord et du centre enregistrent plus de 23 000 exploitants d'anacarde.

Dans la production animale, de grands nombres d'exploitants pratiquant l'élevage sans niveau d'instruction dans les régions du sud-ouest et du centre-nord. Les exploitants de bovins sont concentrés dans le centre nord du pays.

En ce qui concerne les essences, l'acajou et le bois bété sont principalement en voie de disparition dans l'ensemble des régions.

Quant aux villages ruraux, plus de trois quart sont accessibles par des voies non bitumées ou des pistes. Le nombre de villages accessibles par des voies non bitumées ou des pistes est très important dans les régions du nord de la Côte d'Ivoire. Leurs proportions dépassent parfois les neuf dixième comme dans les régions du Bounkani, du Gontougo, du Hambol, du Folon et du Poro.

Enfin, le recensement fait apparaître que très peu d'exploitants appartiennent à une Organisation Professionnelle agricole ou d'Elevage. Ils ne représentent que 5,6 pourcent des exploitants enquêtés.

©Minader

UNION EUROPÉENNE

Cette publication a été produite avec l'aide de l'Union européenne.
Le contenu de cette publication est la seule responsabilité de la FAO et ne peut en aucun cas être prise refléter le point de vue de l'Union européenne.

ISBN 978-92-5-131268-1
9 789251 312681
CA3111FR/1/02.19